

Université Paris 8
UFR : Histoire, Littératures et Sociologie (HLS)
Département de Science Politique
Master deuxième année
Mémoire

**Mouvements féministes haïtiens : crise du
militantisme et institutionnalisation**

Préparé par l'étudiant : Julien Sainvil
Sous la direction de Catherine ACHIN

Septembre, Année universitaire 2010-2011

Table des matières

Remerciements	i
Dédicace	ii
Listes des sigles et acronymes	iii
I. Problématique du militantisme féminisme en Haïti	1
1.1 Cadrage du thème de recherche	1
1.2 Militantisme féministe dans la littérature scientifique en Haïti	3
1.3 Cadrage théorique de l'objet d'étude	5
1.4 Construction du problème de recherche et formulation des hypothèses... ..	9
1.5 Plan logique du travail et appuis à la démonstration.....	10
II. Les Conditions féminines en Haïti : travail et famille comme mécanismes opératoires de l'économie politique du patriarcat.	
2.1 La « <i>situation d'oppression</i> » des femmes en Haïti	13
2.2.1 L'exploitation du travail féminin considérée comme « <i>moteur de l'économie haïtienne</i> »	14
2.2.2 L'institution familiale, l'absence des hommes ou la monoparentalité féminine en Haïti	20
2.2.3 Les types d'union conjugale et la polygamie masculine comme mécanismes d'oppression des femmes	26
2.2.4 L'exploitation ou/et l'extorsion du travail féminin : bénéficiaires et conséquences	31
2.2.4.1 L'activité domestique, marchande/productive, sexuelle, reproductive comme travail féminin	31
III. Cartographie structurelle du mouvement féministe haïtien de 1986 à 2000..... ..	41
3.1 Émergence et structuration des organisations féministes.....	42

3.1.1	Le féminisme des années 1980 ou de la deuxième génération	44
3.1.2	Le féminisme des années 2000 ou de la troisième génération.....	51
IV.	L'institutionnalisation du féminisme comme contrainte existentielle.....	58
4.1	Le féminisme et ONG : du militantisme à la gestion du projet	59
4.1.1	Dépolitisation du phénomène de la violence et du concept de genre	59
4.2	Crise : difficile affirmation des identités politico-idéologiques du féminisme..	73
V.	Les racines historiques des féminismes haïtiens	82
5.1	Lutte de femmes sous la direction politique de Salnave : 1867-1869	82
5.2	Ligue Féminine d'Action Sociale, tendance paritaire et internationaliste du féminisme : 1934-1957	87
5.3	Dictature, résistance et l'émergence de la tendance socialiste du féminisme : 1957-1986	101
VI.	Conclusion.....	105
VII.	Bibliographie	112
VIII.	Annexes	119

I. Problématique du militantisme féminisme en Haïti

Dans cette partie qui nous sert d'introduction générale et de problématique, nous entendons construire, présenter et décrire théoriquement notre objet d'étude. Il s'agit, dans un premier lieu, de justifier et de cadrer le thème de recherche : militantisme féministe. Nous jetons un regard panoramique, en second lieu, sur ce qui existe en Haïti comme littérature scientifique se rapportant à ce thème. En dernier lieu, nous tenons à inscrire l'objet d'étude dans un champ théorique, ce qui nous amène, du coup, à l'identification du problème de recherche et à la formulation de quelques hypothèses de travail.

2.2 Cadrage du thème de recherche

Ce travail porte sur le « *mouvement féministe* »¹ haïtien. C'est une recherche dont l'objectif général consiste à analyser le militantisme féministe en Haïti ainsi que ses formes d'organisation et d'expression. Elle s'inscrit à la fois dans une logique de continuité et de rupture par rapport au travail de mémoire de master première année. Ce dernier traitait de la formation historique de ce mouvement social. Il s'agissait, en fait, d'un essai s'intéressant à l'émergence et à l'histoire du féminisme en Haïti. Alors que celui-là entend saisir et analyser les enjeux internes et externes de l'engagement féministe dans le contexte socio-économique et géopolitique actuel du pays. Puisqu'on s'y astreint à présenter le vécu quotidien des femmes haïtiennes et à interroger le processus de politisation, c'est-à-dire de transformation en revendications féministes de leur situation sociale. Les formes d'appréhension et d'articulation des revendications se rapportant à l'émancipation des femmes haïtiennes, nous préoccupent également. Ainsi l'un des objectifs spécifiques de ce projet consiste à regarder le militantisme féministe au prisme des rapports de pouvoir qui organisent l'ordre social patriarcal en Haïti.

Cet objet d'étude se construit en gardant notre vigilance, en restant prudent par rapport au risque de tomber dans le piège d'un universalisme abstrait et d'une homogénéité déconcertante. En ce sens, ce mouvement social sera considéré et analysé dans la diversité de ses formes d'expression

¹ Le mouvement féministe s'entend comme un mouvement social qui articule des revendications ayant rapport spécifiquement aux rapports sociaux de sexe. Pour le concept mouvement social, voir Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux* ; Christine Guionnet et Erik Neveu, *Féminin/masculin : sociologie du genre*, Paris Armand Colin, 2007.

et d'affirmation. Ce parti pris méthodologique facilitera la prise en compte des contradictions internes et externes qui structurent cet espace de luttes socio-revendicatives. S'appuyant sur Michèle Riot-Sarcey, nous tenons à cultiver un certain scepticisme « (...) à l'égard des catégories généralisatrices et unifiantes. Les femmes ne se ressemblent pas entre elles, pas plus que les hommes d'ailleurs. Et les expériences séparent davantage les vies de chacune qu'elles ne les unifient. »²

Ce principe se justifie du fait des problèmes soulevés par l'approche monolithique et homogène des luttes sociales. L'un d'entre eux consiste à s'adonner aux formes d'expressions les visibles d'un mouvement social, et à rester aveugler aux rapports de force tendant à neutraliser d'autres formes. Par cette démarche, on entend élargir le cadre analytique des luttes féministes en Haïti et d'en saisir toute la richesse. Comment cet espace se dynamise-t-il à partir de diverses formes de militantisme et d'organisations ? En quoi chacune d'elles incarne et développe un répertoire d' « actions collectives » qui lui est spécifique ? Cela implique, du coup, à se demander comment l'histoire du « féminisme » et des luttes sociales haïtiennes, permettent-elles l'émergence et la construction d'une multiplicité de pratiques et de tendances de luttes féministes. Pour y parvenir, les outils méthodologiques développés en sciences humaines et sociales, dont les concepts de consubstantialité des rapports de pouvoir et de division sexuelle du travail de Daniel Kergoat, importent en tant que médiation à l'analyse et à la compréhension des multiples formes d'engagement féministe. Ces deniers nous invitent à considérer la femme non comme une catégorie d'analyse sociologique abstraite et universelle, mais comme de sujets collectifs et individuels qui prennent sens dans et par la dynamique des rapports sociaux.

S'agissant du mouvement et du militantisme féministe en Haïti, notre analyse se focalise sur les organisations qui investissent et dominent l'espace de luttes de femmes depuis plus de deux décennies. Elles intègrent notre échantillon de par la représentativité et la légitimité qu'elles acquièrent historiquement au sein des structures de pouvoirs institutionnalisés tant nationaux qu'internationaux. L'étude concerne moins d'une dizaine d'organisations dont leurs sièges sociaux se trouvent à Port-au-Prince, Capitale d'Haïti, et, s'étend sur cette période : 1986 à nos

² RIOT-SARCEY, Michèle, *De la différence des sexes. Le genre en histoire*, Paris, Larousse, 2010, p. 21.

jours. L'objectif consiste à analyser historiquement et contextuellement l'émergence et le développement du militantisme féministe en Haïti. Nous cherchons à expliquer particulièrement comment les rapports de pouvoir actuellement en jeu dans la société haïtienne et à l'intérieur du mouvement, dans sa diversité, participent à la construction et à la signification des formes que prennent les luttes féministes.

2.3 Le militantisme féministe dans la littérature scientifique en Haïti

Cette recherche n'a aucunement prétention d'être la première à traiter du mouvement et du « *militantisme féministe* » en Haïti. Puisque sur cette problématique, il y a, en tout premier lieu, les travaux de l'historien et professeur Michel Hector³ portant sur la crise du mouvement populaire haïtien. Ils constituent l'une des précieuses contributions à la compréhension des luttes sociopolitiques et revendicatives qui ont pris corps dans le contexte poste-dictatorial de 1986. Cette conjoncture dite de « *transition démocratique* »⁴ a été caractérisée par l'émergence d'un ensemble de structures organisationnelles dont les mouvements paysan, ouvrier et de femmes. Cependant, malgré l'apport considérable du travail du professeur Hector, ses réflexions restent attachées à une tradition de recherche qui ne prend en compte ni la généalogie ni l'actualité des luttes de femmes. Sa posture épistémologique l'emporte à ne saisir que la portée générale des luttes politiques de l'époque. Des organisations féministes comme la SOFA, Kay Fanm qui en sont contemporaines n'ont pas retenu son attention.

Si l'œuvre du professeur donne une idée générale des caractéristiques historiques du mouvement social haïtien, elle reste muette en ce qui a trait au féminisme haïtien. Son histoire ainsi que l'enjeu que représente cette forme de militantisme dans le contexte d'Haïti d'après dictature, n'y sont pas analysés. Cette limite nous amène, du coup, s'agissant de ce sujet, aux travaux de Mireille Neptupne Anglade. En effet, dans son texte, intitulé « *L'autre moitié du développement* »⁵, la théoricienne et militante féministe a posé historiquement la problématique des rapports sociaux de sexe Haïti en se focalisant sur le travail féminin.

³ HECTOR, Michel, *Crises et mouvement populaire en Haïti, Canada*, CIDIHCA, 2000.

⁴ PIERRE-CHARLES, Gérard, *Haïti : La difficile transition démocratique*, Port-au-Prince, CRESFED, 1997.

⁵ ANGLADE, Mireille Neptupne, *L'autre moitié du développement : à propos du travail des femmes en Haïti*, Port-au-Prince, Éditions Alizés, 1997

Anglade a constaté que, s'agissant de l'exploitation à outrance de la force de travail des femmes et du taux élevé de la monoparentalité féminine, le cas d'Haïti est « *unique au monde* ». Elle explique cette situation par le fait qu'historiquement les deux catégories de sexe se sont liées, durant deux siècles (1750-1950), par un accord tacite, appelé « *contrat de sexe* » qui surresponsabilise les femmes pendant l'absence des hommes. Ce texte fait partir des rares lectures féministes et scientifiques des mécanismes de domination de genre en Haïti. En ce sens, cette réflexion va nous servir de cadre d'analyse à la compréhension de la place occupée par le travail féminin dans l'économie politique du patriarcat en Haïti, pour reprendre l'expression de Christine Delphy. C'est donc l'une des sources pertinentes en ce qui concerne la réalité et le vécu quotidien des femmes haïtiennes.

L'autre travail à considérer est celui de Myrta Gilbert. Elle y aborde la problématique du militantisme féministe en Haïti. Elle essaie de comprendre et d'expliquer, spécifiquement et au contrairement aux travaux de Hector, la situation de la lutte féministe et de femmes dans le contexte sociopolitique post 1986. Son texte principal s'intitule « *Luttes des femmes et luttes sociales en Haïti* »⁶. Ses réflexions partent d'une thèse traitant de la « *crise du mouvement populaire haïtien* ». Elle l'a reprise comme grille d'analyse du féminisme haïtien. D'après cette lecture, la lutte des femmes, dont le militantisme féministe ne connaissait ses moments de gloire que dans les années succédant le départ de la dictature. Et contrairement à la portée historique des grandes mobilisations de femmes qui punctuaient cette courte période, la lutte de femmes se trouve aujourd'hui dans une situation d'« *immobilisme* », donc de crise. Alors le problème de cette thèse, c'est que malgré la pertinence des observations empiriques sur lesquelles elle se fonde, elle reste largement tributaire de la tradition socialiste du mouvement social. Autrement dit, elle est inspirée d'une approche de la lutte de classes qui tend à subordonner le « *patriarcat* » au « *capitalisme* ». Et, par conséquent, l'émancipation des femmes au « *dépérissement* » du mode de production capitaliste. Cette stratégie selon laquelle la lutte des femmes ne peut articuler que de positions subjectives de subalternité par rapport à la lutte prolétarienne, est largement critiquée par les féministes matérialistes dont Christine Delphy.

⁶ GILBER, Myrtha, *Luttes des femmes et luttes sociales en Haïti*, Port-au-Prince, Imprimeur II, 2001.

A part de ces trois travaux, il n'existe presque pas de références sur le militantisme féministe en Haïti. D'où une rareté d'ouvrages et de réflexions théoriques sur les « *expériences* »⁷ féministes et de femmes haïtiennes. Cette carence d'auteurs, d'auteures et de titres d'ouvrages sur le féminisme en Haïti, résulterait-elle d'un manque d'intérêt pour la réalité des femmes et les luttes féminines ?

2.4 Cadrage théorique de l'objet d'étude

Pour comprendre le féminisme haïtien, certaines chercheuses et militantes féministes mobilisent la thèse de la « *crise* ». Les travaux de Myrtha Gilbert en sont une illustration. Cette thèse donne lieu à la formulation de l'hypothèse qui suit : le militantisme féministe vit une ère, une phase de démobilisation, de déclin caractérisée par un manque d'engagement politique des femmes pour les activités contestataires de l'ordre dominant dont le patriarcat. L'argument est celui-ci : le potentiel contestataire et la capacité de mobilisation collective des organisations féministes diminuent énormément. Ainsi le militantisme qui, perd de son intensité, n'attire plus grand monde, comparativement à la période qui précédait les années 1986.

Ce discours, n'annonce pas la « *fin du féminisme haïtien* », comme le prétend le philosophe politique libéral étasunien Francis Fukuyama en ce qui a trait à l'histoire⁸. Mais il initie le début d'une réflexion d'importance s'agissant de la problématique du déclin du militantisme féministe en Haïti. Alors l'on pourrait s'interroger sur ce qui explique cette situation de latence, ce moment de reflux concernant la capacité des organisations féministes à articuler des revendications concernant aux rapports sociaux de sexe, ce aux travers de mobilisations de masse ?

⁷ On préfère « expériences » (pluriel) à expérience (singulier) pour mettre emphase sur la richesse et la diversité de la réalité de femmes et de féministes. Pour paraphraser Audre Lorde reprise par De Lauretis, les femmes ne sont pas à égalité dans leur oppression et leur marginalité. Dans la perspective de Teresa de Lauretis l'expérience se définit « (...) comme étant un complexe de significations, d'effets, d'habitudes, de dispositions, d'associations et de perceptions qui résultent de l'interaction sémiotique entre le soi et le monde extérieur (pour reprendre les termes de C.S Pierce). La constellation ou la configuration des effets de signification que j'appelle « expérience » change et se reformule continuellement pour chaque sujet, en fonction de son engagement continu dans la réalité sociale, une réalité qui inclut – et ce, de manière centrale pour les femmes – les relations sociales de genre » DE LAURETIS, Teresa, *Théorie queer et cultures populaires : de Foucault à Cronenberg*, Paris, Sagim-Canale, 2007, p. 76.

⁸ FUKUYAMA, Francis, *the end of History* in Commentaire, n° 47, automne 1989.

Cette démobilisation résulte, d'après Gilbert, d'une déception politique éprouvée actuellement par la « *majorité des femmes haïtiennes* »⁹. Les organisations féministes ont fait une lecture inadéquate de la condition d'existence de cette catégorie de femmes. La compréhension dégagée de l'analyse des mécanismes de construction des rapports de domination et d'exploitation de genre, ne tient pas compte de la « *spécificité du problème haïtien* ». Elle argue que « *les problèmes et les discriminations dont souffrent les femmes* »¹⁰ ne peuvent être appréhendés qu'à partir de leur situation sociale. Il faut toutefois souligner que les réflexions de Gilbert s'inspirent largement du féminisme socialiste qui tient à subordonner les luttes des femmes aux luttes ouvrières ou à celle d'une autre classe sociale fondamentale. Ce qui en limite grandement sa portée.

L'incohérence logique et/ou empirique de l'outil théorique par lequel l'on a appréhendé un phénomène social, n'enlève pas pour autant la possibilité de lui soumettre à une lecture jugée plus adéquate. Et, du coup, l'on pourrait se demander dans quelle mesure cette « *crise du militantisme* », est-elle révélatrice de l'incapacité des organisations féministes à conflictualiser, à politiser les rapports sociaux de sexe ? N'y a-t-il pas un arbitraire dans la thèse expliquant cet « immobilisme » par une lecture inappropriée de la condition féminine en Haïti ? Puisque cet argument questionne la capacité de ces organisations à rendre visibles les mécanismes de subordination, d'oppression et d'exploitation des femmes. En ce sens, elles ne constitueraient plus l'instrument de construction de nouveaux rapports sociaux de pouvoir par lesquels les femmes deviennent actrices de leur propre histoire.

Cette perte de capacité de mobilisation symboliserait, dans cette perspective, une dépolitisation des activités des organisations féministes. Cela implique que leurs objets de mobilisation, leurs formes d'activités ainsi que leurs stratégies de lutte et d'action s'écarteraient de l'idéal du féminisme qui s'agit de l'émancipation des femmes. Ainsi, la situation de la femme haïtienne cesserait d'être leurs enjeux de lutte. Par rapport à cette lecture de la lutte féministe, l'on pourrait

⁹ Elle s'agit des paysannes, des petites commerçantes, des femmes qui vivent dans les quartiers populaires des grandes villes d'Haïti. Voir « les femmes haïtiennes entre vrais et faux problèmes », Myrtha Gilbert, in La Rencontre, CRESFED, novembre 1999, p.7.

¹⁰ GILBERT, Myrtha, les femmes haïtiennes entre vrais et faux problèmes, in La Rencontre, CRESFED, novembre 1999, p.7.

se demander, si l'essentiel des actions de protestation et de revendication d'un mouvement social, se limite à sa capacité à réaliser de mobilisations collectives. N'y a-t-il pas dans tout mouvement contestataire et revendicatif, ce en fonction du contexte sociopolitique et des rapports de force en jeu, des moments de repli à certaines activités non visibles ? Cette question a été particulièrement inspirée Patrice Mann qui note que « *La mobilisation n'est, en vérité, qu'un ingrédient de l'action collective (...)* »¹¹

Donc, si nous partons de l'idée qu'il y a crise, nous rejetons le cadre explicatif proposé par Gilbert à la suite du professeur Hector. Ainsi l'enjeu de cette problématique s'agit de comprendre les paramètres tant internes qu'externes qui influent sur la capacité d'un mouvement social à articuler ses revendications. Du coup, cette considération porte à situer l'action collective, l'activité militante dans la dynamique et le contexte des rapports de force qui structurent cet espace de lutte. Et cela nous arme, dans une certaine mesure, contre l'argument tendant à réduire l'essentiel de l'activité d'un mouvement social à sa capacité de mobilisation collective. Puisque, si l'on paraphrase Michel Dobry, les rapports de pouvoir qui structurent un contexte¹² social peuvent légitimer ou exclure certaines formes d'action militante. D'où l'argument de la diversité de formes et de champs de résistance qui peuvent mettre œuvre dans une situation sociale problématique. La raison en est qu'il y a de contextes dans lesquels les rapports de force qui favorisent l'essor d'une forme d'action collective et en limitent d'autres.

D'ailleurs, la réalité des luttes sociales féministes en Haïti, durant ce quart de siècle, prouve non seulement qu'il existe une diversité de formes de résistance contre les rapports de pouvoir de genre. Non seulement, comme tout mouvement social, le féminisme dispose d'un « *répertoire d'action collective* »¹³, pour reprendre Charles Tilly, que les organisations peuvent mobiliser

¹¹ MANN, Patrice, *L'action collective, mobilisation et organisation des minorités actives*. Paris, Armand Colin, 1991, p 8.

¹² DOBRY, Michel, « [...] *qu'il est risqué ou coûteux de jouer un autre jeu que celui de la démocratie. Et les pratiques qui peuvent être associées à cette croyance, elles peuvent avoir des effets de légitimation non négligeables* », « *Valeurs, croyances et transactions collusives. Notes pour une réorientation de l'analyse de la légitimation des systèmes démocratiques* », in SANTISO, Janvier (éd.). *À la recherche de la démocratie. Hommage à Guy Hermet*, Paris : Karthala, 2002, p. 120.

¹³ TILLY, Charles, *Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne*, in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N°4, Octobre 1984.

pour mener leurs luttes. Mais aussi les acquis et la légitimité d'un mouvement dépendent des rapports de force sociopolitique et économique qui déterminent la réalisation d'une possibilité de résistance et exclure d'autres formes de luttes. C'est ainsi que l'on peut constater, si le militantisme féministe vit actuellement sa période de déclin, mais en revanche, on assiste actuellement à la réalisation d'un processus dont la considération importante dans l'analyse du féminisme. Il s'agit de la structuration et de l'institutionnalisation de ce mouvement social.

En fait, depuis 25 ans, soit de 1986 à 2011, on constate une présence constante des organisations féministes dans le champ de luttes socio-revendicatives. Repris par Jean Marc-Antoine Prédestin, la coordonatrice de Info- Femmes, Clorinde Zéphir dans son texte « *Femmes pour la paix et la justice en Haïti* », observe que : « *Depuis les événements des années 1980 qui ont occasionné la chute de Jean Claude Duvalier, le mouvement féministe haïtien prend de plus en plus d'extension* »¹⁴. Les structures organisationnelles se multiplient et se renforcent. « Kay-Fanm », « SOFA » et « Enfo-Fanm » sont rejointes dans le temps par « Fanm Yo La », « Femmes en Démocratie » et d'autres. Les diverses tendances et organisations féministes se regroupent autour de deux plateformes : Concertation contre la Violence faite aux Femmes et Coordination de Plaidoyer pour les droits des femmes (CONAP)¹⁵.

Le renforcement et la structuration de ce mouvement social garantissent aux organisations féministes une représentativité et une légitimité dans les luttes sociales et politiques tant national qu'international. Créée en 2000, la coordination nationale de la « *Marche mondiale des femmes* »¹⁶, a pu mobiliser 53 organisations féministes et de femmes. Les organisations participent à toutes les grandes activités concernant la problématique de genre qui, d'ailleurs, intègre actuellement bon nombre de décisions et de politiques publiques. Lisa François, dirigeante de l'organisation féministe Fanm Yo La, lors d'un entretien, dit que la violence faite aux femmes n'est plus un tabou en Haïti, grâce à une publicisation et une politisation de ce

¹⁴ PREDESTIN, Jean Marc-Antoine, La situation de la femme en Haïti au regard des instruments nationaux et internationaux, Université de Nantes (CODES) – DUEDH, 2007, p. 4.

¹⁵ « La CONAP est aussi – à sa création – une coalition de 11 groupes qui se d'une structure collégiale et fonctionne sur la base de consensus. » CONAP, Pour la cause des femmes, avançon : un modèle de plaidoyer dans la lutte des organisations de défense des droits des femmes haïtiennes, Port-au-Prince, CONAP, 2008, p.24.

¹⁶ « *La marche mondiale des femmes est un mouvement international de femmes luttant contre le patriarcat et le système capitaliste* ». CONAP, *ibid.*, p. 40.

problème. Les organisations féministes publient chaque année des « *rapports d'enquête* »¹⁷ sur l'évolution de cette situation. Il y a un ministère à la condition féminine et aux droits de la femme. Le mouvement féministe haïtien, malgré les controverses suscitées en son sein, a été représenté, comme les autres secteurs clés de la vie nationale, aux deux derniers conseils électoraux provisoires. D'ailleurs, de plus en plus de femmes accèdent à des postes de hautes responsabilités administratives et politiques.

2.5 Construction du problème de recherche et formulation des hypothèses

Alors comment comprendre et analyser le mouvement féministe haïtien, en tant que forme spécifique d'action et de mobilisation collective, à partir de ce paradoxe ? Structuration des organisations féministes et crise du militantisme. Le côté paradoxal de cette dynamique nous porte à interroger la logique qui sous-entend cette problématique. Parce que, et c'est là notre question fondamentale, *si nous admettons qu'il y ait crise du militantisme féministe en Haïti, comment peut-on expliquer ce processus de structuration et d'institutionnalisation de ce mouvement ?* Ce phénomène permet la reconstruction de l'objet d'étude qui suit « *Mouvements féministes haïtiens : crise et institutionnalisation du militantisme* ». Qu'est-ce qui explique cette dynamique un peu paradoxale ?

Pour circonscrire théoriquement cet objet, nous nous recourons à un ensemble de travaux dont ceux de : Mireille Neptune Anglade, Christine Delphy, Gayatri C. Spivak, Dipesh Chakrabarty, Daniel Kergoat, Sabine Masson et Jules Falquet. Malgré l'hétérogénéité des approches adoptées, leurs travaux peuvent, à notre avis, donner lieu à la formulation de certaines hypothèses insistant sur le caractère heuristique de l'inscription du féminisme haïtien dans l'espace hybride de domination postcoloniale. Dans cette perspective, ce double phénomène (institutionnalisation et crise du militantisme) pourrait être *expliqué par le fait qu'en contexte de domination géopolitique et patriarcale, l'existence d'un mouvement féministe légitime, représentatif et non marginalisé, impliquerait la perte de son autonomie et l'institutionnalisation des organisations.* L'institutionnalisation des revendications féministes sous les auspices de

¹⁷ Voir respectivement Violence envers les femmes et les filles : cas enregistrés par Kay Fanm en 2007-2008, in Kay Fanm Info, Bulletin n°1, septembre 2009. ; *L'État général de la violence faite aux femmes et aux filles en Haïti*, Port-au-Prince, CECI-SOFA, septembre 2002.

l'État haïtien et des organismes internationaux d'aide au développement, revient à dénaturer le mouvement et à fissurer sa base sociale. Car, les organisations sont contraintes à nier l' « *utopie féministe* » et à « *articuler des positions subjectives subalternes* »¹⁸.

Cette idée générale peut être articulée en plusieurs hypothèses dont voici quelques unes :

- Les femmes sont les premières victimes, d'après Falquet et Masson, du néolibéralisme, des rapports de dépendance et de domination postcoloniale qui déstructurent l'économie haïtienne.
- La féminisation de la pauvreté, en Haïti, implique l'inaccessibilité des militantes féministes aux ressources matérielles et symboliques pouvant permettre aux organisations de garantir leurs autonomies.
- Les organisations, dans leur fonctionnement quotidien, se laissent incorporées par la logique et le mode d'intervention de l'État à travers ses mécanismes et institutions, des organisations non gouvernementales, et d'autres mécanismes d'aide au développement.

2.6 Plan logique du travail et appuis empiriques à la démonstration

Pour mettre à l'épreuve l'hypothèse de crise et d'institutionnalisation du féminisme en Haïti, nous nous attacherons, dans un premier mouvement, à une présentation des conditions de vie des femmes haïtiennes au travers d'un mécanisme institutionnel et une sphère d'activité : la famille et travail marchand. Du coup, cela nous amène, dans un second, à l'état des lieux et l'analyse des organisations féministes haïtiennes, conçues comme moyes de réflexions et d'actions collectives dans une perspective de changement de cette réalité. Il porte particulièrement sur les contextes sociopolitiques d'émergence des organisations, leurs stratégies et objets de lutte ainsi que leurs modes d'action. Le troisième moment démonstratif entend mettre en débats les types d'alliance et les logiques de coopération dans lesquels s'engagent les organisations en vue de réaliser leurs objectifs. Il y sera considéré la question de leurs autonomies politiques en rapport aux stratégies et sources de financement : ONG, État et organismes financiers. Nous intéressons également aux

¹⁸ CHAKRABARTY, Dipesh, *Provincialiser l'Europe. La pensée postcoloniale et la différence historique*, Paris, Amsterdam, 2009, p. 68.

affinités d'ordre idéologique dont elles témoignent, historiquement, envers une doctrine politique quelconque. Tout cela afin d'essayer de dégager certaines implications de ces considérations sur le militantisme féministe : ses possibilités d'affirmation, ses obstacles et contraintes. En dernier lieu, nous tenons à inscrire ces formes et logiques d'action féministe dans l'histoire¹⁹ des luttes et du militantisme des femmes haïtiennes.

Empiriquement, notre démonstration s'appuie sur certains matériaux et sources annexés à ce travail. Parmi lesquels se trouvent sept entretiens²⁰ réalisés, au cours des mois août 2010 à mars 2011. Ensuite, une cartographie²¹ structurelle des organisations féministes haïtiennes est produite à partir des documents relatifs aux statuts des organisations, à leurs visions et stratégies de lutte, des articles et notes de presse, des rapports, des correspondances et des textes de lois. D'autres sources documentaires sont venues compléter les informations recueillies lors de ces entretiens, de manière à trouver les traces historiques des luttes féminines et féministes en Haïti. L'analyse de contenu est la technique utilisée pour traiter ces informations et données.

¹⁹ Cette partie sera reprise, avec de légères modifications, du mémoire de maîtrise première de science politique. Ce travail s'intitule Formation du mouvement féministe haïtien.

²⁰ Ils étaient réalisés avec les dirigeantes de quatre organisations féministes, une dirigeante d'organisation paysanne et deux personnalités s'intéressant à la problématique des femmes en Haïti.

²¹ Notre analyse porte sur un échantillon de cinq organisations.

II. Conditions de vie des femmes haïtiennes : travail et famille comme mécanismes opératoires de l'économie politique du patriarcat

Le féminisme, en tant que « *d'abord un mouvement social* »²², émerge à partir de la prise de conscience d'un groupe de femmes de leur situation sociale problématique. De même qu'il peut porter ces dernières à y réfléchir. C'est, d'après Christine Delphy, un « *mouvement de révolte* »²³ contre un « *rapport social* »²⁴ arbitraire ; elle l'appréhende sous le concept de « *situation d'oppression* »²⁵ des femmes. Et cette dernière, dit-elle, est intrinsèquement liée à l'« *économie politique du patriarcat* »²⁶. Ainsi le militantisme féministe, dans ses formes et expressions diverses, s'organise-t-il collectivement et entraîne-t-il, au cours de ce processus de structuration, une mise en question et en visibilité des « *normes et pratiques traditionnelles de genre* »²⁷. Ces dernières agissent en vue de catégoriser, naturaliser et ensuite hiérarchiser les groupes sociaux de sexe. Cette opération de classification a pour finalité la subalternisation des femmes dans l'ordre patriarcal.

Catherine Achin et Delphine Naudier ont révélé - à travers une recherche réalisée sur un échantillon de femmes ayant vécu les événements de mai 68, à Auxerre, en France - l'importance du vécu personnel des individus dans l'enclenchement possible d'un mouvement de contestation sociopolitique. Elles ont pu remarquer que : « *L'expérience de l'injustice constitue donc un premier palier des conduites d'émancipation et de la prise de conscience d'un droit à l'autonomie.* »²⁸ C'est-à-dire, plutôt qu'une utopie, l'engagement et l'adhésion dans l'action collective concertée, poursuivent-elles, résultent beaucoup plus du partage, au travers de groupes

²² DELPHINE, Delphy, *L'ennemi principe 1 : économie politique du patriarcat*, Paris, (éd.) Syllepse 2009, p 259.

²³ Ibidem.

²⁴ « *Un rapport social est une relation antagonique entre deux groupes sociaux établie autour d'un enjeu* », voir KERGOAT, Danièle, Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux, dans Elsa Dorlin (sous la dir.), *Sexe, Race, Classe : pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, p. 112.

²⁵ DELPHINE, Delphy, op.cit.

²⁶ Le patriarcat s'agit d'un « *système général de domination des femmes par les hommes* », voir DELPHINE, Delphine, op.cit., 16.

²⁷ GERHARD, Ute, *Mouvements féministes et citoyenneté en Allemagne*, dans Bérengère Marques-Pereira et Roland Pfefferkorn (dir.), *Genre, politiques sociales et citoyenneté*, Paris, Cahiers du Genre, Mars 2011, p. 51

²⁸ ACHIN, Catherine et NAUDIER, Delphine, *Les féminismes en pratiques*, in *Mai-Juin 68*, Sous le dir. Dominique Damamme, Boris Gobile, Frédérique Matoni, Bernard Pudal, Paris, Nouvelle Imprimerie Labally, 2008, p. 395.

de conscience ou, pour reprendre Ute Gerhard, des « *centres de femmes* », des expériences personnellement vécues.

Toutefois, cela n'empêche que l'association ne reste l'espace où l'action protestataire prend corps, le lieu où les militantes appréhendent les inégalités socio-économique et politique qu'elles subissent quotidiennement. C'est également au sein de ces « *réseaux de protestation* » qu'elles transforment, traduisent en revendications les « *multiples formes de violence directes ou structurelles qui imprègnent les rapports de genre* »²⁹. Les femmes militantes les conflictualisent, les politisent en se mobilisant collectivement à la déconstruction des structures et mécanismes sociopolitiques qui participent de l'établissement des rapports de domination entre les catégories de sexe. C'est ainsi que les femmes peuvent devenir sujets collectifs, c'est-à-dire des individus s'engageant dans une lutte pour la construction d'une subjectivité politique. D'où cette partie du travail qui consistera à présenter la situation d'oppression des femmes au sein du patriarcat haïtien. Cela revient à montrer comment ce système place les femmes au centre de l'économie de marché et du « *mode production domestique* ». Puisque l'essentiel des activités des femmes haïtiennes se réalisent non seulement dans les sphères dites privées, mais aussi au sein de l'économie productive marchande.

2.1 La « *situation d'oppression* » des femmes en Haïti

Les femmes, en Haïti, comme dans beaucoup d'autres pays appauvris, forment un « *groupe social* » opprimé, par conséquent, précarisé au sein du « *système patriarcal* ». Toutefois, il importe de souligner qu'à l'intérieur de cette catégorie sociale se propulse une dynamique produisant diverses autres sous-catégories dont les unes entretiennent avec les autres des rapports de conflictualité et de domination. Car, chaque groupe de femmes, en fonction des intérêts matériels et idéologiques qui sous-entendent son positionnement dans les rapports de « *pouvoir différentiel hiérarchisé* »³⁰, vit d'une manière particulière l'expérience de l'exploitation, de l'oppression et de la domination de genre et, par conséquent, en développe une conscience tout

²⁹ GERHARD, Ute, *op.cit.*, p. 55.

³⁰ DE LAURETIS, Teresa, *Théorie queer et cultures populaires : de Foucault à Cronenberg*, Paris, Sagim-Canale, 2007, p. 16.

aussi spécifique et différenciée. Dans cette perspective, le concept d'« *hétérogénéité sociale* »³¹ de Xavier Dunezat est approprié à l'explication de ce phénomène de différenciation et de hiérarchisation. Ce principe participe à la caractérisation et à la différenciation des femmes en Haïti. Il est ainsi saisi et exprimé par Francine Tardif :

*« La société haïtienne est une société très stratifiée. Les conditions de vie des femmes paysannes isolées diffèrent grandement de celle des familles urbaines privilégiées. Malgré certaines influences communes, les valeurs des unes et des autres diffèrent sensiblement, ce qui se reflète dans les rapports femmes/hommes, parents/enfants, etc. Si la discrimination contre les femmes se trouve partout, elle peut cependant s'exprimer différemment ».*³²

Cela entraîne, du coup, deux propositions dont l'une établit un rapport d'interdépendance avec l'autre. Il s'agit primo de considérer « (...) *la réalité de l'expérience des femmes comme terrain de positionnement et de mouvement, comme base pour une action politique consciente* »³³. Secundo, cette expérience, qui définit les conditions de vie des femmes, n'est pas homogène et se partage diversement. Ce postulat invite à l'exposé de l'ensemble des indicateurs, indices et valeurs sociaux à partir desquels l'on peut identifier et catégoriser les femmes entre elles et par rapport aux hommes dans la formation sociale haïtienne. C'est, en fait, l'analyse concrète de la situation socio-économique et politique dans laquelle se trouvent les femmes conçues comme catégorie sociale diversifiée construite historiquement. On s'accroche sur le positionnement des femmes dans différentes institutions et unités de production : économie, famille et politique.

³¹ Par « *hétérogénéité sociale* », Xavier Dunezat entend : « *l'ensemble des appartenances (de sexe, d'âge, de classe, de race ...) produites par l'action des rapports qui traversent les sociétés contemporaines* », cf. *Trajectoires militantes et rapports sociaux de sexe*, dans Olivier Filieule et Patricia Roux (dir.), Paris, SciencesPo Les Presses, 2009, p. 243.

³² TARDIF, Francine, *Analyse de la situation de la femme haïtienne*, Unicef, 1991, p. 27.

³³ MACKINNON, Catharine, *Féminisme, marxisme et postmodernisme*, dans Annie BIDEF-MORDREL (dir.), *Les rapports sociaux de sexe*, Paris, PUF, 2010, p. 82.

2.1.1 L'exploitation du travail féminin considérée comme « *moteur de l'économie haïtienne* »

En 2003, l'« Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique » (IHSI) a réalisé, en Haïti, le plus récent Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH). D'après les résultats obtenus, sur l'ensemble de la population haïtienne, les femmes représentent plus de la moitié, soit 51,8%³⁴. Cette fréquence, qui n'est pas spécifique à Haïti, indique, à première vue, que les femmes en occupent la plus grande part. Selon ce recensement, ce pourcentage varie suivant leurs catégories d'âge. C'est dans ce sens que l'IHSI précise que cette statistique concerne spécifiquement les personnes se trouvant dans l'intervalle de 10 à 39 ans. Autrement dit, s'agissant des tranches d'âge inférieures et supérieures à cet intervalle, ce pourcentage tend à diminuer. Alors, ces chiffres renseignent, et c'est l'une des hypothèses possibles, qu'il y a une forte présence féminine dans la population économiquement active du pays. Car, selon les données de l'IHSI, elle en représente 47 %³⁵ et c'est le taux le plus élevé de toute la Caraïbe et l'Amérique Latine.

Comment peut-on expliquer la prédominance des femmes haïtiennes dans la sphère productive marchande comparativement à la région caribéenne où le taux atteint seulement la barre de 35% ? Qu'est-ce qu'elle implique, en termes de rapport de pouvoir, si l'on tient à analyser ces informations au prisme des « *rapports sociaux de sexe* » dont les « *enjeux sont la division du travail entre les sexes et le contrôle de la sexualité et de la fonction reproductive des femmes* »³⁶ ? Deux lignes d'analyse peuvent être développées par rapport à la surreprésentation des femmes haïtiennes sur le marché du travail. La première consiste à dire, qu'étant donné le faible niveau de scolarisation et le fort pourcentage de déperdition scolaire en Haïti, les jeunes femmes - et ceci, il faut le préciser - de conditions socio-économiques défavorisées, investissent dès leurs âges précoces le marché du travail, particulièrement le marché informel du travail productif. Il importe de rappeler que celui-là est dominé par certaines branches d'activités dont

³⁴ IHSI, 4^e Recensement général de la population et de l'Habitat (Résultat définitif sur l'ensemble du pays), 2003, p. 43.

³⁵ IHSCI-EBCM 1999-2000.

³⁶ KERGOAT, Danièle, op.cit., p. 119.

l'agriculture, l'artisanat, le commerce détaillant, le travail ménager et la prostitution. En intégrant dans ce dispositif la variable sexe, l'IHSI indique que, dans le secteur commercial, il y a 21 femmes pour 4.7 hommes.

Par rapport à cette considération, l'extrait qui suit renseigne sur non seulement la place occupée par les femmes dans l'économie haïtienne, mais donne aussi une idée précise concernant la « *division sexuelle du travail* » qui le sous-entend :

« La femme, pilier de l'économie haïtienne, exerce toutes sortes de petits métiers. Outre l'agriculture, elles sont brodeuses, couturières, femmes de chambre. Elles sont souvent seules à faire vivre une famille entière. L'économie du pays repose sur ces femmes de courage. »³⁷

La deuxième ligne d'analyse se produit en tenant compte du fait que ces jeunes femmes constituent une « *armée de réserve* », en termes de « *capacité de travail* » pour le capital local et mondialisé. Cette masse de femmes, à la recherche du travail dans un pays où le « *taux de chômage* » franchit la barre de 50%, intéressent beaucoup les investisseurs. Ceci pour deux raisons fondamentales. Au niveau de l'économie informelle, ces jeunes marchandes facilitent l'arrivée sur les marchés les plus reculés d'Haïti des biens et services essentiels, surtout les produits de première nécessité. Car il existe peu de voies de communication permettant à ceux et à celles détenant le monopole de l'importation des marchandises, d'acheminer leurs produits sur les marchés locaux. Par conséquent, ce sont les commerçantes détaillantes qui transportent ces marchandises dans de conditions difficiles. Ces femmes, on les appelle « *madan sara* ».

Cette métaphore vient du nom « *d'un oiseau local très bruyant lorsqu'il est en quête de nourriture* »³⁸. Elle illustre la situation de ces femmes dans la mesure où elles sont transportées sur des camions comme des nœuds d'oiseux accrochés à des branches d'arbres. En tant que mode de catégorisation et de hiérarchisation d'une sous-catégorie de femmes, Madan sara pourrait être considérée comme non seulement un marqueur de sexe, mais aussi un marqueur de

³⁷ <http://www.alliance-haiti.com/societe/condition-femme.htm>, consulté le jeudi 26 mai 2011.

³⁸ ANGLADE, Mireille Neptune, *op.cit.*, p. 165.

classe, si on le regarde au prisme de la « *consubstantialité* »³⁹ des rapports de pouvoir. D'après Mireille Neptune Anglade, au bas de l'échelle de l'économie marchande informelle, ou si l'on préfère, dans la hiérarchie interne du « travail marchand », se trouvent respectivement : la « *madame sara* », les « *commerçantes des villes* » et les « *commerçantes rurales* ».

Au niveau de l'économie formelle, ces jeunes femmes constituent ce qu'appelle dans le langage des politiques économiques en Haïti « *main-d'œuvre à bon marché* ». Parce que, considérant les taux de chômage, de scolarisation et d'inflation en Haïti, il arrive qu'elle soit la moins payée de la Caraïbe. Qui pis est, elle travaille dans de conditions précaire : sans contrat de travail, absence de syndicat, salaires de misère. Cette masse d'individus prêts à échanger leurs « *forces de travail* » dans cette condition, représentent, dans le discours économique officiel, un « *avantage comparatif* » pour l'économie nationale. « *Selon les institutions internationales, l'avantage comparatif d'Haïti est sa main-d'œuvre laborieuse et bon marché* »⁴⁰. Cette main-d'œuvre attire les investisseurs privés, les organisations non gouvernementales (ONG) et aussi le gouvernement haïtien dans le cadre de ses travaux temporaires et à haute intensité de main d'œuvre.

Cette armée de réserve est constituée surtout des migrantes. Car, pour éviter la situation de misère régnant au niveau des campagnes, de jeunes femmes émigrent vers les grandes villes. Là, elles deviennent les préférées des « *employeurs des usines d'assemblage* »⁴¹. Depuis plus de 20 ans, l'industrie de sous-traitance vit une crise de délocalisation en Haïti. Cette émigration vers les autres pays de la Caraïbe, qui implique le licenciement des milliers d'ouvriers et d'ouvrières, est due, entre autres, à l'instabilité politique que connaît Haïti avec la chute de Jean-Claude Duvalier en 1986. Dans cette conjoncture, pour remettre à l'œuvre cette abondante main-d'œuvre, le gouvernement haïtien, les secteurs privés des affaires et la « *communauté internationale* » sous la direction hégémonique des États-Unis, lancent, depuis les années 2000, un processus de

³⁹ [(...) Parler de « *consubstantialité* » revient donc à affirmer que « séparer » les rapports sociaux est une opération certes nécessaire pour la sociologie mais qui reste de l'ordre de la logique formelle et qui ne peut en aucun cas être appliquée sans précaution à l'analyse des pratiques sociales » Cf. Daniel Kergoat, *op.cit.*, p. 112.

⁴⁰ DEWIND, Joseph et DAVID, Kinley III, Aide à la migration : L'impact de l'assistance internationale à Haïti, Canada, CIDIHCA, 1988, p. 66.

⁴¹ FALQUET, Jules, *L'État néolibéral et les femmes : le cas du « bon élève » mexicain*, dans Jules Falquet et Co. (dir), *Le sexe de la mondialisation : genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, SciencesPo Les Presses, 2010, p. 237.

dynamisation de cette industrie. Cet objectif se réalise par la médiation de l'implantation de zones franches à travers le pays et l'application de la « *Loi Hope* »⁴².

L'une des caractéristiques de l'industrie de sous-traitance, c'est qu'elle est déconnectée du reste de l'économie nationale. En effet, les matières premières qui alimentent les usines de sous-traitance ne viennent pas des autres secteurs productifs de l'économie, mais d'ailleurs. De plus, cette industrie ne produit que pour l'exportation. L'autre élément caractéristique, sans doute la plus importante, est que cette main-d'œuvre achetée à la production des biens et services, est la majoritairement féminine. Sous-valorisée et sous-rémunérée, elle est utilisée en grande partie au niveau du secteur agricole et des activités de sous-traitance qui constituent le gros de l'économie haïtienne. On peut comprendre pourquoi ce sont les femmes issue sociologiquement des couches sociales défavorisées et responsables d'une famille monoparentale, qui fournissent leurs forces de travail dans ces secteurs économiques.

En effet, ces femmes partagent 47,3% de la population économiquement active, pourcentage qui, confirme la professeure Suzy Castor, reste le plus élevé de l'Amérique latine. Elle précise, toutefois, qu'elles se retrouvent de façon considérable dans le secteur agricole, soit à 49%, et à 70% dans le secteur de sous-traitance⁴³. Au niveau du commerce et du tourisme, ajoute Mireille Neptune Anglade, les chiffres se répartissent ainsi : 22, 46% d'hommes contre 77,54% de femmes⁴⁴. Cela prouve que, sur le plan économique, les femmes contribuent grandement à l'élargissement de l'assiette fiscale du pays par leur dynamisme et leur dévouement à améliorer les conditions de vie de leurs ménages.

Du point de vu théorique et politique, l'une des conséquences de cette réalité, c'est que, comparativement à d'autres pays d'Europe et d'Amérique du nord, le problème d'accessibilité et d'intégration des femmes au marché d'emploi ou du travail peut se poser différemment. Puisque les femmes haïtiennes circulent historiquement en dedans et « *en dehors du cercle*

⁴² C'est une loi votée par le sénat des États-Unis en vue faciliter la libre circulation, c'est-à-dire hors taxes douaniers, des produits venant de l'industrie de sous-traitance haïtienne.

⁴³ Suzy Castor, op.cit, p 23

⁴⁴ Neptune Anglade Mireille, *Les femmes en chiffres*, p. 80.

domestique »⁴⁵. Cette problématique a été abordée théoriquement par deux auteures : Myrtha Gilbert et Mireille Neptune Anglade. Gilbert soutient, dans un article, que si dans ces pays les femmes ont attendu la fin de la deuxième Guerre mondiale pour sortir du joug de l'économie domestique et investir le marché de l'emploi :

*Tel n'était pas le cas d'Haïti, où les femmes qui restaient au foyer constituaient une infirme minorité. Quand on sait qu'à l'époque de la création de la Ligue Féminine d'Action sociale, 90% de la population haïtienne vivait dans les zones rurales et péri-rurales, où la femme a toujours travaillé comme agricultrice et marchande, se rendant à pied, à dos d'âne ou en camion d'une zone à l'autre.*⁴⁶

Selon la logique de cet argument, historiquement les femmes haïtiennes sont présentes dans les activités dites productives de l'économie. C'est-à-dire que leur travail produit non seulement de « *valeur d'usage* » mais aussi de « *valeur ajoutée* ». Cela dans la mesure où elles participent grandement à la production marchande. Toutefois, est-ce que cette forte présence de femmes dans certains secteurs productifs enlève la dimension genrée et problématique du travail féminin ? En d'autres termes, dans quelle mesure les secteurs d'activité investis par les femmes sont-ils les moins valorisés dans la société haïtienne ? Ou du moins en quoi, le travail féminin en Haïti, malgré le taux élevé d'activité de femmes, pourrait-il être politisé et devenu un enjeu de lutte féministe ?

Mireille Neptune Anglade, dans son texte « *L'autre moitié du développement : à propos du travail des femmes en Haïti* », rapporte qu'Haïti est l'une des rares sociétés de misère au monde dans laquelle la force de travail de femmes misérables fait objet d'une si grande exploitation. Elle l'affirme précisément en ces termes « (...) *c'est l'un des pays où ces femmes misérables travaillent le plus* »⁴⁷. Cela s'explique, d'après Anglade, par le fait que, considérant que les hommes sont historiquement absents des unités de production familiale pour diverses raisons (guerres et migrations forcées), les femmes en deviennent automatiquement et « *massivement*

⁴⁵ Cette expression de Carl Marx a été reprise par Nina Power dans son texte, *La femme unidimensionnelle*, Paris, Normandie Roto Impression, 2010, p. 31.

⁴⁶ GILBERT, Myrtha, *Les femmes haïtiennes entre vrais et faux problèmes*, in *La Rencontre*, CRESFED, mars 2007, p. 5

⁴⁷ ANGLADE, Mireille Neptune, *op.cit.*, p. 4.

chefs de familles monoparentales et donc elles travaillent énormément. Le travail marchand devient prioritaire au travail domestique leur échet également pour leur survie, pour la survie de leur famille, pour la survie de la société tout entière »⁴⁸. Il s'agit, pour-elle, d'un « contrat de sexe » qui féminise la pauvreté.

En Haïti, l'idée dominante tend à glorifier cette catégorie de femmes dont la force de travail fait objet, tant dans l'économie formelle qu'informelle, d'une exploitation à outrance. Elles sont le « moteur », le « cœur », le « pilier » de l'économie nationale. Ce discours s'attache à rendre invisibles les rapports et mécanismes d'oppression de genre, de race et de classe qui sacrifie la liberté des travailleuses au profit de celle des hommes. D'après Gilbert, elles commercialisent 90% des « produits vivriers à travers 200 marchés ruraux et 110 marchés urbains, et de nos jours, des dizaines de marchés de rues, où elle se rend à pied, à dos d'âne ou de mulet, en camions et en tap tap.»⁴⁹ Le fait que le travail féminin alimente l'économie nationale, ne pourrait-il pas être interprété comme étant symbolique de l'absence des hommes de la famille ? En d'autres termes, le taux élevé du travail féminin n'est-il pas en corrélation avec ces deux phénomènes : monoparentalité féminine et abandon de la responsabilité paternelle ?

2.1.2 L'institution familiale, l'absence des hommes ou la monoparentalité féminine en Haïti

La question qui nous préoccupe ici est en fait celle-ci : dans quelle mesure la « famille » contribue-t-elle ou constitue-t-elle un obstacle à la réalisation du bien-être des femmes en Haïti ? Cette interrogation entend donner lieu à une analyse de l'arbitraire ou de l'inégalité qui sous-entend les rapports sociaux de sexe au sein de cette vieille institution sociale. L'objectif consiste à déterminer comment est répartie la part de responsabilité qui revient à l'homme et à la femme au sein du « *procès de reproduction de l'unité familiale* »⁵⁰. Et dans ce sens, la notion de « famille » s'envisage, à peu près, dans la même perspective théorique que celle adoptée par

⁴⁸ Ibid., p.5.

⁴⁹ GILBERT Myrtha, *op.cit.*, p. 13.

⁵⁰ BIHR, Alain et PFEFFERKORN, Roland, Hommes, Femmes : quelle égalité, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2002, p. 129

Véronique Munos-Dardé dans son article « *Doit-on abolir la famille ?* ». En fait, elle conçoit la famille comme étant « (...) *un petit groupe dont les membres les plus âgés sont responsables de l'éducation et des soins des enfants et ont autorité sur eux, y compris contre les souhaits de ces derniers* »⁵¹. Cette unité de production et/ou de reproduction se caractérise par deux principes fondamentaux : l'autorité ainsi que la responsabilité des adultes économiquement actifs sur les dépendant-e-s.

En outre, cette conception de la famille s'inscrit dans un rapport d'opposition à l'approche biologique et naturaliste de la famille. Puisqu'elle insiste sur le fait que la famille est produite dans et par l'ordre social. Comme le prétend l'idéologie dominante, et cela a été conceptualisé dans *La Politique* d'Aristote, elle n'est pas une « *communauté naturelle* ». Ce philosophe soutient que « (...) *la communauté naturelle constituée en vue de la vie de tous les jours, c'est la famille* »⁵². Rejetant ce concept de famille revient à la définir par les rapports sociaux de force s'établissant entre les catégories de sexe et de génération autour de la réalisation de la responsabilité parentale : l'entretien des membres de la famille. Dans cette perspective, l'idée consiste donc à déterminer en quoi - si l'on prend le cas d'une « *unité familiale hétérosexuelle* », dont les plus âgés sont bi-catégorisé-(e)s sexuellement - cette responsabilité est-elle arbitrairement et inégalement assurée entre les conjoint-e-s ?

En outre, ce qui rend pertinente cette proposition théorique, et ceci par rapport à la réalité haïtienne, c'est qu'elle prend en compte, au sein du « *gouvernement domestique* »⁵³, pour reprendre l'expression de Mill, non seulement les « *jeunes dépendants* », c'est-à-dire des enfants, mais aussi d'« *autres types de dépendants* ». Il importe là de préciser que, dans cette dernière catégorie générationnelle, se retrouvent particulièrement : « (...) *les personnes qui sont de façon temporaire ou permanente dans la même situation que les enfants au regard de leur aptitude à prendre des décisions dans le domaine qui les concernent, tels certains handicapés et certaines personnes âgées* »⁵⁴. En Haïti, étant donné le faible niveau du Produit Intérieur Brut (PIB) et le

⁵¹ MUNOZ-DARDE, Véronique, *Doit-on abolir la famille ?* Comprendre, n° 2, Sur le lien familial, p. 304.

⁵² Aristote, *La politique*, Paris, Éditions des Sciences et des Arts, 1996, p. 2.

⁵³ MILL, John Stuart, *De l'assujettissement des femmes*, Paris, Éditions Avatar, 1992.

⁵⁴ MUNOZ-DARDE, Véronique, *op.cit.* p. 304.

taux élevé de chômage, les grands-parents, dans la majorité des cas, n'ont rien épargné en termes économiques et patrimoniaux pour pouvoir garder, dans une certaine mesure, leurs autonomies. C'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas contribuer à leurs propres entretiens lorsqu'ils touchent l'âge de retraite ou qu'ils perdent de leur capacité physique et/ou psychique.

Il faut souligner, d'ailleurs, que l'espérance de vie d'un haïtien/d'une haïtienne ne dépasse pas 50 ans. Bien qu'à l'intérieur de cette classe d'âge, on ne retrouve pas plus de 5% de la population, cela n'empêche pas que cette information signifie que les haïtiens/ haïtiennes perdent en âges peu avancés de leur force et capacité de travail. Ainsi, malgré l'absence de données concrètes se rapportant au phénomène du vieillissement de la population haïtienne, l'on pourrait formuler cette hypothèse : les travailleurs/travailleuses regagnent généralement, et cela souvent avant d'atteindre la barre de 50 ans, la population non active économiquement. Cette situation démographique résulterait des conditions de vie misérable dans lesquelles vivent certaines catégories non négligeables de la population d'Haïti, dont les femmes, les enfants et les personnes handicapées ou en troisième âge. D'après une description de la CONAP : « *La situation économique et sociale de la majorité de la population s'empire avec près de deux tiers de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, un taux d'analphabétisme de près de 50 % et une espérance de vie de 50 ans.* »⁵⁵

Cette pauvreté grandissante produit comme conséquence, qu'en particulier, les enfants et les vieillards se trouvent en situation de dépendance économique par rapport à leurs filles et/ou fils en âges adultes. Et c'est ce qui explique que, traditionnellement, pour survivre, les grands-parents sont obligés d'intégrer directement ou indirectement l'unité de production familiale de ces adultes économiquement actifs. La famille hétérosexuelle en Haïti, regroupe souvent : « (...) *père, mère, enfants, grands-parents, marraines, parrains, filleuls, collatéraux, etc.* »⁵⁶. Comme l'une des caractéristiques fondamentales des catégories sociales défavorisées, la famille élargie implique une augmentation des charges et responsabilités du chef de ménage.

⁵⁵CONAP, *Pour la cause des femmes, avançons ! Un modèle de plaidoyer dans la lutte des organisations de défense des droits des femmes haïtiennes*, Port-au-Prince, CONAP, 2008, p. 45.

⁵⁶ Cf. La situation des femmes haïtiennes, rapport préparé par Francine Tardif pour le Comité Inter-Agence Femmes et Développement, Système des Nations-Unies, Port-au-Prince, Septembre 1991, p. 28.

Comment peut-on développer cette hypothèse en tenant compte des rapports sociaux de sexe qui sous-entendent la réalisation du « *procès de reproduction de l'unité familiale* »⁵⁷ ? L'argument est le suivant : l'élargissement de la famille, en y incluant d'autres catégories de dépendant-e-s, sur-responsabilise son chef ou sa cheffe. Là ne s'envisage qu'une famille d'ordre traditionnel, c'est-à-dire hétérosexuelle et élargie. Comme c'est la norme en Haïti, avec tout ce que cela implique en termes d'injustice et d'inégalité dans la « *répartition des charges et des bénéfices* »⁵⁸ entre les conjoint-e-s. Pour dire autrement, cette situation d'asymétrie, ces rapports de pouvoir qui régissent le « *mode production domestique* », pour reprendre Christine Delphy, fait que l'exercice de l'autorité conjugale et parentale place la femme dans une position de subalternité, d'oppression et de subordination par rapport à l'homme. Comment peut-on analyser la famille comme l'une des institutions du système patriarcal ?

Ce projet nous renvoie à Mireille Neptune Anglade pour qui, Haïti est un cas « *unique au monde* », eu égard au pourcentage très élevé de familles monoparentales féminines. Elle précise que : « (...) *les femmes assument pratiquement seules les tâches domestiques, bien qu'Haïti se retrouve avec le taux d'activité féminine le plus élevé des Amériques, et donc l'un des taux les plus élevés du monde* »⁵⁹. Anglade soutient que l'inégalité qui caractérise la réalisation du travail domestique en Haïti, résulte d'un « *contrat de sexe* » qui déresponsabilise les hommes. Toujours en relation à la notion de « *division sexuelle du travail domestique* », l'on pourrait se demander à quelle conclusion pourrait-on parvenir si l'on relie cette information à la proposition selon laquelle l'inclusion d'autres catégories de personnes dépendantes implique, et ceci sans aucune médiation, la sur-responsabilisation du chef ou de la cheffe de famille ?

On entend par sur-responsabilisation, dans ce cas là, le fait que l'arrivée d'autres dépendant-e-s, serait susceptible à faire gonfler le « budget du ménage ». Mais il n'y aurait pas que cela dans la mesure où cette situation entraîne, par ricochet, une augmentation du temps et de la quantité de

⁵⁷ BIHR, Alain et PFEFFERKORN, Roland, *op.cit.*, p. 129

⁵⁸ MUNOZ-DARDE, Véronique, *op.cit.*, p. 308.

⁵⁹ ANGLADE, Mireille Neptune, *L'autre moitié du développement : à propos du travail des femmes en Haïti, op.cit.*, p. 57.

« *travail domestique* ». Si l'on se tient encore à Anglade qui avance qu'Haïti connaît le taux le plus élevé de familles monoparentales féminines, on peut déduire que c'est à la femme que revient la responsabilité de l'entretien de la famille. Concernant cette double responsabilité qui met la femme à cheval sur deux espaces, un rapport sur la situation des femmes haïtiennes avoue que :

*Personne ne nie que les femmes soient les véritables piliers des familles haïtiennes. Les femmes elles-mêmes sont très conscientes de l'importance de leur rôle économique et effectif. Elles savent qu'elles assurent le fonctionnement de la maisonnée et que les hommes ont besoin d'elles pour assurer les tâches quotidiennes essentielles au bon déroulement de la vie quotidienne : les courses au marché, la cuisine, l'approvisionnement en eau, l'entretien des vêtements et de la maison – sans parler du soin des enfants. Plus ou moins consciemment, elles contrôlent aussi l'essentiel de l'économie domestique (...).*⁶⁰

La femme, cheffe de famille monoparentale, assure donc seule la quasi-totalité du « *travail domestique* ». De plus, elle est responsable de l'entretien de cette micro unité de production et de reproduction social et biologique de la société. Cette situation fait intervenir dans l'analyse l'« *économie politique du patriarcat* »⁶¹ en Haïti - pour rendre le sous-titre de « *L'ennemi principal 1* » de Delphy - une autre considération. Elle consiste à saisir et à expliquer la base matérielle donc « *économique de la subordination des femmes* »⁶² à partir de la mise en perspectives de plusieurs espaces et situation d'oppression. Toutefois, malgré la consubstantialité ou du moins la co-formation de ces derniers, cela n'empêche pas que la famille ne reste l'espace idéal de l'étude du patriarcat. Ainsi, s'en rendre compte en Haïti, présuppose un effort théorique et empirique particulier, du fait qu'une catégorie de femmes s'en charge du travail domestique, du travail « *care* » et de l'entretien de la famille. Dardif rappelle que « (...) *la vie d'une majorité de femmes reste quasi exclusivement rythmée par leurs responsabilités de reproduction et de premiers soins, elles sont les seules responsables de soins aux enfants et aux malades* »⁶³.

⁶⁰ Cf. La situation des femmes haïtiennes, rapport préparé par Francine Tardif, *op.cit.*, p. 32.

⁶¹ DELPHY, Christine, *L'Ennemi principal 1 : économie politique du patriarcat*,

⁶² *Ibid.* p. 17.

⁶³ TARDIF, Francine, *op.cit.*, p. 10.

Cette considération importe dans la mesure où il existe d'autres sociétés où le scénario se présente différemment. La note dominante est celle-ci : le père symbolise l'autorité paternelle, il dirige et entretient l'unité de production familiale. Pour y parvenir, il vend sa force de travail ou, dans le cas contraire, il est détenteur de moyens de production ; alors que la femme s'occupe du travail domestique. Ou dans un autre cas de figure, les deux se trouvent sur le marché du travail salarié, avec une nuance, c'est que la force de travail de la femme est dévalorisée et sous-payée par rapport à celle de l'homme. Par ailleurs, la part la plus forte du travail domestique revient à la femme. Dans les deux cas, l'asymétrie est patente, car entre les deux groupes sociaux de sexe se définissent directement des rapports de pouvoir dont l'un en sort victime. Les travaux de Christine Delphy concernant la subordination des femmes dans le mode production domestique en sont une illustration.

A propos de la normalisation de la monoparentalité féminine en Haïti, Clorinde Zéphir affirme dans d'un entretien que :

L'absence des hommes est aussi le signe d'une société qui ne bouge pas. Partout ailleurs, les hommes d'aujourd'hui sont de plus en plus présents et chez nous il faudrait aller dans une frange, dans une toute petite partie et on ne peut même pas dire que les hommes de la bourgeoisie restent aussi présents qu'avant.⁶⁴

L'ordre patriarcal fonctionne, en Haïti, de manière à ce que la majorité de famille, du point de vue de la parentalité, soit réduite à la femme. L'homme, il est absent. Dans une pareille situation, la femme se trouve être la seule responsable de l'entretien de la famille, du travail domestique et connexe. Ce qui implique qu'on ne peut même tenter une discussion sur la « *division sexuelle du travail* » dans le procès de reproduction de l'unité familiale, puisqu'elle est abandonnée à la femme. Eu égard au travail féminin en Haïti, Gilbert dit que :

(...) des enquêtes réalisées sur l'impact du travail des femmes reconnaissent qu'environ 70% de leurs revenus sont consacrés à l'entretien de la famille, contre 40% pour les hommes. Malgré tout, ce

⁶⁴ Entretien réalisé avec Clorinde Zéphirin, coordonatrice de l'organisation féministe Enfo-fanm, mars 2011.

*pourcentage n'inclut pas le travail vital qu'elles fournissent pour l'entretien du foyer.*⁶⁵

L'enjeu de cette discussion consiste à déterminer dans quelle mesure pourrait-on appréhender la situation des femmes haïtiennes à travers les concepts d'exploitation, de subordination ou de domination ? En d'autres termes, comment et par quels mécanismes normatifs et institutionnels, s'opèrent les rapports de pouvoir de sexe dans la famille monoparentale féminine ? Comment l'homme haïtien tire-t-il profit de son absence qui implique sa déresponsabilisation ?

2.1.3 Les types d'union conjugale et la polygamie masculine comme mécanismes d'oppression des femmes

Le mode d'unions conjugales qui s'établissent entre les hommes et les femmes en Haïti, mérite d'être analysé s'il on veut saisir et comprendre les mécanismes de domination de genre. On y recense, en fait, particulièrement deux « *types d'unions* » dominantes : le « *mariage* » et le « *plaçage* ». Elles sont les plus fréquentes et les plus stables. Toutefois, si le dernier reste dans l'ordre coutumier, le mariage, au contraire, est une institution légale puisqu'il est pleinement reconnu par l'ordre dominant dans ses dimensions religieuse, politique, juridique et sociale. Comment ces deux types de conjugalité opèrent comme mécanismes institutionnels d'oppression des femmes haïtiennes ?

L'argument à développer consiste à montrer que ces institutions représentent, dans l'ordre patriarcal haïtien, deux mécanismes dans et par lesquels se produisent les rapports sociaux de domination de genre. Les pratiques, normes et valeurs qui les régissent concourent à justifier l'absence des hommes au sein de la famille, c'est ainsi qu'ils deviennent des irresponsables. Alors que les femmes se sur-responsabilisent. Dans une pareille situation, qu'il soit le mariage ou le plaçage, ces types d'union légitiment l'exploitation démesurée de la force de travail des femmes haïtiennes.

⁶⁵ GILBERT Myrtha, *Luttes des femmes et luttes sociales en Haïti*, op.cit. p. 21.

Dans les deux cas de figure, les hommes s'érigent en privilégié, en dominant. Ils sont chefs de la famille même s'ils contribuent peu ou pas du tout à l'entretien de celle-ci. D'ailleurs, s'ils peuvent avoir le service d'autres partenaires sexuelles, la norme exige la fidélité exclusive aux femmes. Le code pénal haïtien l'illustre bien. Puisqu'en cas d'infidélité, bien sur dans un couple marié, l'administration de la preuve n'est exigée que s'il s'agit des hommes. Dartif dit dans son rapport que : « *Selon le type d'union, les droits, la responsabilité et les privilèges qui unissent les partenaires varient considérablement. Cependant dans tous les types d'union, la fidélité exclusive des femmes constitue la norme sociale la plus fermement reconnue* »⁶⁶. Cette norme instaure et justifie une polygamie masculine qui s'opère de manière à ce que les hommes aient non seulement librement accès au corps et à la sexualité de la femme, mais qu'il les contrôle également.

En outre, dans le cadre de l'institution du mariage, le couple marié ne peut reconnaître légalement que l'enfant né dans le mariage. A ce sujet, un rapport note que : « (...) *un homme légalement marié ne peut reconnaître les enfants nés de ses autres unions* »⁶⁷. Toutefois, étant donné que la polygamie masculine est légitime, si l'on considère le droit coutumier, les hommes mariés peuvent s'engager dans une autre union ou, du moins, entreprendre des relations sexuelles avec d'autres partenaires. D'où la possibilité d'avoir des enfants nés hors du mariage qui ne peuvent porter le nom de leurs pères qu'avec l'aval des conjointes. Alors s'il est légitime d'avoir d'autres unions, l'enfant né de celle-ci est à la fois illégitime et illégal.

Les hommes mariés profitent de ce paradoxe pour nier ses responsabilités paternelles dans le cadre des enfants nés hors du mariage. Cette pratique fait, en quelque sorte, du mariage le type d'union dans lequel les conjointes courent le moins de risque, ceci en termes de responsabilité, de protection légale en cas de décès et de séparation. Alors que les femmes placées se trouvent dans une situation d'incertitude et d'insécurité qui compromet son bien-être et celui de ses enfants. Puisque le plaçage n'est régi d'aucun cadre légal. D'ailleurs, le projet de loi sur la « *responsabilité paternelle* » déposé au parlement haïtien par les organisations féministes, se trouve encore dans une impasse.

⁶⁶ TARDIF, Francine, *op.cit.*, p. 30.

⁶⁷ *ibid.*, p. 29.

Donc, le niveau et le sens de responsabilité du conjoint varie en fonction du type d'union contracté. Tardif précise toutefois que : « *En cas de rupture, la présence d'enfant et les pressions sociales peuvent amener l'homme à continuer d'assumer une partie du frais du ménage mais cela est néanmoins laissé à sa discrétion (...)* »⁶⁸. Étant donné l'absence de dispositifs légaux en la matière, le divorce et la séparation entraînent, du coup, et ceci dans la majorité des cas, la constitution d'une famille monoparentale féminine. Puisque la mère se retrouve seule, même dans le cas du mariage, sans aucun support affectif et matériel du père séparé, ce qui rend de plus en plus précaire les conditions de vie de ces femmes.

Saisir donc l'enjeu de la problématique de la monoparentalité féminine et de la responsabilité paternelle en Haïti, revient à placer cette sous-catégorie de famille dans le contexte et la pratique du plaçage. Il faut rappeler que ce dernier constitue de l'une des formes d'union dominante, particulièrement dans les milieux sociaux défavorisés dont la paysannerie et les zones marginalisées urbaines. En fait, ce type d'union fait partie de l'une des 5 formes d'union recensées dans la société haïtienne. Pour Kay Fanm, et ceci en se référant au droit coutumier haïtien, on peut l'entendre comme étant une : « (...) *forme d'union consensuelle (...) impliquant une cohabitation permanente des conjoint-e-s. Équivalent, de par sa reconnaissance sociale, au mariage.* »⁶⁹ Mais, elle n'est reconnue pas par la loi haïtienne. Cette négation de légalité, entre autres, produit deux phénomènes corrélés qui participent des mécanismes de la subordination de la femme.

Le premier opère de manière à déresponsabiliser les hommes en ce qui a trait aux soins des enfants et aux charges domestiques. Étant donné l'inexistence d'un cadre légal régissant ce type d'union, les hommes haïtiens nient, dans la majeure partie des cas, l'enfant né dans le plaçage. Comme l'affirme la CONAP : « *De manière concrète, le cadre légal haïtien est totalement défavorable aux femmes et à leur desiderata, et constitue même un obstacle au changement de leur statut.* »⁷⁰ En cas d'abandon, donc la non reconnaissance de la responsabilité paternelle, les

⁶⁸ Ibidem.

⁶⁹ Voir Violence envers les femmes et les filles : bilan de l'année 2006, Kay Fanm.

⁷⁰ Pour la cause des femmes, avançon, Port-au-Prince, CONAP, 2008, p.16.

femmes n'ont aucun recours juridique et social. C'est donc un deuxième facteur explicatif du taux élevé de monoparentalité féminine en Haïti.

En relation dialectique avec le premier, l'autre phénomène concerne l'un des mécanismes sociaux et légaux de l'institutionnalisation des normes et valeurs patriarcales dans la société haïtienne. Toutefois, il faut préciser ou nuancer que la séparation ou l'abandon de la responsabilité paternelle n'est pas le destin de toutes les familles vivant sous l'égide du plaçage. Toutes les femmes placées ne deviennent en fin de parcours responsables d'une famille monoparentale. En outre, l'accès aux actes d'état civil constitue un autre mécanisme par lequel s'exerce le patriarcat dans la paysannerie. L'acte de naissance est un document d'état civil d'importance dans le cadre du passage de patrimoine. Mais l'absence ou, tout cours, le mauvais fonctionnement de ce service fait que, et ceci particulièrement dans les milieux les plus reculés d'Haïti, beaucoup d'enfants ne l'ont pas.

D'après un membre de la coordination nationale de « Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen » (Union des Petits Paysans Haïtiens), les femmes sont les principales victimes de cette situation. Elle précise, lors d'un entretien, que l'accès aux actes d'état civil est l'un des problèmes majeurs confrontés par les femmes paysannes. Car l'État haïtien n'installe aucun service d'états civils dans le milieu rural, tout se concentre à Port-au-Prince. L'absence de cette institution indispensable à l'établissement de l'identité des enfants, renforce les rapports de domination de genre. Dans la mesure où, en cas de conflits ou de décès, l'enfant né, par exemple, hors du mariage, n'a aucun droit au patrimoine de son père.

De plus, vu le caractère illégal du plaçage, en situation de conflit, la conjointe n'a, en fait, aucun recours. Et « *La justice donne souvent raison au conjoint* »⁷¹, explique le membre de la direction nationale de l'Union des Petits Paysans Haïtiens. Par conséquent, dans cette forme d'union conjugale, les femmes se sentent toujours en situation d'insécurité, d'après la Coordonnatrice de la SOFA. Elles n'ont aucune protection juridique. C'est-à-dire qu'elles ne jouissent pas de tous leurs droits, puisque la loi ne sanctionne pas le plaçage. La militante paysanne ajoute que même

⁷¹ Entretien réalisé avec un membre de la section femme de l'organisation paysanne Tèt Kole Ti Payzan Ayisyen, août 2010

dans le cas où l'enfant ou l'union serait légitime, la problématique d'état civil se pose encore. Car, il arrive souvent que :

L'on peut avoir un acte d'état civil, c'est-à-dire le document, mais il n'a pas été enregistré au bureau central de l'archive national. Lorsqu'on constate un problème pareil, le service d'un cabinet avocat est nécessairement requis. La procédure est non seulement lente et longue, mais très couteuse en termes de temps et d'argent. Donc, c'est à peine évident pour une paysanne.⁷²

La polygamie masculine, les formes d'union conjugale ainsi que la présence ou l'absence de cadres légaux ne profitent qu'aux hommes. Les femmes paysannes en sont les principales victimes. Cela implique à considérer non seulement la place occupée par les femmes dans l'économie mais aussi dans les familles haïtiennes. Cependant il n'existe pas un modèle de famille homogène en Haïti. Car, comme le souligne Gilbert, cette société a produit historiquement et logiquement deux « *structures familiales* »⁷³. Là elle fait référence aux « *familles paysannes* » et aux « *familles urbaines* ». Elle commente que « (...) *les conditions de vie des familles paysannes isolées diffèrent grandement des familles urbaines* »⁷⁴. Est-ce que ces deux catégories sociales correspondent, voire de manière approximative, parce ce ne sont que des idéaux types, à la diversité et à la réalité des familles en Haïti ? Existe-t-il une homogénéité entre toutes les familles urbaines ? Ont-elles une même base existentielle et expriment-elles dans de registres communs leur compréhension, par exemple, de la conjugalité ?

L'enjeu de cette problématique consiste à éviter toute tentative d'homogénéisation des unités de reproduction de la vie familiale en Haïti, vu la complexité de cet espace social et les contradictions qui le sous-entendent. Ceci pour dire que les idées qui sont développées dans cette section ne concernent que les familles de conditions socio-économiques défavorisées. En effet, les statistiques, dont celle de l'IHSI et de certaines organisations internationales soucieuses des conditions de vie des femmes, indiquent que les femmes ont une importance capitale dans les

⁷² Entretien réalisé avec un membre de la section femme de l'organisation paysanne Tèt Kole Ti Payzan Ayisyen, août 2010

⁷³ GILBERT Myrtha, *op.cit.*, p. 39.

⁷⁴ Cf. La situation des femmes haïtiennes, rapport préparé par Francine Tardif pour le Comité Inter-Agence Femmes et Développement, Système des Nations-Unies, Port-au-Prince, Septembre 1991, p. 27.

familles haïtiennes. Puisqu'elles participent activement non seulement à la reproduction sociale de la famille, mais aussi elles contribuent énormément à l'entretien et à l'éducation des enfants.

2.1.4 L'exploitation ou/et l'extorsion du travail féminin : bénéficiaires et conséquences

Le travail des femmes et la responsabilité familiale, vu le taux élevé de monoparentalité féminine, peuvent être considérés comme étant deux des mécanismes opératoires de la domination masculine. En effet, il importe de rappeler que les femmes se chargent du « *fonctionnement de la maisonnée* » et de l'essentiel des travaux domestiques. Elles participent à la réalisation des travaux agricoles et commercialisent les récoltes. Un rapport note que : « (...) *le travail des femmes est un moteur essentiel de l'économie nationale du fait de son articulation tant à la production qu'à la reproduction globale de la société* »⁷⁵. Qu'est-ce qu'on entend par travail féminin en Haïti ? Quelles en sont les principales composantes ? Et si on analyse le « *travail féminin* » en rapport dialectique au « *poids de la charge de la familiale* »⁷⁶, et cela au prisme des rapports sociaux de sexe, comment démontrer que ces mécanismes ne s'opèrent qu'au détriment de la femme ?

2.1.4.1 L'activité domestique, marchande/productive, sexuelle, reproductive comme travail féminin

En Haïti, le travail féminin inclut non seulement les activités productives marchandes, le travail domestique, mais aussi la reproduction et la sexualité. Puisque pour Tabet⁷⁷, qui a enquêté sur Haïti, le « *travail domestique* » réalisé par les femmes dans le cadre des rapports conjugaux, ne constitue pas le seul lieu ou l'unique base matérielle de leur oppression. S'inspirant de la

⁷⁵ibid., p 30.

⁷⁶ANGLADE, Mireille Neptune, L'autre moitié du développement : à propos du travail des femmes en Haïti *op.cit.*, p 121

⁷⁷ TABET, Paola, *La grande arnaque : l'exploitation de la sexualité des femmes*,

définition du « *travail* »⁷⁸ de Karl Marx, elle a démontré, par exemple, que la « *reproduction* » et la sexualité peuvent être considérées comme du travail à part entière. Puisque, « *le procès reproductif* », d'après elle, active, met en mouvement « *les forces naturelles* » de la « *personne physique* », donc de la femme. Mais sa préoccupation première ne consiste pas en ce travail ontologique. Le problème réside, de préférence, dans le fait que « *La gestion de la reproduction transforme la procréation, d'activité naturelle qu'elle était, en travail* ». ⁷⁹

Du coup, l'expression « *gestion de la reproduction* » fait référence aux conditions socio-historiques dans lesquelles se réalise ce travail. Ces dernières servent de médiation entre le travail ontologique, appelé par Tabet « *activité naturelle* » et le « *travail social* ». Ce dispositif social, fait de rapports sociaux historiquement construits, bloque le contact direct et naturel qui pourrait exister entre la femme et la « *reproduction* »⁸⁰, et par ainsi le transforme en « *travail social* ». Car de ce « *procès de reproduction* » résulte, comme le souligne Marx, un « *objet extérieur* », un produit capable de satisfaire un besoin. Cette démonstration a été réalisée par Delphy dans le cas du « *travail domestique* ».

C'est pourquoi qu'on dit que Delphy et Tabet s'entendent sur ce point : l'activité que réalisent les femmes dans le cadre de la sphère dite « *privée* » est du travail. Puisqu'elle répond aux mêmes caractéristiques que travail fourni par une ouvrière ou un ouvrier dans une entreprise de production de bien et de service. Il n'y manque que la rémunération d'après Delphy. De plus, toujours dans le cas de la reproduction, Tabet précise que : « *Comme tout travail, le travail reproductif peut être libre ou objet d'exploitation*. L'introduction du concept d'exploitation dans ce dispositif théorique inscrit légitimement ces hypothèses dans le paradigme matérialiste. Ce qui revient à dire que ces auteures s'accordent à l'idée que, par la médiation des rapports sociaux de

⁷⁸ « *Le travail est de prime abord un acte qui se passe entre l'homme et la nature, l'homme y joue lui-même vis-à-vis de la nature le rôle d'une puissance naturelle. Les forces dont son corps est doué : bras, jambes, tête et mains, il les met en mouvement, afin de s'assimiler des matières en leur donnant une forme utile à sa vie. En même temps qu'il agit par ce mouvement sur la nature extérieure et la modifie, il modifie sa propre nature, et développe les facultés qui y sommeillent.* » Voir Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, Paris, Flammarion, 1985, p. 139.

⁷⁹ TABET, Tabet, *La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998, 159.

⁸⁰ Il faut nuancer que cela ne veut dire que la reproduction soit une activité inhérente à la nature la dite nature de la femme.

genre, les femmes se trouvent non seulement dans une situation de domination, mais également elles sont exploitées par les hommes. Dans cette perspective, identifier la « *base matérielle* » de cette domination, de cette exploitation constitue l'un des enjeux théorique et politique des théories féministes. Il faut rappeler que, dans un langage marxien, on pourrait remplacer le concept de base matérielle par celui de mode de production. Delphy utilise couramment le concept de « *mode de production domestique* » dans ses travaux.

La seule spécificité du travail domestique, c'est qu'il est non-rémunéré et que, par ainsi, sa réalisation exclut la femme « *de la productivité du marché* ». Cette exclusion est interprétée, dans le cas français, comme inhérente à l'institution même du mariage. Puisque l'auteure nuance que : « *Ce sont les femmes en tant qu'épouses et dans le cadre de cette relation qui ne sont pas rémunérables, ce n'est pas la tâche qu'elles font.*»⁸¹ D'ailleurs, le travail non-rémunéré que fournissent les femmes dans le cadre de la relation conjugale, se trouve aussi, donc se vend sur le marché de bien et de service.

Cette précision permet à Delphy d'établir une distinction entre l'« *extorsion de la plus-value* » dans le cas où le travail est mis sur le marché et l'« *extorsion du travail* » dans le cas du travail domestique. S'agissant de la pertinence de la thèse de l'exploitation du travail féminin, l'élément déterminant n'est autre que le rapport de production domestique, soutient Delphy ; c'est en fait le lieu le plus visible de l'extorsion du travail des femmes. Et, poursuit-elle, pour déterminer le degré d'exploitation, il faut considérer le bénéfice que réalise l'exploiteur dans les rapports de production qu'il établit avec l'exploitée dans le cadre du mode de production domestique. Étant donné qu'il n'existe pas un marché où l'on peut réaliser la plus-value, l'extorsion du travail domestique ne peut s'objectiver qu'à partir du nombre d'heures de travail gagnées par l'exploiteur. C'est-à-dire « (...) *les heures de travail qu'il aurait dû faire lui-même, ou qu'il aurait dû payer.*»⁸²

Sur la base des prémisses matérialistes, l'auteure de « *L'Ennemi principale* » arrive à la thèse consistant à dire que l'oppression des femmes est une construction sociale ayant pour base

⁸¹ DELPHY, Op.cit, p. 69.

⁸² Ibid. p. 71.

matérielle le travail domestique. On la critique d'avoir limité la question féminine au travail domestique qui, entre autres, se réalise dans le cadre des rapports conjugaux. S'il est vrai que le travail domestique se réalise sous l'égide de la division sexuelle du travail, cela signifie-il que ce type de travail constitue le seul lieu d'expression des rapports de pouvoir de genre ? Comment peut-on considérer les femmes qui, dans le cadre des rapports conjugaux, ne s'occupent pas du travail domestique ? S'épargnent-elles des rapports sociaux de domination de genre ? Comment prendre en compte le travail féminin marchand dans son rapport avec la monoparentalité féminine en Haïti ? Que dit-on des femmes qui vendent leur force de travail pour réaliser le travail domestique duquel une catégorie de femmes est épargnée ?

Autant de questions auxquelles ne répondent pas la thèse de l'« exploitation » de la « force de travail » des femmes par et dans le « mode de production domestique ». Face à cette limite, certaines chercheuses, qui se revendiquent aussi du paradigme matérialiste, ont proposé une reformulation de la problématique de la base matérielle de l'exploitation et de la domination genrée. Parmi lesquelles, il y a Paola Tabet qui soutient que c'est le « mode de production *économico-sexuelle* » qui constitue la base matérielle de l'exploitation des femmes.

Tabet appréhende la « sexualité » comme étant un « fait social » qui peut être étudié dans le contexte des rapports sociaux de « domination masculine ». Cette problématique lui inspire une première hypothèse de travail. Il s'agit de la transformation de la « sexualité féminine » en « marchandise », en « service » susceptible d'être échangé sur le marché « *économico-sexuel* ». Elle précise que c'est un « échange asymétrique » où l'on met en relation « prestation féminine » et « compensation masculine ». Cette asymétrie s'explique par les « inégalités économiques et sociales » qui persistent entre les « sexes ». Avec, entre autres, le cas d'Haïti comme cadre empirique, Tabet parvient à identifier la base matérielle de la domination des femmes en ajoutant que :

Dans cette construction, c'est le rapport économique-sexuel qui apparaît comme le point focal. La structure générale de la division du travail et, avec elle, l'inégalité d'accès aux ressources font que les femmes dépendent de leur travail sexuel et que le sexe est défini comme leur

*capital, leur terre ou leur moyen d'échange, tant dans les relations de mariage et de reproduction que dans des relations non matrimoniales.*⁸³

Alors ce qui paraît intéressant et qui fait l'originalité de cette thèse, c'est qu'elle pose l'« échange économique-sexuel » comme étant la base matérielle des « relations sociales et des relations de pouvoir » de domination entre les sexes. De plus, elle démystifie l'idéologie prétendant qu'il n'existe de relation entre la « sexualité » et l'« économie » que dans les pratiques de prostitution. Tabet dit que les teneurs de ce discours se trompent grandement, car l'échange économique-sexuel prend différentes formes dépendamment de la situation sociale des échangistes. D'où l'idée du « continuum » qui intègre « le service sexuel proprement dit » mais aussi le « service sexuel » accompagné de « services domestiques », sans oublier les diverses formes que peuvent prendre la « négociation » et les « compensations ». Selon Paola Tabet « *La transaction économique investit globalement les rapports entre les sexes* »⁸⁴. Des relations les plus légitimes aux relations de prostitution :

*On peut faire l'hypothèse que l'échange économique – depuis le don, jusqu'à la dépendance sur différents plans, et jusqu'au paiement directe et explicite – est en même temps le résultat et l'instrument, ou mieux encore un des instruments d'un processus de conditionnement qui implique en large partie le renoncement à la possibilité d'expression sexuelle des femmes, ou à sa perte.*⁸⁵

Sur la base de cette analyse, Tabet arrive à la conclusion d'une aliénation de la sexualité féminine. La marchandisation du sexe féminin résulte du fait de la distribution inégale des ressources socio-économiques entre les sexes. Le « travail marchand » d'Anglade, « le travail domestique » non rémunéré, pour reprendre et compléter la thèse de Delphy, fonctionnent de manière à dévaloriser le travail des femmes par rapport à celui des hommes. De cette situation poursuit Tabet :

Il en résulte aujourd'hui, sur le plan mondial, la concentration absolue ou presque des richesses entre les mains masculines, alors que les

⁸³ Ibid. p. 137.

⁸⁴ Ibid., p. 138.

⁸⁵ Ibid., p. 137.

femmes fournissent plus de la moitié des heures de travail. Dans ce système, le surplus de travail des femmes est la condition même de l'accès des hommes à un surplus, surplus de temps libre et d'autres ressources, y compris l'accès au service sexuel, et donc – on peut en faire l'hypothèse – il rend possible l'échange économique-sexuel.⁸⁶

La thèse de l'« échange économique-sexuel » inscrit la problématique de la domination genrée ainsi que sa base matérielle dans une perspective plus large. Elle met en rapport *oppression sexuelle, exploitation économique, le travail care et la limitation de la connaissance et travail domestique*. Elle permet également de considérer le travail des femmes dans sa totalité sociologique et historique, dans la mesure où elle est ouverte à l'intégration d'autres catégories de rapports de domination dans le « *continuum* ».

Quelles sont les catégories sociales qui profitent de l'extorsion ou de l'exploitation du « travail féminin » en Haïti ? Car comme le souligne Delphy, il ne peut exister d'opprimées, d'exploitées et de dominées sans oppresseurs, exploitateurs et dominants. Et si l'on suit l'argumentaire développé par Delphye, on pourrait partir de l'idée que les femmes haïtiennes et les hommes, entendus comme étant des groupes sociaux construits, entretiennent, par exemple, des rapports de « *subalternité* ». L'établissement historique de ces rapports de pouvoir fonctionne de manière à ce que les dominant-e-s en tirent des avantages, des bénéfices. La position occupée par les femmes dans les sphères économique, sociale et politique en Haïti, portent à identifier, entre autres, trois catégories de bénéficiaires. Cette catégorisation se fait en tenant compte de la situation concrète de certains groupes d'individus dans la formation sociale haïtienne dont le fonctionnement met en œuvre de manière consubstantielle des rapports sociaux caractéristiques du patriarcat et du capital dans ces différentes formes d'expression. Ce sont

- Le secteur privé des affaires en Haïti, pour ne pas dire la bourgeoisie haïtienne, dans la composition duquel se trouvent les groupes d'individus qui contrôlent certaines activités économiques marchandes dont : le commerce import/export, les industries de sous-traitance, le secteur de services. En fait, il s'y trouve les propriétaires du capital local et mondialisé. Ils profitent de la force de travail des

⁸⁶ *Ibid.* p. 1149.

femmes haïtiennes contre un salaire de misère équivalant à de deux euros/jours, et ceci dans de conditions de travail inhumaines. Ce capital s'opère tant dans l'économie productive marchande formelle qu'informelle.

- Des hommes haïtiens, produits historiques des pratiques et valeurs de l'économie politique du patriarcat. Ce système, et on vient de le développer, fonctionne, entre autres, par deux mécanismes interdépendants au sein de la famille haïtienne : absence du père et sur-responsabilisation de la mère. Les hommes jouissent à la fois du travail domestique, du travail care, du travail marchand et de la sexualité des femmes. Car, non seulement elles entretiennent la famille du fait de l'absence du père et de la présence historique et constante des femmes sur le marché du travail formel et informel, mais elle assure également les travaux domestiques.

Les hommes deviennent, dans une telle situation, le principal bénéficiaire du travail féminin. C'est-à-dire, l'exploitation à outrance de la force de travail des femmes leur procure du temps libre pour le loisir, les activités politiques et intellectuelles. « *Même quand elles ont un conjoint, les femmes haïtiennes demeurent les principales responsables du foyer, elles ne peuvent donc se risquer en politique.* »⁸⁷ Le paradoxe, c'est que, malgré cet abandon et cette irresponsabilité, le mythe du pouvoir patriarcat les érige en dominants. Et, il utilise tous les moyens dont la violence la plus extrême pour contrôler le corps, la sexualité et le patrimoine des femmes.

- Ensuite viennent les femmes des catégories sociales privilégiées, femmes de la bourgeoisie, de la petite bourgeoisie intellectuelle urbaine. Malgré leurs positions de subalterne dans le système patriarcat, puisque les femmes subissent toutes, à des formes et degrés divers, la domination patriarcale, elles sortent bénéficiaires de manière directe ou indirecte de l'exploitation de ces travailleuses. La position sociale de leurs maris et les normes de féminité, jugées supérieures, incarnées par ces femmes, les épargnent des travaux domestiques et des activités productives marchandes, vu que dans les classes sociales aisées, les hommes sont présents et entretiennent leurs familles légitimes. Elles jouissent gratuitement ou contre de

⁸⁷MERLET, Myriam, *La participation politique des femmes en Haïti : Quelques éléments d'analyse*, Port-au-Prince, Éditions Fanm Yo La, 2002, p. xiii.

bas salaires de la force et de la capacité de travail des femmes comme domestiques et ceci dans de mauvaises conditions.

Cette situation a en fait de lourdes conséquences sur les conditions de vie et d'existence des femmes de classes sociales inférieures dont les paysannes et celles des quartiers défavorisés urbains et ruraux. Leur contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) s'estime à 60%, « *Pourtant, selon le Rapport mondial sur le développement humain du Pnud⁸⁸ (1998), les femmes haïtiennes ne reçoivent que 36% du revenu national* »⁸⁹. Elles n'ont presque pas accès aux services sociaux de base : santé, éducation, logement, par exemple. C'est ainsi qu'elles se trouvent dans une situation de pauvreté extrême, on parle même de la féminisation de la pauvreté en Haïti. D'après la coordonatrice d'une organisation féministe, cette situation s'est empirée avec le séisme qui a détruit Port-au-Prince, la Capitale d'Haïti, et d'autres villes de provinces, le 12 janvier 2010.

Dans un entretien, Clorinde Zéphir explique que :

*(...) dans le contexte de la situation des femmes haïtiennes, les « madans sara », les petites marchandes, les femmes en domesticité, pour toutes ces femmes là, je pense que la vie est devenue plus difficile. Les marchandes, par exemple, si je prends le cas de beaucoup d'elles, qui ont perdu leurs maisons ou une partie de leurs maisons, et toutes leurs marchandises, parce qu'il a fallu courir (au moment du séisme), et il ne leur reste plus rien. Donc, je pense que la situation physique, psychologique et matérielle de la majorité des femmes haïtiennes est plus difficile qu'avant le séisme.*⁹⁰

Elle poursuit que :

L'année dernière, le jour de la célébration de la journée mondiale de la population, les techniciens en charge de ces questions là avaient dit qu'ils prévoyaient pour la fin de 2010 une augmentation du taux de fécondité, une augmentation du taux de mortalité maternelle, une augmentation du taux de mortalité

⁸⁸ Programme des Nations-Unies pour la Population et le Développement.

⁸⁹ GILBERT, Myrtha, *Luttés des femmes et luttés sociales en Haïti, op.cit.*, p. 21.

⁹⁰ Entretien réalisé avec Clorinde Zéphir, EnfoFanm, mars 2011.

*infantile, une augmentation de la fuite des cerveaux et c'est ce qui a eu lieu.*⁹¹

Pour conclure, elle précise que : « *la situation des femmes haïtiennes s'est empirée et les écarts également. Ceci dit les femmes de la bourgeoisie ont une vie beaucoup plus difficile dans l'ensemble.* »⁹² Dans de telle situation socio-économique, pour survivre, les femmes appauvries ont comme recours immédiats :

- La domesticité. Ce secteur d'activité marchand et informel, est largement dominé par les femmes de couches sociales inférieures. Incapables d'assurer le soin de leurs enfants, les parents les donnent en domesticité. Selon les statistiques résultant d'une enquête réalisée, au cours de l'année 1998, par l'Institut Psycho-social de la Famille (IPSOFA) :

*« (...) sur la population des enfants en domesticité 74,6% sont de sexe féminin contre 25,45% de sexe masculin. Les résultats de cette recherche révèlent que la grande partie des enfants en domesticité se trouve dans les milieux ruraux, soit 81% contre 19% dans les milieux urbains »*⁹³.

En Haïti, deux catégories sociales assurent les travaux domestiques hors de leurs unités respectives de production familiale. Elles sont des enfants, en grande partie de petites filles issues de familles pauvres et rurales, qui échangent leurs forces de travail, dès l'âge précoce, contre de quoi à s'entretenir, donc sans rémunération. « *Ces familles, en échange d'aide aux travaux domestiques, s'engagent, théoriquement au moins, à les loger, les nourrir et à les donner un minimum d'éducation* »⁹⁴. Et de jeunes femmes, adultes, ayant de lourdes responsabilités familiales qui échangent leurs forces contre un salaire. Il faut préciser que le code du travail haïtien ne régit pas ce secteur d'activité. Cette absence de cadre légal ne profite qu'aux employeurs ou employeuses, puisque ces domestiques travaillent sans protection sociale et dans de mauvaises conditions. La valeur de leur force de travail dépendant de la générosité du patron.

⁹¹ Entretien réalisé avec Clorinde Zéphir, EnfoFanm, mars 2011.

⁹² Entretien réalisé avec Clorinde Zéphir, EnfoFanm, mars 2011.

⁹³ IPSOFA, *La domesticité juvénile (Restavèk) en Haïti*, p 36

⁹⁴ TARDIF, Francine, *op.cit.*, p.29.

- Il y aussi la prostitution. Sujet tabou en Haïti, elle peut être aussi considérée comme étant l'une des voies de recours pour ces femmes. On entend par prostitution : « *L'échange de services sexuels contre une compensation financière ou matérielle (...)* »⁹⁵. Mireille Neptune Anglade dit que : « *La prostitution demeurera l'un des uniques moyens de survie (...) de l'haïtienne qui a laissé la campagne, n'a pas pu s'intégrer à la grande ville et se trouve entièrement démunie (...)* »⁹⁶. L'inexistence d'enquête et de recherche sur l'« *industrie du sexe* », aveugle les rapports prostitutionnels⁹⁷ en Haïti. Même les organisations féministes hésitent encore à dénoncer le caractère violent et oppressif de cette entreprise qui s'agit de l'achat de « *services sexuels* » féminins.
- Le « crédit financier » contracté aux caisses populaires et coopératives, à taux très élevés, reste un autre palliatif pour les petites commerçantes urbaines. Il faut signaler qu'en grande partie, elles n'y ont pas accès.
- Émigration. Pour échapper à la situation de misère qui ponctue leur quotidienneté, les femmes haïtiennes migrent vers les grandes villes d'Haïti, dont Port-au-Prince. Elles quittent également le pays à la recherche d'un mieux être pour leurs familles. Clorinde Zéphir aborde ce sujet dans un entretien en disant que :

*(...) nous sommes dans une phase du pays où justement il a eu depuis 50 ans une fuite des cerveaux féminins qu'on n'oublie souvent. Ils sont très important les cerveaux féminins pour que nous puissions partager les responsabilités, les décisions, la réflexion du pays avec les hommes à égalité. Donc cette situation dont nous avons hérité et qui arrive à un point actuellement où nous ressentons véritablement un très grand vide suite au séisme.*⁹⁸

Cheffes de familles monoparentales, vendeuses de force de travail dans de conditions précaires, coincées dans de sphères d'activités non valorisées, les femmes haïtiennes sont sous-représentées

⁹⁵ *Dictionnaire critique du féminisme*, PUF, 2000, p. 180.

⁹⁶ ANGLADE, Mireille Neptune, *L'autre moitié du développement : à propos du travail des femmes en Haïti*, *op.cit.*, p. 49.

⁹⁷ *Dictionnaire critique du féminisme*, *op.cit.*, p. 177.

⁹⁸ Entretien réalisé avec Clorinde Zéphir, EnfoFanm, mars 2011.

dans certaines activités. Par exemple, au niveau de la représentation politique, ce n'est qu'au début de l'année 2011, au cours de la réforme constitutionnelle avortée, que le parlement haïtien, sous la pression de certaines organisations féministes, a tenté d'introduire le quota de 30% de l'implication des femmes dans les affaires publiques. C'est cette situation sociale problématique qu'on appréhende, dans une perspective de luttes féministes, sous le concept de « *générateur de violence* », d'oppression, d'exploitation et ou de subordination des femmes. Ce concept intègre le cortège des agressions physiques et verbales - ceci tant au niveau de la vie conjugale qu'ailleurs - qui ponctue la quotidienneté de l'haïtienne. Car bien qu'elles soient la matrice de l'économie et de la famille en Haïti, et « *même si elle gagne sa vie* »⁹⁹, elle reste la principale cible du patriarcat, dans sa dimension la plus violente. C'est à partir de la prise de conscience de cette situation de violence que les organisations féministes se structurent comme instruments de politisation, de contestation des conditions de vie de femmes haïtiennes ainsi que d'articulation de leurs revendications.

⁹⁹ HENRY, Natacha, *Frapper n'est aimer : enquête sur les violences conjugales en France*, Paris, Normandie Roto Impression s.a.s, 2010, p. 41.

IX. Cartographie structurelle du mouvement féministe haïtien de 1986 à 2000

Le fonctionnement général du système patriarcat en Haïti et la place occupée par les femmes dans celui-là, entraîne une dégradation croissante de leurs conditions de vie. Les classes dominantes les oppriment à travers les structures familiales traditionnelles et l'économie marchande. Les réflexions portant sur cette situation implique, comme l'a observé Ute GERHARD dans le cas Allemand, « (...) un processus d'apprentissage collectif en montrant que les limites imposées aux femmes, les discriminations et les violences tant structurelles qu'individuelles à leur rencontre ne relevaient pas d'un destin privé, mais d'un état de fait politique méritant débat et qu'il fallait changer »¹⁰⁰. Comment cette prise de conscience s'exprime-t-elle à travers de mouvements de protestation en Haïti. Dans quelle mesure cette situation a-t-elle donné lieu à la conception de différents projets politiques ou à l'émergence de multiples formes d'organisation comme moyen de contestation l'ordre social patriarcal ?

9.1 Émergence et structuration des organisations féministes

On recense une centaine d'organisations féministes et de groupes de femmes en Haïti. Ceux-là font souvent partie de mouvements sociaux mixtes articulant les revendications des paysan-n-es, ouvrier/ouvrières ou des populations habitant les quartiers défavorisés. Ce qui fait que, dans le paysage des luttes féminines, la CONAP a ainsi identifié deux types d'associations : les organisations féministes et les groupes de femmes. Elles se différencient par le fait que les premières défendent les « *intérêts stratégiques* » des femmes haïtiennes, alors que les autres agissent sur des « *intérêts pratiques* ». D'après cette plateforme d'organisations : « *Cette distinction renvoie à la différence entre le statut des femmes et leurs situations socio-économiques.* »¹⁰¹ Et cela signifie que les féministes contestent l'attribution aux femmes de statuts sociaux subalternes parce qu'elles sont femmes, pendant que les groupes de femmes tendent à réduire leurs activités militantes à l'amélioration de la situation socio-économique de celles-ci.

¹⁰⁰ GERHARD, Ute, op.cit. p.46.

¹⁰¹ CONAP, op.cit., p. 20.

L'argument peut être ainsi développé : les associations de femmes ont une approche parcellaire et unidimensionnelle de la problématique de la femme. Elles n'agissent que sur une partie d'une réalité qui, d'après les féministes, est multidimensionnelle et complexe. Parallèlement à cette stratégie qui segmente la condition féminine en ses aspects économique, social et politique pour en agir sur le plus urgent, les militantes féministes entendent l'aborder dans sa totalité. C'est-à-dire aux travers de ses dimensions sociale, historique, culturelle, économique et politique.

Cette partie se veut être une présentation, une radiographie structurelle des différentes tentatives d'articuler de réponses collectives et organisées à la problématique des rapports sociaux de sexe en Haïti. Elle ne tient que certaines des organisations féministes dont les informations recueillies ont été systématisées dans une fiche synthétique et signalétique annexée à ce travail. Ces organisations, en tant que moyens d'actions collectives, se structurent de manière à articuler des réponses politiques aux problèmes de femmes en Haïti. Et Pour Clorinde Zéphir, cette réponse :

(...) a commencé en 1934, il y a eu une autre réponse collective jusqu'à Duvalier, en 1986- 1987. Nous avons repris le flambeau et depuis on essaie de reconstituer quelque chose qui donne une réponse. A un certain moment la réponse est plus forte et à d'autre elle est un peu détruite par les oppositions (l'instabilité politique, la répression). En 1991 on a vraiment subi la répression.¹⁰²

D'après Zéphir, le féminisme haïtien, dans sa généalogie, s'échelonne en trois périodes. Nous revenons sur la première dans le chapitre consacré à l'histoire de ce mouvement social puriel. Nous nous arrêtons ici aux deux dernières. Inscrite dans le contexte politique des années 1980, la seconde vague du féminisme haïtien, si on pourrait l'appeler ainsi, est ponctuée par la formation d'un ensemble de mobilisations collectives. Nous ne pouvons pas jeter un regard complet sur cette dynamique, parce qu'il n'y a pas d'inventaires spécifiques dans ce domaine. L'unique document¹⁰³ trouvé date de 1991 et par conséquent, ne donne pas une idée précise du paysage ou

¹⁰² Entretien réalisé avec Clorinde Zéphir, Enfo-Fanm, Mars 2011.

¹⁰³ FNUAP, *Femmes/population/développement, organisations féminines privées en Haïti*. Tome II : *inventaire organisations féminines privées en Haïti*, Danielle Tardieu Magloire, Danielle Magloire, Myriam Merlet (dir.), Port-au-Prince, Avril 1991.

de l'état actuel des associations féministes et de femmes en Haïti. Même le ministère des affaires sociales, l'institution publique chargée d'enregistrer les associations, ne détient pas ces données. D'où la difficulté de procéder à un échantillonnage représentatif de ces organisations. Ainsi, les structures organisationnelles sur lesquelles portent ce travail ont été sélectionnées suivant le « *degré de légitimité* » et représentativité qu'elles jouissent sur la scène politique en Haïti. Elles sont au nombre de cinq : Kay Fanm¹⁰⁴, SOFA¹⁰⁵, Enfo-Fanm¹⁰⁶, Fanm Yo La¹⁰⁷ et Femmes en Démocratie. Nous les subdivisons en deux groupes selon la période au cours de laquelle elles ont été fondées et les catégories de revendications qu'elles articulent.

9.1.1 Le féminisme des années 1980 ou de la deuxième génération

Kay-Fanm, SOFA et Enfo-Fanm participent de la deuxième tentative d'articuler une réponse collective et organisée à la problématique de subordination des femmes haïtiennes. Ces trois organisations ont pris naissance dans la conjoncture sociopolitique des années 1980. Cette période peut être assimilée à celle de la « *renaissance du féminisme haïtien* » après la déstructuration de la Ligue Féminine d'Action Sociale, la toute première association féministe haïtienne, sous le poids de la dictature. Un rapport produit sur la situation des femmes en Haïti, révèle qu' : « *Avant 1986, il n'existait donc que très peu d'associations ou d'organisations implantées dans l'ensemble du pays ; à quelques exception près, les associations de femmes étaient également existantes.* »¹⁰⁸ Car le régime dictatorial des Duvalier réprimait toutes formes d'organisation et de résistance. Dans un contexte pareil, le corps et la sexualité des femmes haïtiennes devenaient un champ de bataille ; le viol a été aussi mobilisé par le pouvoir comme l'un des moyens de répression. On peut prendre en exemple le cas d'Yvonne Hakim Rimpel. Journaliste de « *Voix des Femmes* »¹⁰⁹ et militante féministe, elle a été violée, torturée par les milices de François Duvalier dans la nuit du 5 au 6 janvier 1958¹¹⁰.

¹⁰⁴ Maison des femmes ou Organisation Haïtienne pour la promotion et la défense des droits de la femme.

¹⁰⁵ Solidarité des Femmes Haïtiennes.

¹⁰⁶ Info-Femmes.

¹⁰⁷ Présence des Femmes ou Collectif Haïtien pour la Participation des Femmes.

¹⁰⁸ TARDIF, Tardif, *op.cit.*, p. 7.

¹⁰⁹ C'était un journal de la Ligue Féminine d'Action Sociale.

¹¹⁰ YAITI Fanm, Vol. 20. No 75, Avril 2010, p. 2.

Malgré cette répression, les féministes militaient dans la clandestinité contre la violence de toutes sortes qu'elles subissaient et surtout pour la transformation des rapports sociaux de sexe. Au début des années 1980, le régime a été affaibli sous la pression de la communauté internationale et des luttes nationales de résistance. Les femmes ont profité de cette brèche pour réorganiser et renforcer la lutte féministe. D'où la fondation respective de Kay-Fanm en 1984, SOFA le 22 février 1986, Info-Femmes le 20 septembre 1987. Cette période fut celle d'un renforcement systématique et généralisé des luttes antidictatoriales pour l'instauration, en Haïti, d'un régime politique démocratique et respectueux des libertés et droits de chacun.

Les groupes politiques qui s'activaient contre l'ordre ancien, agissaient à l'époque sur la forte influence idéologique de la hiérarchie de l'église catholique d'Haïti et des structures politiques clandestines de tendances socialistes et marxistes-léninistes. La « *communauté de clergés* », pour reprendre Antonio Gramsci, a mis toutes les infrastructures ecclésiastiques au service des groupes sociopolitiques mobilisés contre le pouvoir établi. Radio soleil, l'un des organes de presse de cette institution, a été le principal canal de diffusion des informations contre la dictature. Ses locaux servaient d'espace physique de discussion entre les protestataires ainsi que de préparation et du lancement des mobilisations politiques. Certain-e-s idéologues progressistes et nombre de prêtres appartenant à la théologie de la libération - en vogue en Amérique à l'époque et qui prônait une option préférentielle pour les pauvres - ont pris activement part à la direction politique de la lutte.

Les principaux membres fondateurs de ces organisations féministes participaient, en Haïti et/ou de l'extérieur, à ce mouvement politique. Certaines sont des techniciennes de développement et militantes politiques fortement influencées par ces courants idéologiques. Elles accompagnaient les ouvrières, les travailleuses domestiques ainsi que les groupements paysans. Kay Fanm rappelle qu' :

En 1984, un groupe de techniciennes en développement, qui travaillaient en milieu rural haïtien, se réunirent pour analyser les difficiles conditions de vie des paysannes et étudier toutes les possibilités pouvant conduire à un changement véritable de cette situation. Ce petit groupe de réflexion arriva bientôt à la conclusion que seule une organisation féministe, composée

*uniquement de femmes, pouvait avoir la détermination de lutte contre le système patriarcal.*¹¹¹

Ces « réseaux de protestation »¹¹² et ces groupes de conscience servaient d'espaces de lutte où ces militantes recevaient leurs formations politiques de base. Là, elles ont commencé à analyser les vécus des femmes haïtiennes, ce qui a permis une connaissance plus ou moins approfondie des conditions de paysannes, d'ouvrières et de travailleuses domestiques. C'est pour dire autrement que ces expériences influençaient sur leurs conceptions de la problématique des rapports sociaux de sexe en Haïti.

La prise de conscience de cette situation de violence que subissent les femmes impliquait une remise en cause des mécanismes de domination de genre, dont les « structures familiales ». Elle a également donnée lieu à une analyse critique de la place occupée par les femmes dans le système économique en Haïti. C'est de cette dynamique qu'a enclenché le processus de production de toute une série de revendications sociopolitique et économique se rapportant spécifiquement aux conditions de vie des femmes haïtiennes. Ce travail se traduit par la construction de ces trois organisations féministes dont les objectifs symbolisent une mise en perspective des enjeux politiques de la problématique des rapports sociaux de sexe.

Pour Kay fanm, dont le nom complet est « *Organisation Haïtienne de pression pour la promotion et la défense des droits de la femme* », la dégradation croissante des conditions de vie des femmes résulte des rapports de domination et d'exploitation qui structurent le système patriarcal en Haïti. Cette diagnostique oriente le processus de construction de cette organisation féministe qui se donne pour mission la promotion des revendications des femmes haïtiennes. Son objectif est : « *Organiser les femmes les plus démunies afin qu'elles arrivent à l'amélioration de leurs conditions de vie en tant qu'êtres humains et en tant que femmes.* »¹¹³ Son travail militant vise le changement de leur condition d'existence en tant que femmes et en tant que citoyennes. Cette stratégie permet à l'organisation une ouverture sur la société. Cela entraîne, par

¹¹¹ Kay Fanm Info, Violence envers les femmes et les filles : cas enregistrés par Kay Fanm en 2007-2008, Port-au-Prince, Kay Fanm, Bulletin No 1, septembre 2009, p. 4.

¹¹² GERHARD, Ute, *op.cit.* p.46.

¹¹³FNUAP, *op.cit.*, p. 44.

conséquent, le développement de ce que l'organisation appelle une double militance : féministe et politique. Alors ne pourrait-on pas questionner la pertinence d'une telle catégorisation ou typologie ? En quoi la « militance féministe » diffère-t-elle de la « militance politique » ? Le militantisme féministe n'est-il pas politique ?

Cette problématique de double militance nous renvoie à la tradition politique et idéologique dans laquelle s'inscrit cette organisation. Kay Fanm de même que SOFA et Enfo-Fanm militent dans la perspective d'un changement global des conditions de vie des classes populaire haïtiennes. Par exemple CASIL¹¹⁴, une organisation dont la direction ainsi que la base sociale se compose essentiellement d'hommes, est l'une des potentielles alliées de Kay-Fanm. SOFA et Kay-Fanm s'associent souvent avec la Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA), l'Institut Culturel Carl Levèque (ICKL) pour réaliser certaines activités politiques se rapportant aux revendications des classes ouvrières et paysannes. D'ailleurs, SOFA est l'une des organisations membres de la PAPDA, elle est également membre fondateur d'une nouvelle structure politique de gauche appelée Camp du Peuple. Ce type d'alliance ne se définit qu'à partir de la capacité à articuler des revendications des classes défavorisées. L'argument de sexe est donc exclu.

À partir de ces exemples, l'une des hypothèses qu'on peut avancer est que ces organisations restent attachées à la doctrine socialiste de la lutte féministe. Et c'est ce qui explique, en partie, cette double militance de Kay-Fanm. C'est une ouverture stratégique qui lui permet d'articuler à la fois des revendications féministes et populaires, c'est-à-dire, entre autres, des paysan-n-es, ouvriers/ouvrières. Dans cette lignée, « *Les femmes des bidonvilles et du monde rural, les travailleuses domestiques et les petites marchandes* »¹¹⁵ sont les principales cibles de l'organisation, ce sont en l'occurrence sa base sociale. C'est de là que viennent ces militantes. À sa direction se trouve un comité composé de femmes professionnelles dont Yolette Andrée Jeanty est actuellement la coordonnatrice.

¹¹⁴ Collectif Solidarité Identité et Liberté.

¹¹⁵ Ibidem.

Les axes programmatiques de l'organisation sont les suivants : encadrer et réhabiliter les femmes et filles victimes de violences, promouvoir les droits des femmes. Pour y arriver, Kay Fanm met en place tout un dispositif pédagogique qui consiste en la production de certaines activités : sessions d'animation, de formation sur la démocratie et les droits de la femme, ouverture des centres d'enregistrement des femmes victimes de violence, projet générateur de revenus. Ces formes d'action militante sont réalisées avec l'appui financier et technique, entre autres, de l'Agence Canadienne de Coopération Internationale et de Christian Aid. Le siège social de l'organisation, qui n'a pas encore une couverture nationale, se trouve à Port-au-Prince.

La Solidarité des femmes haïtienne (SOFA), est fondée moins d'un mois après la chute de la dictature, soit le 22 février 1986. Ses objectifs principaux consistent à :

- Mobiliser les femmes afin de travailler de manière organisée à l'élimination de toutes les formes de discrimination, subordination, domination et exploitation et de lutter pour la construction d'une société égalitaire ;
- Promouvoir et appuyer des actions favorables à une participation active des femmes dans les tâches relatives à certains problèmes aigus auxquels est confrontée la population en général et les femmes en particulier ;
- Créer des relations de solidarité entre les différentes organisations de femmes au niveau national qu'international.

Contrairement à Kay Fanm, dont le travail militant se réalise par une petite bureaucratie de 20 personnes, la SOFA couvre 7 départements et communes géographiques du pays. Elle compte 5000 membres qui sont repartis en trois catégories. Parmi lesquelles 80% de femmes paysannes, 15 % de femmes des quartiers populaires et 15% de femmes professionnelles. Ces chiffres indiquent que les paysannes représentent la principale base sociale de l'organisation. Elle se revendique, d'ailleurs, d'un féminisme populaire, c'est-à-dire qu'elle opte prioritairement pour la transformation des conditions de vie des femmes de couches sociales défavorisées.

Cette stratégie inscrit l'organisation dans la même perspective idéologique que Kay Fanm. Le slogan de la SOFA « *La lutte des femmes c'est la lutte de tout le peuple* » exprime bien son positionnement politique pour une unité stratégique entre la lutte féministe et les luttes sociales globales. L'un des ses objectifs vient en appui à cette idée : « *Promouvoir et appuyer des actions favorables à une participation active des femmes dans les tâches relatives à certains problèmes aigus auxquels est confrontée la population en général et les femmes en particulier* ». Donc, la SOFA partage idéologiquement ce courant féministe selon lequel l'émancipation des femmes de rapports de domination du patriarcat, ne peut être réalisée que dans une articulation stratégique de leurs luttes au projet de libération de toutes les classes subalternes.

Les activités de la SOFA sont financées, entre autres, par la cotisation de ses membres et l'appui financier de certaines ONG et organismes étrangers dont : Oxfam de l'Angleterre, Fondation Roncalli et Agence Canadienne de Développement International (ACDI). Elle milite sur la problématique de la violence faite aux femmes et anime des groupes de conscience ayant rapport aux droits des femmes. Là encore, elle ne se diffère pas de Kay Fanm dont les financements viennent de l'extérieur, en particulier des organisations non gouvernementales. La plus haute instance décisionnelle de la SOFA est l'Assemblée générale, toutefois elle administrée par un conseil de coordination.

Appartenu à cette même génération d'organisation féministe, Enfo-Fanm se dit, elle-même, engagée dans une lutte pour l'égalité entre les catégories de sexe dans la société haïtienne. D'après l'organisation, cet engagement peut créer les conditions pour un développement social fondé sur des principes démocratiques. Pour y parvenir, elle combine toute une série de moyens d'action. Elle a un centre de documentations sur et pour les femmes, cela permet de conserver la mémoire historique, les traces des luttes de femmes en Haïti et dans le monde. Elle publie depuis 1991 « 'AYITI FANM' »¹¹⁶, un journal féministe. Elle produit également des émissions radiophoniques et des sessions de formation sur la problématique des rapports sociaux de sexe. D'ailleurs, selon Enfo-Fanm, les Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication (NTIC) sont des outils importants dans la réalisation du projet d'émancipation des femmes. Elles

¹¹⁶ Haïti-Femmes.

peuvent permettre une pleine et active participation des femmes dans le processus de démocratisation du pays, en leur facilitant l'accès aux informations.

Elle cible particulièrement la population scolaire et estudiantine, les organisations et institutions œuvrant à la défense des droits des femmes. L'un de ses potentiels alliés est le Réseau des Femmes des Radios Communautaires Haïtiennes (REFRAKA). C'est une association qui utilise les moyens de communication et d'information de masse pour produire ses activités de formation et plaidoyer. Son objectif est de permettre aux femmes d'accéder à la direction des radios communautaires et d'intégrer dans la programmation des médias des thématiques ayant rapport à la réalité des femmes. Il produit des émissions radiophoniques qui traitent de la problématique de genre et des rapports sociaux de domination entre les sexes. Il réalise des sessions de formation pour les femmes ayant rapport au journalisme radiophonique, tout cela afin qu'elles puissent intégrer les médias de masse. Il est membre de la CONAP et de la concertation nationale contre les violences faites aux femmes (Concertation).

Ces trois organisations ont activement contribué, d'après Yolette Andrée Jeanty, coordonnatrice de Kay-Fanm, à l'arrivée au pouvoir de Jean Bertrand Aristide¹¹⁷. Il fut accédé à la présidence d'Haïti suite aux élections de décembre 1990. Sept mois après, soit le 30 septembre de l'année suivante, il s'était fait évincer du pouvoir par un coup d'état militaire. Cela allait freiner l'élan revendicatif du jeune mouvement féministe haïtien qui a été obligé de gagner la résistance durant les années d'exil du président. Et on a dû attendre son retour en 1994 pour que se réactive les luttes féministes. Cet événement a créé un dynamisme contextuel dominé par les discours et pratiques néolibéraux. C'est dans ce contexte qu'allait émerger la vague la plus récente du féminisme haïtien. Comme le souligne la CONAP :

« Le retour à l'ordre constitutionnel, en 1994, favorise la formation de nouvelles organisations de femmes comme Fanm Deside (femmes décidées 1998) Fanm Yo la (Collectif féminin haïtien pour la participation politique des femmes, 1999) et des groupes de femmes comme Fanm Viktim Leve Kanpe (FAVILEK),

¹¹⁷ Entretien réalisé avec Yolette Jeanty, Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, août 2010.

et le Mouvement des femmes haïtiennes pour l'éducation et le développement (MOUFHED) ainsi que beaucoup d'autres. »¹¹⁸

Cette nouvelle génération d'organisations féministes et de groupes de femmes ont donc pris naissance dans un tout autre contexte. Ils militent sur de nouveaux objets ou des thématiques non intéressées, dans une certaine mesure, par celles de la génération précédente. La problématique du développement (*Mouvement des femmes haïtiennes pour l'éducation et le développement*) est une nouveauté dans le militantisme féministe. La question de la participation politique féminine (*Collectif féminin haïtien pour la participation politique des femmes*) est reprise de la Ligue Féminine d'Action Sociale.

9.1.2 Le féminisme des années 2000 ou de la troisième génération

Dans les années 1990, des problématiques nouvelles ont réintégré le discours ainsi que l'agenda de certaines militantes féministes. Elles s'agissaient de : démocratie et participation politique féminine, féminisation de la pauvreté et développement. Plusieurs voix tant à l'échelle nationale qu'internationale dénonçaient l'exclusion des femmes haïtiennes des hautes sphères politiques et administratives du pays. Elles ont revendiqué l'intégration « *de la dimension genre* »¹¹⁹ dans les politiques publiques développées par le gouvernement haïtien. C'est dans ce contexte qu'à l'aube du troisième millénaire, l'Organisation des Nations-Unies (ONU) ont lancé les activités préparatoires de l'Année Internationale de la Culture de la Paix. Les différents pays devaient prendre toute une série de mesures relatives à la célébration de cette année en 2000. La participation politique des femmes a été considérée et retenue comme l'un des chantiers de la construction d'une culture de la paix. C'est dans cet objectif qu'a été lancé un mouvement social féministe international baptisé « *Marche mondiale des femmes* »¹²⁰ luttant contre le patriarcat, le capitalisme et la mondialisation néolibérale.

¹¹⁸ Pour la cause des femmes, avançon, Port-au-Prince, CONAP, 2008, p. 24.

¹¹⁹ *L'intégration de la dimension genre dans la coopération entre l'Union Européenne et le Gouvernement d'Haïti*, Rapport de mission en Haïti, Commission Européenne, Directeurat Général de Développement, Danièle Magloire, Myriam Merlet et Iris Paulus (dir.), Mai 1998.

¹²⁰ CONAP, op.cit., p. 40.

À l'automne 2000, dans 157 pays, un très grand nombre de femmes unissent leurs voix pour faire connaître aux dirigeants du monde entier leurs aspirations pour le troisième millénaire : elle revendique l'élimination de la pauvreté et de la violence faite aux femmes partout sur la planète.¹²¹

La société civile haïtienne dont les organisations féministes ont été largement partie prenante de ces activités. C'est dans ce contexte qu'ont pris naissance le Collectif Haïtien pour la Participation des Femmes (Fanm Yo La) ainsi que l'organisation Femmes en Démocratie¹²². En ce qui a trait à l'Année Internationale de la Culture de la Paix, Myriam Merlet, un membre fondateur du Collectif, dit que :

L'un des éléments qui peuvent, de manière certaine, concourir à l'édification de cette paix est la participation effective de tous les groupes sociaux dans les domaines essentiels de la vie nationale. Les femmes, qui ont été longtemps exclues des espaces de pouvoir méritent dans ce contexte une attention toute particulière. Leurs regards attentionnés devront se tournés vers elles pour mieux comprendre leur parole et mettre tout en œuvre pour lever toutes les barrières et contraintes qui les maintiennent dans un état de subordination.¹²³

En fait, Fanm Yo La est fondée à Port-au-Prince en date du 1^{er} février 1999. Ses membres fondateurs sont entre autres Marie-Laurence Jocelyn-Lassègue, Lisa François et Myriam Merlet. Dans un entretien, la dirigeante de Kay-Fanm affirmait qu'elle avait pris part aux pourparlers desquels devant résulter la fondation de l'organisation. Marie-Laurence Jocelyn-Lassègue est membre de Pati Louvri Baryè (PLB), une organisation politique de tendance progressiste ; Myriam Merlet est membre de Kay-Fanm. Ces dernières ont donc fait leurs premières armes en matière de militance dans diverses groupes politiques ou d'organisations féministes.

Elles constatent que bien qu'elles représentent 52% de la population haïtienne, les femmes sont encore gardées hors des structures de pouvoir, elles sont donc exclues de la sphère politique.

¹²¹ *La marche mondiale des femmes 2000*, Recherches féministes, Volume 13, No 1, p.1.

¹²² Cf. Femmes en Démocratie : un engagement continu au renforcement du pouvoir d'action des femmes, document de présentation.

¹²³ MERLET, Myriam, *La participation politique des femmes en Haïti : Quelques éléments d'analyse*, Port-au-Prince, Éditions Fanm Yo La, 2002, p. iv.

Cette exclusion est, pour ces militantes, l'un des mécanismes de domination de genre, et en tant que tel constitue un sérieux obstacle à l'avènement d'une société démocratique en Haïti. C'est, en quelque sorte, cette situation qui porte Fanm Yo La à s'engager, dit-elle, dans la lutte « *contre l'exclusion des femmes en vue de renforcer leur capacité à la prise de décision dans les espaces de la vie politique, sociale et économique* ». L'organisation encourage une présence qualitative et quantitative des femmes au sein du pouvoir, en leur permettant de s'approprier des outils aptes à les amener à prendre en main leur destin. Elle tient également à sensibiliser, à orienter les instances de pouvoir de l'État, les secteurs de la société civile, la classe politique, et les femmes, de manière qu'ils œuvrent pour équilibrer la représentativité homme-femme dans leurs milieux respectifs.

Fanm Yo la travaille à quatre niveaux stratégiques. Elle tient à inventorier et à rendre disponibles les ressources féminines. Sur la base de ces données, elle formule aux autorités étatiques des propositions de lois et autres mesures pour une mixité réelle des structures de décisions. Au près des partis politiques, elle fait des activités de plaidoyer pour l'intégration d'une « *politique de genre* » et quota dans leurs programmes. Elle milite aussi pour le développement d'un leadership féminin et pour la présentation des candidatures féminines à des postes nominatifs et électifs. À un autre niveau, l'organisation sensibilise la société civile sur la nécessité de la participation des femmes à la définition de ses orientations stratégiques. Elle intéresse les organisations non gouvernementales et internationales à prioriser la problématique de genre et à l'intégrer dans leurs agendas. Fanm Yo La incite les autorités étatiques et civiles à la création des espaces de discussion pour les femmes intéressées à investir les structures de pouvoir.

« *50 /50 : Faire la politique autrement* »¹²⁴ est son slogan. Elle défend « *La parité et l'égal accès à la représentation politique* »¹²⁵ entre les hommes et les femmes. Le collectif milite donc à la « *recherche de la mixité dans les espaces sociopolitiques* »¹²⁶. Ces éléments constituent les

¹²⁴ Ce n'est pas un simple slogan mais un principe qui charrie toute une nouvelle vision de faire la politique », entretien avec Lisa François, Fanm Yo La, Mars 2011.

¹²⁵ BIHR, Alain et PFEFFERKORN, Roland, Hommes, Femmes, Quelle égalité, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2002, p. 7.

¹²⁶ Document de présentation du Collectif Féminin Haïtien pour la Participation Politique des Femmes : Fanm Yo La.

principes de base de l'organisation. Dans cette perspective, souligne-t-elle, « (...) *les élections demeurent un passage obligé vers l'instauration d'une stabilité économique, sociale et politique dans le pays (...)* »¹²⁷. Ses activités sont financées, entre autres, par la Fondation Connaissance et Liberté (FOKAL).

Femmes en Démocratie est l'une des organisations faisant partie de cette nouvelle vague du féminisme. Émergée d'un vaste réseau mondial de femmes leaders, suite à la conférence de Beijing en 1997, l'organisation poursuit comme objectifs :

- Alimenter la réflexion et assurer une formation large sur les femmes et leurs rôles dans la vie sociale, juridique, économique et politique du pays ;
- Promouvoir l'émergence d'un leadership féminin haïtien et encadrer les jeunes ;
- Favoriser les femmes à participer aux hautes instances décisionnelles dans tous les secteurs ;
- Constituer un lobby de femmes auprès des décideurs nationaux et internationaux

Ses activités sont financées par la Banque Interaméricaine de Développement (BID), FON Kere Fanm, l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), l'Union Européenne, la Société Générale de Banque (Sogebank), la Brasserie d'Haïti, le Gouvernement d'Haïti, l'Institut Républicain International (IRI). Par exemple, Femmes en Démocratie s'était associé à la Coalition des Femmes Leaders et le Réseau des Femmes Candidates pour promouvoir la formation d'une plateforme électorale commune aux candidates des élections générales de l'année 2006 en Haïti. Cette plateforme a réalisé ses activités de sensibilisation et de mobilisation avec le financement de l'ambassade des États-Unis en Haïti et de l'Institut Républicain International. Les femmes candidates aux élections de 2010¹²⁸ ont également bénéficiés des sessions de formation en gestion de campagne électorale et en communication publique, proposée l'organisation.

¹²⁷ MERLET, Myriam, La participation Politique des femmes en Haïti : quelques éléments d'analyses, Port-au-Prince, Éditions Fanm Yo La, 2002, annexe 1, p. 3.

¹²⁸ Consulté sur <http://fed.org.ht/pdf/politique.pdf>, le 28 janvier 2010

Ses membres fondateurs sont Danielle Saint Lot, Nadine Perrault, Marie Lucie Bonhomme, Marie Lourdes Elgirus, Marie Laurence Jocelyn Lassègue, Vanya Chalier Berrouet. C'est une organisation qui s'engage dans un mouvement continue pour le renforcement du pouvoir d'action des femmes. Il faut rappeler que Marie Laurence Jocelyn Lassègue est à la fois membre fondateur de Fanm Yo La et de Femmes en Démocratie, comme certaines dirigeantes de Kay Fanm participaient à la fondation de Fanm Yo La.

La deuxième tentative de réponse politique à la problématique des femmes en Haïti s'inscrivait dans la dynamique de la crise sociopolitique que connaissait Haïti dans les années 1980. Les luttes antidictatoriales ont été largement menées sous l'hégémonie d'une tendance progressiste de l'église catholique d'Haïti qui optait préférentiellement pour les pauvres. Ses partisan-ne-s s'inspiraient idéologiquement de la théologie de la libération, une doctrine politico-religieuse qui était en vogue en Amérique Latine au cours des décennies 1970-1980. C'était logiquement une combinaison du christianisme et du marxisme. En Haïti, plusieurs associations catholiques, formées de membres de la communauté de fidèles et appelée « *petite église* », dénonçaient la dictature.

Des groupes politiques d'inspiration idéologique de gauche, luttant pour la libération nationale, s'associaient au mouvement social antidictatorial. Ils partageaient avec une sous-catégorie de la « *communauté de clergé* » de l'église catholique la direction politique de la lutte. De sensibilité populaire, bon nombre de ces prêtres investissaient les milieux ruraux pour organiser les paysan-ne-s dans la perspective d'un projet de libération nationale. Émergé de cette dynamique, le mouvement féministe des 1980 reste attaché à cette tradition idéologique qui prône l'articulation stratégique des différentes luttes populaires, cela sous la direction politique d'une classe sociale fondamentale qui peut être les ouvriers/ouvrières ou les paysan-ne-s.

Le retour à l'ordre constitutionnel en 1994 créait les conditions nécessaires à l'application des politiques néolibérales en Haïti. L'intervention militaire des casques bleus des Nations-Unies pour aider au rétablissement de la démocratie, allait renforcer la présence de la communauté internationale dans le pays. Dans un pareil contexte, non seulement les discours nationalistes perdaient de leur pertinence politique, mais la situation socio-économique du pays après deux

ans d'embargo international affaiblit politiquement, idéologiquement et financièrement la capacité de mobilisation des organisations de la société civile.

Le féminisme prenait, dans ce contexte, « *la stature d'un mouvement international* ». Des organisations telles que Fanm Yo la et Femmes en Démocratie, incarnent, dans une certaine mesure, cette perspective et s'inspirent des expériences de luttes féministes internationales. Yolette Jeanty dit, dans un entretien, que Fanm Yo La n'est pas de la même école politique que Kay Fanm et SOFA. Les de ces organisations discours intègrent des thématiques vulgarisées par les organismes de l'ONU et les organisations non gouvernementales. Donc, contrairement, aux féminismes de la seconde génération, les activités militantes s'écartent de toutes dimensions nationalistes.

Si du point de vu idéologique, Kay Fanm, SOFA et Enfo-Fanm se rapprochent de la gauche politique et partagent un projet populaire et nationaliste, Fanm Yo La et Femmes en Démocratie s'écartent de ces problématiques et militent pour une « *reform institutionnelle de la parité* »¹²⁹. Cette dernière se conçoit comme l'une des mesures politiques proposées en termes de réponse à la « *crise de la démocratie représentative* », qui résulte de la « *sous-représentations politique* ». Ces deux dynamismes participent à la mise en place, d'après Zéphir, de deux plateformes d'organisations féministes et de femmes : « *Il y a eu deux plateformes, essentiellement il y a eu la CONAP qui est la concertation pour l'exercice des droits politiques et contre la dictature (pour la démocratie plus exactement) et la concertation nationale contre la violence faite aux femmes* »¹³⁰.

La CONAP représente la tendance progressiste du féminisme haïtien, elle est dominée par les organisations de la deuxième génération ; alors la Concertation s'inscrit dans une approche plus ou moins libérale. Ce qui paraît un peu paradoxal, c'est que toutes les organisations étudiées ici, sauf Femmes en Démocratie, sont membres de chacune de ces plateformes. Est-ce une option stratégique ? D'ailleurs, elles reçoivent toutes des financements des organisations internationales pour exécuter leurs projets et développent, de plus en plus, des rapports de dialogue avec les gouvernements haïtiens. Kay Fanm et Fanm Yo La faisaient partie d'un groupe d'organisations

¹²⁹ Cf. ACHIN, Catherine, BARGEL, Lucien, DULON, Delphine et alii, *Op.cit.* p. 38.

¹³⁰ Clorinde Zéphir, lors d'un entretien, mars 2011.

féministes et de femmes qui avait été représenté au sein du Conseil Électoral Provisoire (CEP) devant organisations les élections générales des années 2010-2011 en Haïti. Pour mémoire, dans une note de presse Kay Fanm rappelle que :

Cette action participe de sa volonté d'investir les espaces de pouvoir en vue de construire d'autres modèles capables d'initier la voie à de nouvelles pratiques politiques basées sur le respect des valeurs éthiques. Nous avons le devoir citoyen de nous engager pour faire obstacle à la corruption et aux dérives, afin de pouvoir offrir à nos jeunes des repères utiles pour la nécessaire refondation nationale.¹³¹

Fanm Yo La, qui, d'après sa Coordinatrice de Kay-Fanm, appartient à une autre école politique, fait partie des organisations féministes et de groupes de femmes désignateurs de madame Ginette Chérubin, ancienne ministre à la condition féminine, comme leur représentante au sein du CEP¹³². Il faut aussi souligner que SOFA avec laquelle Kay-Fanm se sent plus proche idéologiquement, avait bourdé l'invitation faite par René Préval, président d'alors, pour y participer. Car pour la Solidarité des Femmes Haïtienne, des élections libres et transparentes sont impossibles dans un pays en perte de souveraineté nationale, c'est-à-dire avec la présence des forces militaires de l'ONU en Haïti. Dans quelle mesure le partenariat qui s'établit entre les organisations féministes l'État, les ONG et les structures politiques traditionnelles agit-il sur leur autonomie ? Comment l'incorporation de ces mécanismes constituent-elles ou non des contraintes à l'articulation de leurs revendications ?

¹³¹ Kay-Fanm, *Note de Presse*, Port-au-Prince, le 4 décembre 2009.

¹³² Conseil Électoral Provisoire.

X. L'institutionnalisation du féminisme comme contrainte existentielle

L'actuel féminisme haïtien a émergé dans le contexte de la fin du 20^{ème}. Il inclut les deux générations ou écoles de militantes précitées et s'inscrit dans une dynamique double. Il s'agit de l'ambiance géopolitique qui allait mettre terme en 1989 à une forme de domination bipolarisée en deux systèmes politiques et économiques modernes : le capitalisme et le socialisme. L'autre événement historique à considérer est l'essor pris par le néolibéralisme dans sa version politique à la suite de la victoire de l'économie de marché. De ces deux phénomènes consubstantiels, a résulté l'affirmation de l'hégémonie du capital international comme forme de relations sociales et de la démocratie comme forme d'organisation politique des sociétés. Dans le domaine de la coopération et relation internationales, la conjoncture était marquée par un renouvellement et/ou un renforcement des mécanismes et rapports de domination des « *pays développés* » sur les pays « *sous-développés* ». Les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales se renforçaient comme instruments des politiques économiques néolibérales.

C'est dans ce contexte que la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) ont imposé, par exemple à Haïti, le retrait de l'État des activités socio-économiques. Cette situation aggrave encore les conditions de vie de la population haïtienne. Analysant la situation en Amérique Latine, Jules Falquet voit dans cette politique, une sorte de « *démantèlement de l'État social* »¹³³. Il s'agit, d'après elle, d'une mise en veille ou de la déstructuration « *de l'ancien pacte social-démocrate de l'État social (Welfare State)* »¹³⁴. C'est également l'avis de Pierre Bourdieu qui tient toutefois à préciser que les femmes « *sont les premières victimes du démantèlement de l'État social* »¹³⁵. Dans quelle mesure les mouvements sociaux sont-ils touchés par la réalisation de ce projet politique ? Qu'en est-il de leurs autonomies idéologiques et financières dans ce contexte d'affirmation des rapports sociaux de domination ? Par ailleurs, si on prend le cas des organisations féministes comment leurs formes d'action, leurs objets de lutte et leurs stratégies constituent-ils des réponses politiques adéquates à la problématique des femmes en Haïti ?

¹³³ FALQUET, Jules, *DE gré ou de force : Les femmes dans la mondialisation*, Paris, Sagim-Canale, 2008, p. 30.

¹³⁴ Ibidem.

¹³⁵ BOURDIEU, Pierre, *Contre-feux 2*, Paris, Raisons d'Agir, 2001, p. 71.

Les activités de militance féministe sont financées par les ONG. Les organisations définissent des rapports de partenariat et de collaboration avec les institutions et mécanismes de l'État ; stratégiquement et idéologiquement certaines s'attachent encore aux pratiques et valeurs de la gauche politique, d'autres se disent modérées ou libérales. Cette situation n'entraîne-t-elle l'institutionnalisation des revendications féministes ? Le féminisme se définit comme toutes formes de mobilisation et de résistance collectives qui tendent à rendre visibles les rapports de pouvoir de domination, d'oppression et d'exploitation dont subissent les femmes. Ce mouvement social, dans sa diversité d'expression, œuvre à transformer le sujet dominé en sujet collectif, politique conscient de sa situation sociale et acteur de son propre histoire. Alors dans quelle mesure les organisations féministes s'approchent-elles ou s'écartent-elles de cette utopie ? Et dans la mesure où elles s'en écartent, n'y a-t-il pas lieu de parler de la crise du militantisme féministe en Haïti ?

10.1 Le féminisme et ONG : du militantisme vers la gestion du projet

Au cours des décennies 1980, en particulier 1990, Haïti a assisté à la montée en puissance des Organisations non gouvernementales. On recensait environ 200¹³⁶ en 1988, chiffre qui fut doublé¹³⁷ en 2007. On se rappelle de "*L'invasion des OGN*"¹³⁸, titre d'un texte publié par Sauveur Pierre Etienne. Le coup d'État de 1991 et les interventions des forces militaires des Nations-Unies dans les affaires internes du pays depuis 1994, viennent renforcer la présence de ces organismes humanitaires et de « développement ». Les bailleurs de fonds, donc les institutions économiques internationales deviennent, dans ce contexte de perte souveraineté nationale, l'une des instances de définition et de légitimation des politiques publiques des gouvernements haïtiens. D'ailleurs, selon les statistiques officielles, plus de 60% du budget national dépend de leurs prêts et dons. La situation est plus dramatique puisqu'un document note

¹³⁶ Cette statistique est tirée du journal "The Miami Herald, 1982", cf. DEWIND, Joseph et DAVID, Kinley III, *op.cit*, p. 79.

¹³⁷ *Liste des ONG de 1982 à nos jours*, rapport de l'Unité de Coordination des Activités des ONG (UCAONG), pour une politique plus réaliste de coopération avec les ONG, d Port-au-Prince, 2010-2011.

¹³⁸ ETIENNE, Pierre Sauveur, *L'invasion des ONGs en Haïti*, Montréal, Éditions CIDHICA, 1997.

qu' « (...) au niveau de notre budget d'investissement, la part de l'extérieur est supérieure à 70% »¹³⁹.

Les groupes d'acteurs et d'actrices de la société civile haïtienne représentent aussi l'une des principales cibles de ces organisations et institutions. Elles définissent des partenariats avec divers secteurs sociaux organisés dont les associations féministes. Leurs interventions consistent à financer des projets et d'autres activités de développement communautaire. Les organismes d'aide au développement, l'État haïtien et les partis politiques de toutes tendances idéologiques confondues complètent la liste des institutions et mécanismes externes avec lesquels les groupes organisés de la société civile coopèrent quotidiennement. Dans quelle mesure les normes et valeurs sur lesquelles se fondent ces institutions sont aussi celles du patriarcat ? Ces institutions, à travers leurs logiques et modes d'intervention, ne participent-elles pas à l'institutionnalisation du mouvement féministe ?

Le féminisme s'institutionnalise dans la mesure où, en tant que mouvement social, il se trouve engagé dans un processus d'incorporation ou du moins il se fait complice des pratiques et valeurs qui structurent l'ordre social patriarcal. De manière stratégique ou non consciente, cela participe à la pérennisation des mécanismes de domination de genre et implique, du coup, la neutralisation de la dimension politique des revendications féministes. Ainsi les organisations cesseraient-elles de structurer ou des espaces de mobilisation collective qui créent dans une dynamique propice à la contestation des rapports de domination de genre. Alors il importe de rappeler que, dans cette perspective, le concept de « *genre* » est conçu comme une catégorie d'analyse des relations antagoniques qui sous-entendent la hiérarchisation de pouvoirs entre les catégories de sexe historiquement construites.

Ce processus de dépolitisation s'opère à travers deux mécanismes¹⁴⁰ en Haïti. Ils concourent, dans un rapport dialectique, à la neutralisation des revendications se rapportant à l'émancipation sociopolitique des femmes, à l'officialisation des organisations féministes. En effet, vue la situation socioéconomique de la population, elles se trouvent, du point technique et financier,

¹³⁹ *L'avenir de la coopération externe en Haïti*, Port-au-Prince, Forum Libre, No 22, 1998, p. 34.

¹⁴⁰ Le mécanisme s'entend comme « *un ensemble d'entités et d'activités organisées de telle manière qu'elles entraînent un phénomène* ». cf., [Http : rationalité limitée.wordpress.com/2011/08/9, mécanisme et causalité inter-niveau](http://rationalité limitée.wordpress.com/2011/08/9/mécanisme-et-causalité-inter-niveau), consulté le 23 août 2011.

dans une situation vulnérable. Leurs membres ne peuvent plus cotiser à la réalisation des activités militantes. Lisa François affirme lors d'un entretien que « *même pour payer le loyer, y compris les charges, les organisations féministes* ¹⁴¹ » recourent à l'aide des ONG. Et les ONG en profitent pour transformer les revendications féministes en projets de développement. Pour illustrer, prenons comme premier exemple le phénomène de la violence et du concept de genre.

10.1.1 Dépolitisation du phénomène de la violence faite aux femmes et du concept de genre

En fait, la violence faite aux femmes et aux filles est l'un des thèmes dominant dans l'agenda des organisations féministes et de femmes en Haïti. Par une heureuse coïncidence, elle constitue l'un des axes d'intervention et de coopération des ONG et des organismes internationaux qui financent les projets des associations de la société civile. Alors c'est quoi la démarche pour qu'une organisation trouve du financement ? Traditionnellement, ça se passe de deux manières. Soit l'organisation reçoit directement du bailleur un projet à exécuter, dans ce cas le financement est automatique. Soit, dans un autre cas, l'association conçoit elle-même son projet en tenant compte d'un canevas présentant les critères à respecter selon le type de bailleur. Et elle l'envoie pour validation ou non. Dans les deux cas, le titre et la logique du projet doivent être conformes aux thématiques et aux approches promues par le bailleur. Des organisations comme SOFA et Kay Fanm procèdent ainsi pour trouver de fonds afin de mener des actions, par exemple, sur la problématique de la violence.

Par exemple, dans le cadre son « *Projet d'Appui à la Prévention et l'Accompagnement des Femmes Victimes de Violence* » (PAPAVF), la Solidarité des Femmes Haïtiennes a implanté plusieurs centres d'accueil pour les femmes victimes de violence à travers le territoire national. En 2002, elle a publié un rapport d'enquête qui s'intitule : « *L'état général de la violence faite aux femmes et aux filles en Haïti* »¹⁴². Cette enquête a été menée sous la direction d'une « *équipe de projet* » et a reçu l'appui financier du Fonds d'Appui à la Justice et aux Droits Humains de

¹⁴¹ Entretien avec Lisa François, Coordonnatrice de l'organisation féministe Fanm Yo La, Mars 2011.

¹⁴² CECI/SOFA, *L'état général de la violence faite aux femmes et aux filles en Haïti*, septembre 2002.

l'Agence Canadienne de développement International (ACDI) et de la Fondation Roncalli (Canada). Ce document note que : « (...) depuis le mois d'avril 2002, la SOFA s'est associée à la Coopération Canadienne qui a une vaste expérience dans la thématique de la violence, pour l'exécution du Projet d'Appui à la Prévention et l'Accompagnement de Femmes Victimes de Violence »¹⁴³.

Le phénomène de la violence représente également l'un des domaines d'intervention Kay Fanm. KayFanm Info, un bulletin de l'organisation, y a consacré son premier numéro. Dans ses colonnes, se publient les données et informations sur la problématique de la violence faite aux femmes. Titrée « *Violence envers les femmes et les filles* »¹⁴⁴, cette périodique présente cinq types de violence : « *harcèlement moral, agression physique, agression sexuelle, meurtre et tentative de meurtre, séquestration* »¹⁴⁵. Sa publication reçoit l'appui financier de Droit et Démocratie (Centre international des droits de la personne et du développement démocratique), à travers de l'Agence Canadienne de Coopération Internationale (ACDI).

En fait, toutes les organisations féministes, faisant partie de notre échantillon, interviennent, à un niveau ou à un autre, sur la problématique de la violence faite aux femmes. L'État, les ONG et autres organismes internationaux s'y intéressent également. Kay Fanm rapporte que :

Le travail des organisations de femmes intervenant, à un niveau ou à un autre, sur la problématique de la violence spécifique envers les femmes est essentiel. Il y a notamment lieu de citer : les organisations fournissant des services directs aux victimes, telles que la SOFA (...), Fanm Deside¹⁴⁶, et AFASDA¹⁴⁷ (...); celle engagées dans des démarches de plaidoyer, comme EnfoFanm, Fanm Yo La, CONAP, les associations de femmes handicapées ; et celles œuvrant dans l'assistance légale, comme le MOUFHED¹⁴⁸. Le travail de la Concertation Nationale contre la violence envers

¹⁴³ CECI/SOFA, *L'état général de la violence faite aux femmes et aux filles en Haïti*, septembre 2002, p.11.

¹⁴⁴ KAY FANM INFO, *Violence envers les femmes et les filles : cas enregistré par Kay Fanm en 2007-2008*, Bulletin, No 1, septembre 2009.

¹⁴⁵ Ibid., p. 5.

¹⁴⁶ Femmes Décidées.

¹⁴⁷ Association des Femmes Soleil Levé d'Haïti.

¹⁴⁸ Mouvement des Femmes Haïtiennes pour l'Éducation et le développement.

les femmes et celui du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) mérite d'être salué.¹⁴⁹

Lisa François et Clorinde Zéphir renchérissent que grâce aux travaux de militance et autres formes d'action développés par les organisations féministes qui accompagnent les victimes psychologiquement et juridiquement, le phénomène de violence n'est plus, comme il a été 20 ans, un tabou en Haïti. « *Les coupables sont traduits en procès pénal, certains d'entre eux sont jugés et condamnés* »¹⁵⁰ dit François. Zéphir complète :

Il y a eu des acquis, et les acquis, ils sont collectifs même pour les femmes qui sont dans les camps. Mais le problème c'est qu'il y a une situation internationale perverse. Plus on se bat sur un plan légal, et on ne peut ne pas mener la lutte légale pour les droits, et plus la réalité concrète s'empire. Parce que nous sommes dans un système économique et politique international où ce sont les grandes puissances qui, par leur politique internationale, détermine notre politique, qui crée de la misère, de la pauvreté ; et laquelle engendre d'avantage de violence. Donc les lois et les acquis ne peuvent pas être appliqués et c'est ça le gros problème. Mais il y a quand même eu des faits qui montrent qu'il faut continuer. Il y a des hommes qui ont été incarcérés, jugés. Maintenant il faudra faire le suivi de chacun de ces hommes, de ces dossiers. Parce qu'à la faveur du retour d'un ancien président ou tout simplement d'un événement politique, on pourrait ouvrir les prisons et on perdrait la gestion de cette affaire. Tant qu'on n'aura pas instauré un ministère de la justice et un pouvoir judiciaire qui marchent, nos efforts collectifs ne pourraient pas porter leurs fruits.¹⁵¹

Il y a donc lieu de préciser que la violence envers les femmes est l'un des mécanismes opératoires de domination de genre, d'où l'importance des luttes des féministes haïtiennes contre ce phénomène. Mais cela n'empêche qu'on puisse jeter un regard critique sur les stratégies mises en œuvre dans cette lutte. Et c'est qui nous porte à questionner le fait que cette thématique figure aussi dans l'agenda des OGN, des organismes internationaux, de l'État que dans celui des organisations féministes. Dans quelle mesure la question du financement les oblige-t-elle à

¹⁴⁹KAY FANM INFO, *op.cit.* p. 5.

¹⁵⁰ Entretien avec Lisa François, Coordonnatrice de l'organisation féministe Fanm Yo La, Mars 2011.

¹⁵¹ Entretien avec Clorinde Zéphir, Enfo Fanm, Mars 2011.

prendre en compte les logiques et pratiques de travail des bailleurs de fonds ? Ou du moins comment les organisations posent-elles la problématique du caractère patriarcal des organismes et institutions avec lesquels elles coopèrent ?

Ce questionnement nous amène à regarder l'un des espaces d'imposition des normes et valeurs de genre. Il s'agit de la définition du thème et de la typologie du concept de violence. Par exemple, quelle connotation les bailleurs de fonds et les organisations féministes donnent à ce phénomène ? Quelle réalité entendent-ils appréhender par ce thème ? Prenons Kay Fanm qui entend par violence envers les femmes :

(...) tout acte de violence, fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de la liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée.¹⁵²

L'une des critiques que l'on peut adresser à ce concept de violence est qu'il n'intègre pas deux questions d'importance à propos de la condition de vie des femmes haïtiennes. Alors que ces dernières font partie de ce qu'on a appelé « *thème générateur de violence* ». Il s'agit de la « *monoparentalité féminine* » et du « *travail féminin* ». Elles sont considérées par certaines féministes comme la base matérielle de l'oppression des femmes haïtiennes, le lieu de l'exercice de la domination de genre. Pour le dire autrement, la typologie de violence présentée par Kay Fanm ne tient pas compte de la problématique de la famille et du travail. Qu'est-ce qui peut expliquer l'exclusion de ces thématiques dans la définition du concept de violence ? Réduire un problème social à l'une de ses dimensions est l'une des caractéristiques d'un projet. C'est la condition pour qu'il soit financé par les bailleurs de fonds. En d'autres termes, par la médiation du projet, le problème social se transforme en problème technique susceptible d'être résolu au terme de l'exécution du projet. L'une des conséquences de cette stratégie est de la dépolitisation ou la neutralisation du potentiel politique d'un phénomène comme la violence faite aux femmes qui résulte des rapports de domination de genre, donc d'un rapport de force d'ordre politique.

¹⁵² KAY FANM INFO, *Violence envers les femmes et les filles : cas enregistré par Kay Fanm en 2007-2008, Bulletin*, No 1, septembre 2009, p. p. 5.

L'on pourrait se demander si la temporalité de la résolution du problème social peut être assimilée à celle d'un projet ? Puisque qu'un projet dure au plus trois à six mois.

L'autre remarque, c'est que cette conception de la violence érige les femmes en d'éternelles victimes de la violence masculine, qui attendent l'aide et l'accompagnement légal des organisations. Les rapports de la SOFA et de Kay Fanm s'accroissent essentiellement sur le fait que les femmes sont battues, tuées par les hommes. Ce qui est important ces activités de sensibilisation, parce qu'elles rendent visible ce phénomène et les mécanismes par lesquels il opère. Toutefois se pose un problème : comment les femmes victimes de violence réagissent-elles contre leurs agresseurs, comment s'associent-elles, s'organisent-elles collectivement contre cette violence ? Les images, les statiques et les analyses qui constituent le corps de ces documents restent muettes par rapport à cette interrogation.

L'autre élément à souligner, c'est qu'à la direction de l'équipe des projets conçus sur cette problématique, se trouvent particulièrement les leaders des organisations. Leurs noms se trouvent à l'introduction ou au bas des principaux documents de rapports commandés par les organismes internationaux s'intéressant à la problématique de genre. Par exemple, pour l'étude réalisée sur la violence faite aux femmes, le consortium CECI¹⁵³-SOFA mobilisait : « *Carole Pierre-Paul Jacob, Directrice PAPAF ; Marie-Évelyne Larrieux, Coordonnatrice Générale ; Olga Benoît, Responsable des Commissions de Violence ; Marie-Frantz Joachim, Trésorière* »¹⁵⁴. Elles occupent toutes les plus hautes sphères hiérarchiques dans leurs organisations respectives ; elles participent, comme représentantes légitimes du mouvement féminisme haïtien, à toutes les rencontres nationales et internationales. À propos, Falquet souligne que :

(...) la succession effrénée de conférences et de réunions de l'ONU aux quatre coins de la planète absorbe le temps et l'énergie des femmes et des groupes féministes, provoquant chaque fois des dépenses considérables que seul le financement extérieur permet d'affronter. On voit progressivement apparaître une sorte d'élite féministe qui se rend à la plupart des conférences et se transforme facilement en « expert du genre » percevant souvent des

¹⁵³ Centre d'Études et de Coopération Internationale.

¹⁵⁴ CECI/SOFA, *L'état général de la violence faite aux femmes et aux filles en Haïti*, septembre 2002, p. 4.

*honoraires très attractifs, tandis que la militance « de rue » diminue et que les « simples femmes » s'éloignent du mouvement.*¹⁵⁵

Cette dynamique crée une sorte de bureaucratie féministe en Haïti. Les leaders des organisations se transforment, de plus en plus, en un « *corps de métier* », un groupe d'expertes en conception et exécution des projets ayant rapport à la problématique de genre ou des rapports sociaux de sexe. Elles participent à toutes activités de projets portant sur la problématique de genre et de la violence. La réalisation de ces tâches les exigent des pré-requis qui leur viennent, entre autres, de leurs trajectoires sociales et de leurs expériences militantes. Cela constitue un capital des savoirs et savoir-faire qui permettent de prendre le leadership des associations et de négocier les projets.

Qu'est-ce que explique, le fait que la vie, le temps de l'organisation se réduisent à la vie des projets ? La première tentative d'explication est qu'étant donné que les organisations ne disposent pas sources alternatives en matière de financement, pour garantir leurs existences, les dirigeantes n'ont qu'à recourir qu'aux ONG et fondations internationales. Et par conséquent, ce processus les engage dans une course à l'acquisition d'un *capital technique* et des « *compétences professionnelles* » nécessaires à la gestion du projet. Stratégiquement et idéologiquement, cette option contraint les organisations féministes à une cohabitation pacifique avec l'État, les ONG et les institutions internationales. Si leurs activités militantes sont financées par ces institutions, elles se trouvent aussi contraintes d'incorporer, consciemment ou inconsciemment, les normes, valeurs et pratiques qui sous-entendent le fonctionnement des bailleurs de fond.

Par exemple, l'introduction du concept de genre en Haïti en est une bonne illustration. Un rapport¹⁵⁶ commandé par l'Union Européenne sur l'intégration de celui-ci dans la coopération avec le gouvernement haïtien, conclut que la situation de pauvreté extrême dans laquelle se trouvent les femmes haïtiennes, représente l'un des obstacles majeurs à cette initiative. Par conséquent : « *La lutte contre la pauvreté abordée par tous les bailleurs de fonds et le*

¹⁵⁵ FALQUET, Jules, *De gré ou de force : Les femmes dans la mondialisation*, Op.cit p. 98.

¹⁵⁶ Ce rapport a été produit par, entre autres, Danièle Magloire et Myriam Merlet, deux dirigeantes d'organisations féministes

gouvernement d'Haïti est donc important »¹⁵⁷. Et comme mesure envisagée pour combattre ce fléau, ce rapport propose la mise en place d'un système de crédit pour les femmes. Du coup, le concept de genre perd toute sa portée critique, analytique et politique. Là on se réfère à Joan Scott qui entend par genre¹⁵⁸ une catégorie d'analyse critique et historique des rapports de pouvoir institués par le patriarcat.

On prend le cas d'Haïti, mais la situation, d'après plusieurs auteures, est pareille dans le sous-continent américain où cette notion est souvent une importation des ONG. Masson dit que les États-Unis, comme le fait l'Union Européenne en Haïti, par l'intermédiaire de leurs organismes internationaux d'aide au développement, contraignent les État et la société civile à l'intégration de la dimension de genre dans leurs différents documents de politiques publiques. Dans ce contexte, ce concept est dénaturé et devenu, d'après Gargallo, repris par Masson, un outil de « *colonisation de la pensée féministes latino-américaine* »¹⁵⁹. Dans le sens cette intégration :

*(...) contribuerait à la dépolitisation du féminisme et à la neutralisation de la critique anti-patriarcale ; elle réoriente celle-ci (la notion de genre) vers une politique de l'équité, de la conciliation, du dialogue et de la négociation aussi bien avec les hommes qu'avec l'État et les institutions internationales [Pisano : 2001, 2004]. Dans cette perspective, le concept de genre, en tant qu'outil de l'institutionnalisation du féminisme, se voit complètement dénaturé dans ses contenus et ses significations.*¹⁶⁰

Le phénomène de violence ainsi que le concept de genre, d'actualité et très publicisés dans les discours politiques et les documents produits par les représentant-e-s des bailleurs de fonds en Haïti, deviennent deux des mécanismes d'institutionnalisation des revendications féministes. Une organisation qui n'en tient pas compte, et cela au goût des bailleurs, peut difficilement trouver du financement pour développer ses axes d'action. Ainsi les organisations agissent comme des opératrices locales des projets des OGN et autres organismes internationaux. Et cela

¹⁵⁷Intégration du concept de genre dans la coopération, op.cip, p. 63.

¹⁵⁸ SCOTT, Joan, *Genre : une catégorie utile d'analyse historique*, Les Cahiers du Genre du GRIF, Le genre de l'histoire, 1988.

¹⁵⁹ MASSON, Sabin, *Genre, Race et colonialité en Amérique Latine et au Caraïbes : une analyse des mouvements sociaux indigènes*, Op.cit., p.305

¹⁶⁰ Ibidem.

créée entre les organisations, non seulement une sorte d'unité stratégique, mais aussi une sorte de concurrence quant à la vente ou l'exécution des projets. Parfois, des conflits ouverts s'éclatent entre les ONG, les bailleurs et les organisations sur la conformité du thème, rapport ainsi que de la logique du projet aux normes internationales requises ; ou quant à la capacité des opérateurs locaux à exécuter un projet conçu par les bailleurs et à en produire le rapport. Deux exemples portant sur la problématique de la violence nous servent d'illustration. Le premier a rapport à la remise, par une fondation internationale, d'un prix à une militante féministe pour son engagement ; le second est une note publique de deux organisations protestant contre les pratiques et mode d'intervention d'une autre fondation.

Effet, comme on vient de l'analyser, la problématique des droits de la femme représente l'un des enjeux de lutte capitale dans la société haïtienne. Il se définit, de plus en plus, autour de la « *condition féminine* » l'une des cartographies institutionnelles la plus riche et la plus complexe. Cette richesse s'explique par l'univers des structures organisées et mécanismes qui interviennent sur la question du genre et de la violence faite aux femmes. L'existence d'une myriade d'institutions étatiques, d'organisations non gouvernementales, d'ambassades, de fondations, d'organisations féministes et de femmes intervenant dans ce domaine, témoigne de ce paysage aux couleurs arc-en-ciel. Il suffit, pour en avoir une idée, d'observer dans la presse la quantité et l'hétérogénéité de ses acteurs sociaux faisant de ces thématiques l'un de leurs axes programmatiques.

Entre vendredi 29 avril et lundi 9 mai 2011, on a vu à l'œuvre, dans la presse écrite en Haïti, deux des principaux acteurs s'intéressant au phénomène de la violence. Il s'agit de deux fondations internationales et de deux organisations féministes. Étant donné qu'elles partagent le même espace, leurs activités les mettent toujours les unes en rapports avec les autres. Le premier cas met en scène l'une de ses fondations et la dirigeante d'une organisation féministe. Et c'était traité, en autres, sur la page de l'Alterpresse, un journal en ligne. Le papier concerné date du samedi 30 avril 2011 et se titre « *Haïti-Genre : Une féministe haïtienne reçoit le Prix Eleanor Roosevelt*¹⁶¹ pour les droits des femmes »¹⁶². L'information précise que :

¹⁶¹« Eleanor Roosevelt fut première dame des États-Unis (1933-1945).»

Yolette Jeanty a obtenu la distinction le 26 avril dernier en compagnie de 3 autres femmes dont Aung San Suu Kyi, leader du mouvement démocratique au Myanmar (Birmanie) et Prix Nobel de la Paix. Jeanty a été honorée pour le travail qu'elle accomplit au sein de Kay Fanm, notamment durant la période post-séisme, qui serait marquée par une remontée de la violence contre les femmes.

« (...) la militante féministe et directrice exécutive de l'organisation Kay Fanm » a reçu ce prestigieux prix comme récompense symbolique de son dynamisme et de son courage dans la lutte contre la violence faite aux femmes dans les camps depuis le puissant séisme du 12 janvier 2010. Alors l'on peut toujours s'interroger sur l'intérêt à octroyer et à recevoir un tel honneur. Ce prix contribuerait-il au renforcement de l'organisation ou dans une large mesure du féminisme haïtien ? S'inscrit-il, pour reprendre à l'envers Gaya Spivak, dans une perspective à donner la parole aux subalternes ? Ou du moins participe-t-il du projet de la reproduction des rapports de pouvoir de genre ?

Parce que, de toute manière, « Eleanor Roosevelt Award for Global Woman's Rights » n'agit pas sans un intérêt. En ce sens, cet acte peut être compris comme une prise de position par rapport à les luttes féministes engagées dans les pays dits sous-développés. Mais l'on ne peut non plus séparer le prix du cadre géopolitique de son décernement. Puisque l'acte sert de médiation entre une institution, une fondation du Nord et des militantes du Sud. Il met en relation les États-Unis avec Haïti et Birmanie. D'autant plus, il a été attribué non à des organisations ou des institutions, mais à des individus. Est-ce au nom de leurs mouvements ou en leurs propres noms ? On n'a pas de réponse.

Le deuxième cas est une note de « *Clarification de Kay et de SOFA* ». Elle a été publiée dans les colonnes du « *Le Nouvelliste* », un quotidien haïtien, en date du 6 mai de la même année. Contrairement à l'aspect individualiste du premier scénario, les signataires de cette note publique ont intervenu comme représentantes légitimes de leurs organisations respectives. Elles protestent

¹⁶² <http://www.alterpresse.org/spip.php?article10974>, consulté le 1^{er} mai 2011.

du fait que la « *fondation Thomson/Reuters* » les a associées à un projet de création d'un forum sur la violence sexuelle sans leurs accords. Elles précisent et nous citons

*[Kay Fanm et SOFA sont ainsi stupéfaites de voir que leur noms mentionnés comme « groupes de défense des droits des femmes [...] appelés à jouer un rôle important dans ce forum qui sera un lieu de discussions ouvertes sur la problématique de la violence sexuelle contre les femmes »]*¹⁶³

Ces organisations avouent qu'elles ont été rencontrées le mercredi 2 mars par cette fondation. À ce premier contact, ont participé, informent-t-elles, le Mouvement des Femmes Haïtiennes pour l'Éducation et le développement (MOUFHED) et la Concertation Nationale Contre les Violences faites aux Femmes (Concertation). « *À date, les organisations n'ont plus eu aucun contact avec la fondation et c'est par la presse que Kay Fanm et SOFA ont été informées de la tenu du forum* ». Les féministes signataires profitent de cette note de clarification pour dénoncer la :

*(...) surenchère médiatique internationale entourant la problématique du viol dans les camps en Haïti. Cette surenchère voudrait faire croire qu'il y a "une épidémie de viols" dans le pays. Suivant cette logique, le viol serait une maladie haïtienne, la majorité des Haïtiens seraient fondamentalement des prédateurs sexuels et les haïtiennes ne se définiraient qu'en tant que "victimes. Ce battage médiatique, réalisé avec la collaboration de certains groupes de femmes, ne s'intéresse qu'aux viols perpétrés dans les camps ; comme si la très grande majorité des populations haïtiennes ne vit pas dans d'autres espaces ; tels que les quartiers populaires, les bidonvilles et le milieu rural, comme si ces populations ne vivent pas dans des conditions désastreuses qui exposent les femmes et les filles à toutes sortes de violence.*¹⁶⁴

Dans ce texte, ces militantes féministes pointent du droit la logique sous-entendant les relations qu'entretiennent certaines OGN étrangères avec les organisations féministes haïtiennes. Leurs approches de la problématique de la violence faite aux femmes ne tiennent pas compte, disent-elles, des expériences de lutte des organisations haïtiennes en la matière. D'ailleurs, révèlent-elles : « *Ces ONG se plaisent à raconter que le mouvement féministe haïtien a été emporté par le*

¹⁶³ [http : www.lenouvelliste.com](http://www.lenouvelliste.com), Clarification de Kay Fanm et de SOFA, consulté le 10 mai 2011.

¹⁶⁴ [http : www.lenouvelliste.com](http://www.lenouvelliste.com), Clarification de Kay Fanm et de SOFA, consulté le 10 mai 2011.

séisme.» Parce qu'il n'y a que leurs visibilités qui comptent pour elles. Les féministes avaient profité de la rencontre avec la fondation *Thomson/Reuters*, affirment Kay Fanm et SOFA, pour rejeter ouvertement la manière dont est posée et traitée cette problématique. « *En revanche, elles ont manifesté leur intérêt pour une collaboration éventuelle en vue de travailler sur une loi cadre contre les violences faites aux femmes et aux filles* »¹⁶⁵. Elles conclurent que : « *Kay Fanm et SOFA dénoncent le procédé utilisé par la « fondation Thomson/Reuters » qui participent de la logique tentant d'une part, à imposer un agenda aux organisations haïtiennes et, d'autres part, à les réduire à de vulgaires projets.* »¹⁶⁶

Ce conflit ouvert nous porte à faire plusieurs remarques. Tout d'abord, certaines ONG et organismes d'aide au développement ne s'affranchissent pas des normes et valeurs de *genre*, de « *race* » et de classe. Puisque leurs interventions s'inscrivent dans une perspective qui tend à catégoriser arbitrairement et à inférioriser les populations en situation humanitaire. « (...) *le viol serait une maladie haïtienne, la majorité des Haïtiens seraient fondamentalement des prédateurs sexuels et les haïtiennes ne se définiraient qu'en tant que 'victimes.* ». En position de domination, ces ONG et bailleurs de fonds ne tiennent souvent pas compte des contradictions internes qui structurent les luttes sociales en Haïti. Ils imposent leurs lectures et leurs propres solutions aux groupes organisés locaux. Vu qu'ils détiennent la manne financière, vu que les organisations féministes sont dépourvues de moyens autonomes de fonctionnement, ils les contraignent de collaborer. Voilà pourquoi SOFA et Kay n'écartent stratégiquement la possibilité d'une éventuelle collaboration avec la *Thomson/Reuters*, sur un autre thème. On peut se demander comment est-il possible de collaborer de manière autonome avec un partenaire, si on se trouve dans une situation de vulnérabilité et s'il ne partage pas la même vision que soi ? A propos Clorinde Zéphir relève qu'avec :

(...) les ONG, on n'y peu rien. Moi quand j'ai fondé enfofanm, je ne savais pas ce que c'était une ONG. C'est en se développant que les gens m'ont dit que c'était une ONG. Et c'est petit à petit que je me suis rendue compte des mécanismes de l'aide internationale, d'ailleurs dès que j'ai compris, j'ai regretté de me trouver au prise

¹⁶⁵ [http : www.lenouvelliste.com](http://www.lenouvelliste.com), Clarification de Kay Fanm et de SOFA, consulté le 10 mai 2011.

¹⁶⁶ [http : www.lenouvelliste.com](http://www.lenouvelliste.com), Clarification de Kay Fanm et de SOFA, consulté le 10 mai 2011.

*avec tout ça. Mais il fallait faire avec, sinon ce n'était pas possible de continuer.*¹⁶⁷

Cette contrainte implique l'incorporation de certaines pratiques et valeurs qui constituent des obstacles au développement d'un mouvement féministe autonome. D'ailleurs, l'existence même d'une organisation sur la scène sociopolitique dépend de l'exécution des projets proposés par les bailleurs de fonds. Sinon comme le souligne Zéphir, il lui serait impossible d'être légitimement représentée au concert des acteurs et actrices de la société civile organisée sans le support technique, financier des ONG et autres organismes internationaux d'aide. Puisque l'organisation et ses dirigeantes vivent du projet. Et celui-ci, de manière implicite, casse les pratiques de militance.

Étant donné que l'existence de chacune des organisations est liée à sa possibilité et à sa capacité à gérer des fonds/projets venus d'ailleurs, il se développe entre elles à la fois une certaine unité stratégique et une concurrence dans le cadre de la recherche du financement. Elles s'unissent quant il faut se mettre ensemble pour exécuter un projet. Cette unité les contraint à l'aplanissement ou à l'atténuation de potentiels conflits d'ordre idéologique et stratégique qui pourraient les opposer dans une autre situation. Par exemple, Lisa François, qui conçoit Fanm Yo La comme la dernière fille du féminisme haïtien, dit :

Dans le féminisme haïtien, il y a plusieurs tendances. Nous pourrions considérer la SOFA comme une organisation féministe populaire, Fanm Yo la comme une organisation modérée. À certaine époque, on considérait Kay Fanm comme une organisation féministe radicale. Quoi qu'il y ait plusieurs courants au sein mouvement féministe haïtien, elles se rejoignent quel part pour mener la même lutte.

Ce qu'elle a avancé comme analyse tient quand on se rappelle que toutes les leaders de ces organisations participaient à la fondation de Fanm Yo La. Yolette Jeanty de Kay Fanm a déclaré lors d'un entretien que l'organisation qu'elle dirige ne vient pas de la même école politique que

¹⁶⁷ Entretien avec Clorinde Zéphir, Enfo Fanm, Mars 2011.

Fanm Yo La. Dans ses pratiques et discours politiques, elle se sent plus proche de la SOFA. Toutefois cela n'empêche que toutes les tendances du féminisme haïtien ne se regroupent au sein de deux plateformes organisationnelles : CONAP et Concertation. Cette alliance stratégique s'explique-t-elle par le fait que ces organisations reçoivent toutes l'appui financier des ONG et autres bailleurs de fonds ? Est-elle une exigence des bailleurs ou une manière stratégique de partager les aides financières, puisque la plupart d'entre elles ont les mêmes sources de financement ?

Mais cela n'empêche qu'il y ait concurrence et conflit entre les organisations féministes et les groupes de femmes. C'est pourquoi SOFA et Kay pointent tacitement du droit, dans leur note de clarification, les organisations et groupes de femmes qui collaborent avec certaines ONG étrangères voulant imposer leurs agendas aux organisations haïtiennes. Une volonté qui tend à réduire ces dernières « à de vulgaires projets », ont-elles déclaré. À noter que cette clarification n'a été endossée que par SOFA et Kay. Les autres organisations participant à la rencontre avec la fondation *Thomson/Reuters* ne dénonçaient pas cette attitude. On vient d'analyser comment les ONG et les organismes d'aide au développement contraignent les organisations féministes à s'institutionnaliser. Mais n'y a-t-il pas d'autres institutions qui œuvrent spécifiquement la subordination politique et idéologique des organisations féministes ? Si oui, cela ne constitue-t-il pas l'un des indicateurs de la crise du militantisme féministe ?

10.2 Crise du militantisme : difficile affirmation des identités politiques et idéologiques du féminisme

Les organisations féministes de la deuxième génération ont pris naissance dans le contexte de la lutte contre la dictature de Jean Claude Duvalier. Ce mouvement de résistance a été sous l'hégémonie d'une partie des clergés de l'église catholique d'Haïti et des groupes politiques marxistes-léninistes. L'institution religieuse devenait alors automatiquement le centre du pilotage de la mobilisation. Toutes les forces anti-duvaliéristes convergeaient vers elle et luttaient pour prendre la direction politique de la résistance. Désormais, les organisations de jeunes, les organisations paysannes, les organisations de femmes, toutes, elles voulaient bénéficier de l'immunité et de la protection de l'église pour exiger la fin de la dictature. La résistance avait pris, par moments, la forme d'un mouvement pour la libération nationale. Il faut rappeler que ces

jeunes étudiant-e-s et d'autres professionnel-le-s militaient déjà dans « *des mouvements de gauche comme En Avant et IFOPADA* »¹⁶⁸.

D'après le professeur René, l'IFOPADA, structure politique de tendance marxiste, influençait grandement l'émergence et la formation de cette conscience politique qui était prête aussi à prendre l'hégémonie de la lutte contre le régime politique de Duvalier. « *La formation politique de gauche la plus influente durant cette période a été l'IFOPADA, construite d'après le modèle de libération nationale et elle rassemblait des professionnels, des activistes, des intellectuels et des étudiants.* »¹⁶⁹ Cette dynamique tendait à donner à la lutte une orientation politico-idéologique bien définie. Il s'agissait alors d'une lutte pour l'émergence et la construction d'une forme d'organisation politique de la société qui intègre dans son agenda les revendications des classes populaires urbaines et rurales.

Outre ces structures politiques semi-clandestines, il existait également d'autres « *groupuscules marxistes* ». Il y avait, par exemple « *En avant* », une organisation politique révolutionnaire clandestine qui conscientisait les jeunes des quartiers populaires de Port-au-Prince, les ouvriers/ouvrières et les paysan-n-es des contradictions sociales qui structurent les rapports de production capitaliste. Toutes ces structures politiques se sont coalisées pour apporter un dernier coup à une dictature en décomposition. « *L'opposition de l'Église au régime était animée principalement par des jeunes prêtres progressistes sous influence de l'IFOPADA et d'En avant* ». ¹⁷⁰

Ces réseaux informels de résistance jouaient un rôle majeur à la structuration et à l'organisation de la lutte antidictatoriale tant du point de vue stratégique qu'idéologique. Et peu après la chute du pouvoir le 7 février 1986, le conseil épiscopal d'Haïti, se distançait de cette mobilisation collective. La hiérarchie de l'église optait pour les élections et la cessation des mouvements de contestation. Ce qui entraînait une rupture politique entre l'église. Cela constituait un événement

¹⁶⁸ L'Union des Forces Patriotiques et Démocratiques Haïtiennes. Voir RENE, Jean Alix, *La séduction populiste : essai sur la crise systémique haïtienne et le phénomène Aristide (1986-1991)*, Port-au-Prince, H. Deschamps, 2003, p. 85.

¹⁶⁹ Ibidem.

¹⁷⁰ Ibid., p. 87.

d'importance qui engageait les mouvements sociaux haïtiens de l'époque dans un processus à partir duquel pouvaient être résulté leurs autonomies et leurs identités. Car, dans une certaine mesure, c'était une possibilité pour que les groupes sociaux revendicatifs s'affranchissent du poids idéologique de l'église. Les réseaux allaient prendre alors trois formes institutionnelles. Les organisations de base (ouvrières, paysannes et féministes) qui se regroupaient au sein de l'ANOP ; les institutions ou centres d'éducatons populaires (ICKL, ITECA)¹⁷¹ ; et les partis politiques qui participaient aux élections générales de l'année 1990 sous le label du regroupement politique Lavalas FNCD¹⁷².

Cependant, l'absence directe de l'église ne signifie pas pour autant la fin la lutte pour la direction politique et idéologique des mouvements sociaux : paysan, ouvrier, féministe, étudiant. Les embryons d'organisations politiques de gauche, comme on vient de le souligner, qui se renforçaient à la faveur de cette conjoncture, s'emparant de l'hégémonie des luttes sociales. À l'époque, non seulement les organisations féministes étaient minoritaires, mais aussi « *Pour se mobiliser, ces minorités doivent en effet s'organiser ou prendre appui sur des organisations déjà constituées.* »¹⁷³ D'ailleurs, les membres fondateurs des organisations féministes comme SOFA, Kay Fanm et Enfo-fanm ont été formés politiquement par ces réseaux informels de résistance à la dictature.

De cette dynamique se produit une certaine division du travail militant qui fait des partis de gauche l'instrument politique du mouvement populaire, des organisations ouvrières, féministes et paysannes leur base sociale et des institutions d'éducation populaire, l'organe de formation des militant-e-s. Les différents acteurs du secteur populaire haïtien s'entendent sur cet argument stratégique : la lutte doit être menée sous la direction politique d'une classe sociale fondamentale. La difficulté consistait à déterminer celle-ci entre les classes ouvrière et paysanne. Dans cette perspective, il est évident que les revendications féministes se concevaient comme

¹⁷¹ Respectivement : Institut Culturel Karl Levèque, Institut de Technologie et d'Animation.

¹⁷² Fond National pour la Construction Démocratique.

¹⁷³ MANN, Patrice, L'action collective, mobilisation et organisation des minorités actives. Paris, Armand Colin, 1991, p 8.

secondaires et par conséquent doivent être stratégiquement subordonnées à celles des classes ouvrière ou paysanne.

Ce projet politique n'est pas sans conséquence sur le militantisme féministe en Haïti. Il faut souligner que cette discussion ne concerne que les organisations féministes de la deuxième génération. Cela ne veut pas dire pour autant que celles qui ont pris naissance dans les années 2000 sont écartées de toute tentative de subalternisation. Mais cette idéologie politique inspire surtout celles de la seconde vague dans la définition de leurs stratégies et objectifs de lutte. C'est ainsi que la plupart d'organisations prônent encore l'unité idéologique et stratégique de la lutte féministe et les autres mouvements populaires. Ce passage en constitue une illustration :

Les femmes qui participent aux activités de Kay Fanm et de Kore N pour célébrer le 8 mars 2008, éprouvent les douleurs de l'enfantement. Les hommes qui cheminent avec ces femmes partagent cette douleur. C'est cette douleur qui nous conduira à accoucher d'une Haïti souveraine, enracinée dans son identité, sa culture, ses ressources.¹⁷⁴

Kore N est une organisation populaire mixte avec laquelle Kay Fanm développe certaines activités de militance. D'ailleurs, on se rappelle que SOFA, Kay Fanm et Enfo Fanm font partie d'un ensemble de plateformes et de regroupements d'organisations populaires mixtes. C'est une tendance historique de cette génération de féministes qui sont actuellement très présentes sur la scène politique en Haïti. Yolette Jeanty affirme que :

A partir de 1986, avec le départ de Duvalier, il y avait possibilité pour que les groupes de femmes organisées s'affirment. Étant donné que nous avons passé une longue période à travailler pour l'amélioration des conditions de vie des femmes haïtiennes, la tendance consistait à l'époque de définir des alliances avec d'autres organisations populaires mixtes. C'est ainsi que les organisations de femmes et féministes ont participé à la fondation

¹⁷⁴ Déclaration de Kay Fanm et Kore N, A l'occasion du 8 mars 2008, Journée Internationale des Femmes.

*de l'ANOP (Alliance Nationale des Organisations Populaires),
une plateforme d'organisations, en vue de lutter pour le
changement global de la situation du pays.¹⁷⁵*

Cette option inscrit les revendications des organisations féministes dans le cadre général de celles des masses populaires haïtiennes. D'où le slogan de la SOFA : « *La lutte des femmes, c'est lutte du peuple* ». Et c'est ce qui explique également la logique de la double militance de Kay Fanm : militance féministe et militance politique. C'est pour l'organisation une ouverture qui implique une articulation stratégique de la lutte féministe à celle des mouvements sociaux ouvriers, paysans et autres. C'est la lutte pour la libération des tous et toutes les opprimé-e-s qu'il faut engager, et non une lutte spécifiquement féminine. Cette alliance historique n'agit-elle pas sur la capacité des organisations féministes à articuler des revendications autonomes ?

Les premiers groupes féministes prenaient forme à partir des expériences de luttes dans ces « *petits groupes de conscience* » mixtes, ainsi ces derniers ont servi de « *structure de base* » à l'émergence des organisations féministes de la deuxième génération. Il s'agit d'une des phases de leurs constructions. Mais qu'en est-il de leur autonomie politique et idéologique ? Dans la mesure où celle-là constitue une étape stratégique à la construction d'une subjectivité politique féminine. Car la division du travail militant dans les « *mouvements mixtes* », qu'ils soient de tendance progressiste ou non, réduit les femmes à la réalisation des tâches subalternes et non valorisées. Ou en d'autres termes, peut-on penser la résistance contre le patriarcat et les autres systèmes de domination sans l'autonomie politique des organisations conçues, dans cette perspective comme de moyens de mobilisation collective ou d'action militante ? L'enjeu est donc le suivant : faut-il mener une lutte contre le patriarcat ou s'unir avec les forces populaires pour une transformation générale de société ?

Cette contradiction d'ordre identitaire et stratégique ponctue la vie des organisations féministes de la deuxième génération. Elles hésitent encore sur la lutte à mener et essaient souvent de combiner les deux formules. La première est la lutte féministe contre le patriarcat, puisque :

¹⁷⁵ Entretien réalisé avec Yolette Jeanty, Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, août 2010.

« *Les relations entre les hommes et les femmes sont encore guidées par la société traditionnelle dominante* »¹⁷⁶. En même temps les militantes féministes s'engagent dans une lutte populaire mixte pour la libération nationale et la justice sociale, contre l'impérialisme, le capitalisme ou le néolibéralisme. Par exemple, concernant la problématique de la reconstruction d'Haïti post-séisme, Kay Fanm dit que reconstruire Haïti « (...) *c'est s'engager résolument sur le chemin pour progressivement sortir de la dépendance vis-à-vis de l'étranger, afin de que des dirigeants responsables prennent des décisions selon les intérêts nationaux* »¹⁷⁷ Les intérêts dits nationaux ne sont-ils pas ceux des classes dominantes ? Sont-ils compatibles avec ceux des féministes ? L'articulation des revendications spécifiquement féministes, comment est-elle possible dans le cadre d'une telle alliance ?

Cet extrait exprime cette tension stratégique et idéologique :

*En effet, la transformation du statut des femmes s'inscrit dans une dynamique de changement spécifique par la remise en question du système patriarcal. Elle part également d'une approche globale de la société, dans une synergie des forces progressistes et populaires et dans une vision holistique du politique.*¹⁷⁸

Comment poursuivre stratégiquement ces deux objectifs ? Ou y a-t-il compatibilité stratégique entre eux ? Cela du fait que le féminisme s'entend comme un mouvement social qui s'engage à promouvoir les revendications des femmes et à contester les mécanismes de domination de genre. Il interroge donc les pratiques et normes qui tendent à occulter les oppressions et les discriminations que les femmes subissent en sociétés. D'ailleurs, si on prend le cas des partis politiques, qu'ils soient de gauche ou de droite, ils s'arrangent tous à créer autour d'eux « (...)« *un environnement totalement machiste, ce qui fait qu'il est difficile pour les femmes de participer* »¹⁷⁹ selon une féministe haïtienne. Myriam Merlet, présidente de la Enfofam, parlait d'une : « (...) *conception patriarcale du pouvoir* ». Elle explique que :

¹⁷⁶ CONAP, Op.cit., p. 16.

¹⁷⁷ Yolette Andrée Jeanty, *Point de vue sur le contexte électoral*, Port-au-Prince, Kay Fanm, 13 août 2010.

¹⁷⁸ CONAP, op.cit., p. 16.

¹⁷⁹ Soit 903 hommes pour 20 femmes, Législatives 2010 / *La représentation des femmes ne dépasse pas 2 %*, consulté sur <http://www.lematinhaiti.com>, 20 janvier 2010.

*(...) cette conception hiérarchique du pouvoir repose sur l'exclusion comme mécanisme primaire pour contrôler la population. Cela provoque la concentration des richesses et du pouvoir dans les mains de quelques privilégiés, des hommes dans leur grande majorité, et on utilise la répression et la violence pour encadrer les catégories marginalisées telles que les femmes.*¹⁸⁰

Donc les féministes sont conscientes de la difficulté d'affirmation d'un projet féministe dans une alliance avec les institutions symbolisant l'ordre social patriarcal. Alors comment cette situation de dépendance financière et politico-idéologique participe-t-elle à la crise du militantisme féministe en Haïti ? Nous entendons par crise¹⁸¹ le fait que les organisations féministes s'écartent de leurs objectifs d'émancipation de la femme et que les nouvelles stratégies et formes d'actions militantes qu'elles sont en train de développer se trouvent dans l'impasse. Cela dans la mesure où non seulement elles ne conduisent pas les organisations à la réalisation de leurs objectifs, mais elles n'attirent non plus les militantes. Plusieurs organisations montrent leurs insatisfactions par rapport à la réalité de la lutte. Fanm Yo La, dans un communiqué, manifeste son regret du fait que : « (...) le Gouvernement n'a pas tenu compte des revendications des femmes relatives à leur présence dans les postes de décision, à un moment où le Rapport Mondial sur la Population 2006, reconnaît l'apport considérable des ressources féminines dans le développement international »¹⁸²

La CONAP renchérit que :

*Les politiques publiques en matière d'orientation et des services spécifiques : santé, violence, pauvreté des femmes, participation politique des femmes à la prise de décisions, droit à l'avortement et à décider de leur corps, etc., restent précaires (...).*¹⁸³

¹⁸⁰ Soit 903 hommes pour 20 femmes, Législatives 2010 / *La représentation des femmes ne dépasse pas 2 %*, consulté sur <http://www.lematinhaiti.com>, 20 janvier 2010.

¹⁸¹ « La crise consiste précisément dans le fait que le vieux meurt et le nouveau ne peut naître : dans cet interrègne se manifestent les phénomènes les plus variés », Lire Ernst Jouthé, *Catharsis et transformation sociale : Dans la théorie politique de Gramsci*, Québec, Presse de l'université du Québec, 1990, p. 61.

¹⁸² *Communiqué du collectif féminin Fanm yo La*, Port-au-Prince, le 11 septembre 2006, consulté sur <http://www.alterpresse.org>, consulté le 23 janvier 2010.

¹⁸³ CONAP, op.cit., p. 16.

À part ce constat général portant sur l'échec des projets et politiques publiques développés en faveur des femmes haïtiennes, cette crise modifie les structures même des organisations. Et l'un des premiers indicateurs, c'est la constitution d'une bureaucratie féministe qui entraîne une hiérarchisation organisationnelle différenciée selon la capacité des militantes à assimiler la logique du projet. Les dirigeantes se spécialisent dans la conception et l'exécution des projets de développement, car la vie de l'organisation est conditionnée par cette activité. Ces groupes d'expertes vivent tout aussi des projets. Elles sont donc rétribuées symboliquement et en termes de salaires pour avoir mis leurs connaissances et savoir faire au service du projet. Cela implique une restructuration interne des organisations féministes. Premièrement, tout le travail militant est consacré à l'exécution des projets. Deuxièmement, cela donne lieu à une tension permanente entre deux catégories de militantes concernant la distribution de ses ressources de l'organisation.

Cette contradiction met aux prises les femmes expertes des questions de violence, de genre et les militantes de base. Puisqu'alors que les conditions de vie des femmes des militantes de base sociale de l'organisation se détériorent, les leaders se trouvent dans une dynamique de renforcement de leur capital financier, culturel et symbolique. Car l'expertise en matière d'administration des politiques publiques ou des projets de développement portant sur la violence faite aux femmes ou la problématique de genre, est très sollicitée par les organisations internationales. L'État, les ONG cherchent particulièrement les dirigeantes militantes, parce que traiter avec elles, c'est neutraliser le potentiel contestataire des revendications des organisations et, du coup, faciliter une cohabitation pacifique entre ces partenaires. Alors que d'après Lisa François : « *Le plus gros obstacle auquel doit faire face les féministes, est d'ordre idéologique. Il s'agit en fait de l'hégémonie du système patriarcal qui établit la suprématie de l'homme sur la femme. L'un est chef, l'autre est subalterne.* »¹⁸⁴

Cette crise se manifeste encore par une difficulté des organisations féministes à s'affirmer. Elles se trouvent confuses entre l'expression des revendications ayant rapport spécifiquement à la condition de vie des femmes haïtiennes et celles ayant une portée générale. Ceci est l'effet direct

¹⁸⁴ Entretien avec Lisa François, Fanm Yo La, Mars 2011.

d'un manque d'autonomie politique et idéologique. Puisqu'elles entendent défendre à la fois les intérêts des femmes et ceux des masses populaires. La CONAP affirme que :

L'une des caractéristiques de la crise sociopolitique haïtienne, qui dure depuis plus de 20 ans, est la difficulté pour le mouvement social et la société (y compris les partis politiques) de proposer des stratégies propices à la transformation des rapports sociaux dans l'intérêt des femmes et des masses populaires. Cette difficulté croît avec l'absence de modèle d'organisation pouvant projeter un leadership et une avant-garde progressistes.¹⁸⁵

L'autre conséquence de crise, c'est que les militantes de base perdent de plus en plus confiance dans la capacité des organisations à articuler leurs revendications. L'organisation est souvent réduite à une bureaucratie. À remarquer qu'il n'y a que la SOFA qui puisse présenter l'effectif de ses membres. D'ailleurs, elle est la seule organisation ayant une couverture presque nationale. Les féministes haïtiennes produisent peu de réflexions théoriques sur leurs pratiques militantes. On n'en compte que trois textes. Alors qu'elles produisent énormément de rapports commandés par les ONG, l'État et d'autres organismes internationaux. Comment peut-on inscrire et comprendre ces formes de militantisme dans l'histoire des luttes féministes et des femmes en Haïti.

¹⁸⁵ CONAP. Op.cit., p. 13.

V. Les racines historiques des féminismes haïtiens

Tirée du mémoire du master première année, cette partie porte sur les contributions historiques de « *groupes de femmes* » et d'« *organisations féministes* »¹⁸⁶ pionniers à l'analyse et à la compréhension du militantisme féministe en Haïti. Il s'agit de fouiller dans les archives et autres sources historiques, pour trouver des traces, des faits qui ont rapport aux luttes de femmes haïtiennes contre l'oppression dont elles subissent. Alors le problème à poser est celui-là : dans quelle mesure l'historiographie officielle considère-t-elle les traditions historiques de luttes féminines et féministes en Haïti ? Ne constitue-t-elle pas, dans le cas contraire, l'un des mécanismes de construction des rapports sociaux de genre ? Autrement dit, le discours historique exprime-t-il « objectivement » les rapports sociaux concrets qui s'établissent entre les groupes de femmes et/ou d'hommes ? Comment les différentes tendances des mouvements féministes haïtiens s'inspirent-ils des luttes socio-historiques et revendicatives des femmes haïtiennes pour construire leurs subjectivités politiques respectives ?

5.1 Lutte de femmes sous la direction politique de Salnave : 1867 – 1869

Les femmes haïtiennes ont participé à la longue et sanglante guerre de laquelle a résulté la réalisation de l'indépendance d'Haïti, le 1^{er} janvier 1804¹⁸⁷. L'histoire haïtienne, conçue dans cette perspective comme discours sur le passé, retient, entre autres, le nom de Cécile Fatima¹⁸⁸ pour sa participation active au congrès politique fondateur de la nation haïtienne, appelé Congrès du Bois Caïman. Réunie les principaux et les principales dirigeant-e-s de la rébellion anti-esclavagiste, cette activité politique fut réalisée le 14 août 1791, en prélude au soulèvement

¹⁸⁶ « *La distinction entre organisations féministes et groupes de femmes, se base sur la différence entre les organisations qui se définissent comme représentantes des intérêts stratégiques des femmes et les organisations qui concentrent leurs luttes autour d'intérêts pratiques. Cette distinction renvoie à la différence entre le statut de femmes et leurs situations socio-économiques.* » Voir CONAP, *Pour la cause des femmes : un modèle de plaidoyer dans la lutte des organisations de défense des droits des femmes haïtiennes*, 2008, pied de page, p. 20.

¹⁸⁷ Date de la proclamation de l'indépendance haïtienne par les généraux de l'armée indigène qui ont combattu et vaincu l'armée coloniale française dans la colonie de Saint-Saint-Domingue. Cette armée anticoloniale a été conduite à la victoire par le général Jean-Jacques Dessalines. Il est proclamé gouverneur général, puis Empereur d'Haïti par les généraux et fut assassiné le 17 octobre 1806.

¹⁸⁸ « (...) *l'épisode d'histoire qui allait se dérouler de l'insurrection des esclaves à la déclaration de l'indépendance le 1^{er} janvier 1804, est l'œuvre des femmes et des hommes prouesses résultant de leurs stratégies et logiques d'actions* » ; SINCIMAT FLEURANT Rose Esther, *Participation des femmes haïtiennes au processus du développement : une analyse socio-historique de la longue période centrée sur les interactions sociales entre les femmes et les hommes*, Port-au-Prince, 2009, p. ?.

général des esclaves dans la nuit du 22 au 23 août de l'année en cours, dans la colonie de France de Saint-Domingue. Y participaient également des femmes comme Sanite Belaire, Guillonet Charlot, Pierrette Jolibois, Suzanne Louverture, Claire Heureuse, et Catherine Flon, grande figure historique, qui a cousu le drapeau national le 18 mai 1803.

Dans ce sens, pour valoriser le travail et la contribution des femmes haïtiennes à la lutte pour la fondation de la nation haïtienne, les organisations féministes qui s'activaient dans le cadre de l'organisation de la « *Marche nationale des femmes haïtiennes du 30 septembre 2000* », ont tenu à honorer, a déclaré la Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes (CONAP) :

*(...) les héroïnes nationales, en particulier Marie Sainte-Bazile, connue sous le nom de « Défilé », femme qui a recueilli les restes de l'Empereur Jean-Jacques Dessalines après son assassinat, et Catherine Flon, autre héroïne de la guerre de l'indépendance qui a cousu le drapeau national.*¹⁸⁹

C'est dans cette même perspective d'hommage à Catherine Flon, que les organisations féministes haïtiennes ont revendiqué et finalement acquis au Champ de Mars, place des Héros de l'Indépendance, un lieu de rassemblement qui s'appelle Place Catherine Flon ou Place des femmes. La plupart des activités publiques de ces organisations se tiennent, désormais, dans ce lieu de mémoire d'une « *fondatrice de la nation haïtienne* »¹⁹⁰.

Ce travail d'histoire et de mémoire s'inscrit dans la cadre d'une lutte engagée par les féministes haïtiennes contre une tendance historiographique qui nie la participation des femmes haïtiennes dans les luttes socio-historiques. Comme le dénoncent souvent et avec insistance les femmes et les militantes féministes haïtiennes, l'histoire officielle a tendance à violer leurs contributions aux luttes sociopolitiques. Professeur et dirigeante de parti politique, Mirlande Manigat souligne qu'en ce qui a trait à la participation des femmes aux luttes sociales qui ponctuent le long itinéraire d'Haïti : « *(...) l'histoire a été silencieuse* ». ¹⁹¹

¹⁸⁹ CONAP, *op.cit.* p. 42.

¹⁹⁰ Ibidem.

¹⁹¹ MANIGAT, Mirlande, *Etre femme en Haïti hier et aujourd'hui : le regard des constitutions, des lois et de la société*, Port-au-Prince, Imprimeur II, 2002, p. 422.

Il s'agit, critiquent ces militantes, d'une histoire qui traite exclusivement des événements ou des faits auxquels ont pris part les hommes d'État. Cette posture épistémologique, si l'on pourrait l'appeler ainsi et si l'on se réfère aux critiques faites par ces femmes, exclut les appauvri-e-s, les dominé-e-s, et plus particulièrement les femmes, des expériences dont elles ont, d'une façon ou d'une autre, contribué à la réalisation. Cette idée est partagée par le Centre de Recherche et de Formation Économique et Sociale pour le Développement (CRESFED), qui observe que : « *comme acteur, la femme se trouve presque totalement absente de l'historiographie traditionnelle* »¹⁹². Cette observation renforce, dans une certaine mesure, celle de Jasmine Claude-Narcisse, exprimée dans son texte « *Mémoire de femmes* ». Elle a constaté que lorsque les femmes apparaissent « *si peu dans les historiographies traditionnelles* »¹⁹³, c'est toujours par rapport à un homme qui a marqué son temps. Tiré du texte « *Les femmes s'entêtent* », l'extrait suivant résume la dimension sexiste de la démarche historique traditionnelle :

*Dans ce qu'on appelle histoire, les femmes ne figurent qu'à titre de grandes amoureuses, d'intrigantes ou d'empoisonneuses. L'Histoire des femmes passe par le lit, elle se lit à l'horizontale. Par contre, celle des grands hommes – on ne parle des autres hommes que depuis peu – s'apprend à la verticale.*¹⁹⁴

S'agissant des traces de la lutte des femmes dans l'histoire d'Haïti, le cas de Petite Choute, meneuse d'une troupe féminine lors de l'insurrection de 1867, illustre bien la thèse selon laquelle l'histoire participe de la construction des rapports de pouvoir de domination de sexe, de race et de classe. C'était, en effet, une femme combattante qui participait de la lutte que Sylvain Salnave¹⁹⁵, engageait de 1867 à 1870 contre l'aristocratie bourgeoise, représentée alors par Fabre Géffrard¹⁹⁶, président d'Haïti. Durant ces deux années dites de « *guerres civiles* » et que l'historien Roger Gaillard appelle, lui-même, « *conflit de classes* », dans les quartiers populaires urbains de Port-au-Prince, des Gonaïves et du Cap-Haitien, un grand nombre de femmes se sont

¹⁹² CRESFED, *Théories et pratiques de la lutte des femmes*, Port-au-Prince, 1987, p ?

¹⁹³ CLAUDE-NARCISSE Jasmine, *Mémoire de femmes*, Port-au-Prince, UNICEF HAITI, 1997, p. 10.

¹⁹⁴ In *Les femmes s'entêtent*, Paris, Gallimard, 1975, p. 270.

¹⁹⁵ Il importe de signaler que Salnave fut un membre de cette classe sociale qui assure la direction politique, économique et culturelle du pays depuis après l'assassinat de Jean-Jacques Dessalines. Gaillard rappelle, à juste titre, que: « *Il appartient à la bourgeoisie capoise et est entouré des plus authentiques bourgeois de la cité* » Cf. GAILLARD, Roger, *La République exterminatrice, Le Cacoïsme bourgeois contre Salnave (1867- 1870)*, Port-au-Prince, Le Natal, 2003.

¹⁹⁶ Ibid., p. 16.

mobilisées et ont pris les armes aux côtés de Salnave contre l'oligarchie dirigeante. Analysant cette expérience, le professeur Manigat affirme que :

*En tout état de cause, l'action entreprise par les femmes, en octobre 1867, est à mettre au crédit d'une rencontre féconde entre les espérances soulevées par un homme au langage populiste qui magnétisait les foules et la réceptivité sociale d'un milieu populaire dominé par les femmes.*¹⁹⁷

Elle poursuit que ces femmes appauvries, qui se sont révoltées contre l'ordre social dominant, étaient manipulées et par conséquent « *n'étaient pas des militantes mais des partisans* »¹⁹⁸. Si Louis Joseph Janvier qualifiait ces femmes de « *multitude* », Frédérique Marcelin parlait « *des brigands en jupon* ». Pour ce dernier, l'« *élection de Salnave* »¹⁹⁹ à la présidence d'Haïti : « *Ce fut une élection véritablement populaire, si une élection populaire consiste à être élu par les agitateurs de toutes les conditions et de tous les rangs, en un mot, par les déclassés et surtout les femmes.* »²⁰⁰

Cette grande figure de l'intelligentsia haïtienne poursuit ses critiques en ajoutant que :

*Le président Salnave affecta au pouvoir le mépris des convenances les plus élémentaires et accorda l'entrée de son palais aux intrigants de bas étage, voire aux femmes de mauvaise vie. Une foule armée, composée en grande partie d'horribles mégères venues des bas quartiers de la ville, envahit la salle des délibérations et dispersa l'assemblée aux cris de : vive Salnave.*²⁰¹

Cette crise politique paraît être l'aboutissement d'un long processus du renforcement des mécanismes de domination sociale. Hérité de cette « *crise sociale aiguë* »²⁰² qui, comme un virus, contamina le régime politique républicain de Pétion et déterminé à rétablir l'ordre social

¹⁹⁷ MANIGAT, *op.cit.*, p. 268.

¹⁹⁸ Ibidem.

¹⁹⁹ Le 14 octobre 1867, lors d'une séance extraordinaire, l'Assemblée nationale devait se statuer sur l'éligibilité de Sylvain Salnave, candidat à la présidence de la République d'Haïti. Les parlementaires devraient également voter une nouvelle constitution. Au cours de cette séance, une foule composée en grande partie des femmes a investi les locaux du parlement pour supporter la candidature de Salnave.

²⁰⁰ Cf. Manigat, *op.cit.*, p. 266., citation tirée du texte *Au gré de souvenir*, Paris, 1913, Reproduit aux Éditions Fardin, Port-au-Prince, 1975, p. 31.

²⁰¹ BELLEGARDE, Dantès, *Histoire du peuple haïtien*, Collection du Bicentenaire, Haïti 1804-2004, Fardin, Port-au-Prince, 1953, p. 177.

²⁰² MOÏSE, Claude, *Op.cit.*, p. 151.

dominant, le gouvernement de Geffrard allait s'efforcer d'assurer et d'entendre cette hégémonie politique contestée par une partie de la classe politique et de la population dont les paysan-ne-s²⁰³. La stratégie politique de son gouvernement consistait à exclure de la fonction publique ainsi que des différentes hautes sphères sociales et culturelles, entre autres, l'élite noire.

Les femmes étaient, particulièrement, chassées de certains espaces de loisirs et d'autres activités de la société haïtienne. Ce constat a été révélé, d'après Lyonel Paquin, par Spencer St. John, un ministre britannique à la coopération extérieure. Dans les salons, les lieux de loisirs (bals, concerts, théâtres), ce fut, dit-il, « *l'absence presque totale de dames noires. Aux très grandes fêtes offertes par le défunt président, je n'ai compté que trois femmes noires pour peut-être cent métissées (...)* »²⁰⁴. C'était en fait le regain des pratiques sociales et politiques de couleurs, comme critères d'estime et de mobilité sociale.

En effet, quelle que soit l'appréciation ou la lecture qu'on en fait, durée deux années, soit de 1867 à 1869, cette expérience a marqué fortement l'histoire des luttes politiques en Haïti. Elle est retenue, dans l'histoire nationale, comme le temps de la première grande participation des femmes haïtiennes à un mouvement de résistance armée. Elles ont été les principales instigatrices de cette insurrection populaire. Mirtha Gilbert rapporte dans son texte sur les luttes des femmes haïtiennes que : « *L'insurrection à caractère populaire, déclenchée à Lafossette embrasa deux ans plus tard Raboteau, culmina au Bel-Air et au Morne-à-Tuff - toujours avec les femmes au cœur de la lutte – et ne s'assoupit qu'à la mort de Salnave en 1870* ».²⁰⁵

Cet événement témoigne, une fois de plus, de la contribution des femmes aux luttes sociopolitiques en Haïti. Car, comme le souligne la Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes (CONAP) « (...) *Haïti a une longue histoire de développement d'organisations et de luttes menées par des femmes.* »²⁰⁶ Toutefois, cette grande participation des femmes aux événements de 1867, ne peut être considérée comme un moment déterminant et

²⁰³ On se rappelle de la tentative de construction d'un État paysan par Goman, un ancien combattant de la guerre de l'indépendance, ainsi que du soulèvement des Piquets sous la direction de Jean-Jacques Acaau en 1843.

²⁰⁴ PAQUIN, Lyonel, *Les Haïtiens : politique de classe et de couleur*, Port-au-Prince, Le Natal, 1988, p. 44.

²⁰⁵ GILBERT, Myrtha, *Luttes des femmes et luttes sociales en Haïti*, op.cit. p. 1.

²⁰⁶ CONAP, op.cit., pp. 21-22.

fondateur dans la lutte des femmes haïtiennes contre, spécifiquement, les rapports de pouvoir de sexe. Puisque, la problématique de la condition sociopolitique des femmes, dans sa dimension politique et stratégique, n'était pas posée lors des ces événements. C'est dans ce sens que madame Manigat a souligné que c'était une « foule » agitée sous l'effet d'un discours manipulateur et populiste. D'ailleurs, elles n'articulaient pas, d'après elle, des revendications féministes, parce qu'elles ont initié un mouvement « dont elles n'avaient pas conscience ».

5.2 Ligue Féminine d'Action Sociale, tendance paritaire et internationaliste du féminisme : 1934 – 1957

Dans l'histoire des luttes sociales en Haïti, on a du attendre le début du 20^e siècle, soit la fin de la première occupation étasunienne d'Haïti, pour voir émergé un groupe de femmes s'associant, se solidarisant dans l'objectif de poser spécifiquement le problème de la condition sociopolitique des femmes haïtiennes. De 1915 à 1934, Haïti a connu sa première occupation par les États-Unis d'Amérique. Ce fut, dit Yolette Jeanty²⁰⁷, une période charnière dans l'analyse et la compréhension historique du mouvement féministe et de femmes en Haïti.

Il y avait l'Union Patriotique, un mouvement de collecte de fonds pour financer une campagne contre les occupant-e-s. Les femmes contribuaient activement à la réalisation de cette initiative. Elles collaboraient également, dans les années 1920, à une enquête menée par une ligue féministe internationale qui avait une filiale en Haïti, sur l'occupation d'Haïti par les États-Unis. Ces femmes allaient fonder en 1934, l'année de la fin de l'occupation, la Ligue Féminine d'Action Sociale.²⁰⁸

Quelques mois après sa fondation par les anciennes représentantes locales de la Ligue féministe internationale, elle a été interdite de fonctionnement par les autorités politiques haïtiennes. Le gouvernement de l'époque soupçonnait que les militantes de la Ligue allaient contribuer à un mouvement social qui questionnerait l'ordre établi. Pour continuer à militer, elles optaient, stratégiquement, pour l'amélioration physique des femmes. C'est ainsi qu'elles ont pu réaliser certaines œuvres humanitaires en faveur des femmes appauvries. Mais sous ce label, elles

²⁰⁷ Entretien réalisé avec Yolette Jeanty, Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, août 2010.

²⁰⁸ Entretien réalisé avec Yolette Jeanty, Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, août 2010.

commençaient déjà à poser de problèmes politiques fondamentaux liés à la condition féminine en Haïti, d'après la Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm. Il s'agissait d'approcher la problématique de la condition féminine en Haïti en termes de rapports de pouvoir et de domination historiquement construits entre les catégories de sexe. C'est en ce sens que la CONAP rappelle que : « *La première organisation féministe, la Ligue Féminine d'Action Sociale naît officiellement en 1934 à la fin de la première occupation d'Haïti par le États-Unis* ». ²⁰⁹

Les militantes de la Ligue revendiquaient « *l'émancipation politique et sociale de la femme* ». Membre fondateur de cette organisation, Madeleine Sylvain Bouchereau a repris, dans son texte « *Haïti et ses femmes : une étude d'évolution culturelle* », une phrase annonçant publiquement la fondation de l'organisation, sa base sociale et son objectif principal. L'extrait est le suivant : « *Le 22 février 1934, Madeleine Sylvain, jeune avocate, réunit quelques intellectuelles et leaders sociaux en vue de la fondation d'une association pour l'émancipation politique et sociale de la femme.* » ²¹⁰ Yvonne Hakime-Rimpel, Gilberte Vieux, Lélia Lhérisson, Lydia Jeanty, Solange Dominique, Marie-Thérèse Colimon-Hall faisaient, entre autres, partie des femmes qui prenaient l'initiative d'adresser de manière organiser la problématique de la subordination des femmes haïtiennes.

L'objectif fondamental de la Ligue consistait donc à lutter pour l'émergence d'une conscience collective féminine. Il s'agit, autrement dit, de travailler à la construction d'une subjectivité politique ou à l'émergence des femmes haïtiennes en tant que sujet politique autonome, libéré du carcan de la domination dans ses dimensions sociale et politique. C'est le sens que nous donnons à l'expression : « *l'émancipation politique et sociale de la femme* ». C'est le fait que les femmes s'associent pour se libérer des rapports de pouvoir de la domination. Dans le cas de la Ligue, il s'agissait surtout de faire respecter les droits sociopolitiques des femmes. Car les militantes de l'organisation luttaient pour obtenir de l'État, particulièrement, la jouissance de leur liberté civile et politique.

Le mouvement revendicatif et contestataire des femmes haïtiennes contre les mécanismes de productions de rapports sociaux de sexe, date donc de l'année 1934. Cette date coïncidait avec la

²⁰⁹CONAP, *op.cit.*, pp. 21-22.

²¹⁰SYLVAIN BOUCHEREAU, Madeleine, *Haïti et ses femmes : une étude d'évolution culturelle*, Port-au-Prince, Les Presses Libres, 1957, p. 82.

fondation de la « *Ligue Féminine d'Action Sociale* ». Cette association représentait, dans les annales des luttes sociales en Haïti, la première expérience organisationnelle et politique spécifiquement féminine. Cela dans la mesure où il s'agit de solidariser les femmes entre-elles afin de défendre leur droit en tant que catégorie sociale historiquement construite et dominée dans les rapports sociaux de sexe.

La Ligue représente la pionnière de la lutte pour la construction d'une subjectivité politique féminine, donc du féminisme haïtien. On parle des militantes féministes de la Ligue. Se référant à cette organisation, la Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes (CONAP) dit que :

Comprendre les rapports sociaux de sexe dans la société haïtienne est une préoccupation propre aux féministes des années de 1934, avec la création officielle de la première organisation féministe, la Ligue Féminine d'Action Sociale. Les femmes se sont lancées dans une série d'études pour l'obtention de leurs droits civils et politiques et pour le changement des codes de lois.²¹¹

La Ligue œuvrait à la conscientisation des femmes haïtiennes de leur exclusion sociale et politique, ainsi que des conséquences de celles-là sur leur condition de vie. Elle réalisait ce projet à travers de campagnes de « *sensibilisation* » et d'« *éducation civique* ». Elle publiait également une revue qui s'appelait « *La voix des femmes* ». Cet instrument a été conçu dans l'objectif de vulgariser la manière dont l'organisation concevait la question des rapports sociaux de pouvoir s'établissant entre la catégorie de sexe, ainsi que la stratégie qu'elle tendait à adopter pour réaliser son projet d'émancipation sociale des femmes haïtiennes. La Ligue organisait des conférences, des manifestations pacifiques pour mobiliser les femmes et les solidariser entre-elles, donc les conscientiser des mécanismes de production et de reproduction de rapports sociaux de sexe, et aussi pour exiger des autorités politiques haïtiennes la création de conditions nécessaires à la réalisation de la citoyenneté politique féminine.

De ce travail a résulté la constitution d'un réseau d'organisations de femmes à travers le pays. Ces structures inter-reliées prenaient la forme d'organes qui assurent la représentation de la Ligue au niveau local, c'est-à-dire dans les villes de province d'Haïti. Chaque ville avait sa

²¹¹ CONAP, *op.cit.* p. 51.

propre structure représentative : « *Port-de-Paix (février 1935 / Mme Colbert Saint-Cyr, présidente), Saint-Marc (septembre 1935 / Mme Jérôme Adé, présidente), Les Cayes (octobre 1936 / Mme Albert Stacco, présidente), Jacmel (1937 / Emmeline Carries-Lemaire), Pétionville, Léogane, Gonaïves, Cap-Haïtien.* »²¹² L'implantation de ce réseau témoignait de la volonté des militantes de l'organisation à poser le problème de la situation des femmes en Haïti. Le slogan de la Ligue était le suivant : « *Pas de démocratie sans droits égaux* ».

En effet, malgré leur contribution à la réalisation de l'indépendance d'Haïti et aux différents mouvements de protestation qui ponctuaient le premier siècle haïtien (1804-1915), les femmes haïtiennes furent exclues du système politique. Les lois ne les considéraient pas comme des citoyennes à part entière ayant la capacité de participer aux activités politiques du pays. Pour les féministes de la Ligue, cela constituait une injustice politique qu'il faut, à tout prix, poser dans la perspective d'une intégration politique des femmes haïtiennes. C'est ainsi que le droit de vote, comme outil de participation aux activités politiques, a été revendiqué par les militantes de l'organisation. Elles se sont mobilisées pour exiger de l'État ce droit.

Cette revendication à donner lieu, à partir de 1946, à une éclosion de plusieurs initiatives en faveur du droit de vote des femmes. Une manifestation a été organisée par les élèves du Lycée des jeunes filles de Port-au-Prince en solidarité aux militantes de la Ligue pour les droits civils et politiques des femmes haïtiennes. « *Le 8 janvier 1946, la Commission Action Féminine (CAF), une nouvelle structure organisationnelle, a été créée. Elle joua un rôle déterminant dans la question de l'éligibilité des femmes.* »²¹³

Cette bataille entamée par la ligue et rejointe par un ensemble d'autres groupes sociaux, a pris une ampleur considérable. Elle gagnait tout le territoire national. C'est ainsi qu'aux Gonaïves en 1950 : « *les femmes avaient organisé une grande marche pacifique dans l'objectif de réclamer leur droit de vote.* »²¹⁴ De cette grande mobilisation a résulté l'insertion dans la Constitution haïtienne de 1950 d'un article qui vient consacrer, partiellement et de manière transitoire, le droit de vote des femmes haïtiennes. Il s'agissait de l'article 4 stipulant que :

²¹² Femmes d'Haïti, Le vent du féminisme, <http://www.haiticulture.ch>, consulté le 5 février 2010.

²¹³ Entretien réalisé avec Yolette Jeanty, Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, août 2010.

²¹⁴ Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme, Magloire Chancy, Haïti : pour une large participation des femmes aux élections d'automne 2005. <http://www.alterpresse.org>.

*Tout haïtien, sans distinction de sexe, âgé de 21ans accomplis, exerce les droits politiques, s'il réunit les autres conditions déterminées par la constitution et par la loi. Néanmoins, le droit de vote pour la femme ne s'exercera, à titre transitoire, que pour l'électorat et l'éligibilité aux fonctions municipales. La loi devra assurer le plein et entier exercice de tous les droits politiques de la femme dans un délai qui ne pourra excéder trois ans après les prochaines municipales générales.*²¹⁵

La constitution de 1957 venait réaliser l'effectivité et l'entièreté de ce principe d'égalité politique entre les catégories de sexe, en son article 9 qui stipulait que : « *Tout haïtien âgé de 21ans accomplis, de l'un et l'autre sexe, exerce les droits politiques et civiles, s'il réunit les autres conditions déterminées par la constitution et par la loi.* » L'inscription de ce droit dans la constitution de 1950 et sa pleine réalisation en 1957, témoignaient de l'importance de cette grande mobilisation initiée par la Ligue pour les droits politiques des femmes en Haïti. La participation des femmes aux élections locales du 9 janvier 1955 d'où 8 femmes furent élues aux conseils municipaux, était un événement important dans le processus de matérialisation de cet acquis politique. Et l'année 1957 est retenue dans l'histoire de luttes féministes pour l'égalité de droit politique comme l'une des années mémorables de cette bataille. L'événement est qu'en 1957 : « *Madeleine Sylvain Bouchereau devenait la première femme ayant brigué le poste de sénateur de la République. Vient après Mirlande Manigat en 1987.* »²¹⁶

Au niveau social, l'organisation s'activait pour la fondation et l'ouverture du Lycée des jeunes filles ou Lycée du Cent-cinquantaire, en octobre 1943. C'est en fait le premier établissement scolaire qui ne reçoit que des jeunes de « *sexe féminin* ». La Ligue réalisait également des séances de formation pour les femmes ouvrières. Elle militait contre les discriminations faites aux femmes, dont le fait qu'on les refuse non seulement le droit au travail, mais aussi le fait qu'elles reçoivent de salaires inférieurs parce que tout simplement elles sont femmes. Elle revendiquait donc l'égalité du droit au travail pour les femmes haïtiennes

Comme toute organisation à caractère revendicatif, la Ligue a connu de moments de gloire ainsi que de moments de reflux. L'arrivée au pouvoir de François Duvalier marqua le début d'une longue période de déstructuration des luttes sociopolitiques et revendicatives en Haïti. Élu

²¹⁵ BRISSON, Monique, Situation juridique et constitutionnelle de la femme haïtienne, in CRESFED, Femme : société et législation, op.cit., p. 23.

²¹⁶ Entretien réalisé avec Yolette Jeanty, Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, août 2010.

président de la République d'Haïti aux élections de 1957, Duvalier imposait au pays un régime politique despotique, appelé par l'historien et journaliste haïtien Georges Michel, « *régime de cauchemar* »²¹⁷.

Son accession à la magistrature suprême du pays venait, en effet, freiner l'élan revendicatif de la Ligue et surtout son effort de construction d'une subjectivité politique féminine. Cette dictature allait utiliser tous les moyens possibles pour saper cette première tentative d'organiser les femmes haïtiennes en groupe politique autonome. C'est dans ce contexte d'instauration de ce régime politique totalitaire que la Ligue disparaissait totalement, dans un premier temps, de la scène politique au cours des années 1960. Toutefois, dans une telle situation et comme les autres secteurs organisés de la société haïtienne, deux stratégies ont été adoptées : lutter clandestinement contre le pouvoir ou collaborer avec le régime. C'est ainsi que certaines militantes de la Ligue allaient renforcer la lutte antidictatoriale. D'autres ont choisi, au contraire, la collaboration comme le signale Mirtha Gilbert dans un entretien.

La dictature ne tolérait aucune forme d'organisations, il voulait tout contrôler. C'est pourquoi peu « *Après cette première conquête légale, le mouvement féministe est entré en clandestinité (...)* »²¹⁸. La stratégie de lutte contre la dynastie des Duvalier - puisque à la mort de François Duvalier, son fils, Jean Claude Duvalier, allait hériter du pouvoir en 1964 - consistait alors à se constituer en de groupuscules pour militer et pour résister clandestinement contre l'ordre politique. Contre ces structures clandestines, toute une série de mesures a été prise par le pouvoir pour contenir cette résistance. La torture, l'assassinat et l'exile ont été utilisés comme moyens pour réprimer toutes tentatives de remise en question des pratiques politiques du régime.

Toutefois, malgré la rigueur de cette dictature, La Ligue a subsisté et est devenue l'une des références historiques de la lutte des femmes en Haïti. Mirlande Manigat affirme que : « *La ligue a subsisté non comme une aïeule importante, mais comme une référence pleine de sérénité et un*

²¹⁷ Entretien réalisé avec l'historien Georges Michel pour le mémoire de Licence en sociologie à la Faculté des Sciences Humaines de l'Université d'Etat D'Haïti, Mai 2006.

²¹⁸ ADITAL (<http://www.adital.org.br/>), 08 mars 2004.

*guide, même si elle n'apparaît plus, seule, comme autrefois et pendant longtemps, sur le devant de la scène politique »*²¹⁹

C'est également l'avis de Dantès Bellegarde, l'un des constituants qui a plaidé pour que les femmes haïtiennes obtiennent l'égalité des droits civils et politiques avec les hommes en 1950. Préfaçant le texte « *Femmes Haïtiennes* », il ajoute que : « *Ce n'est pas pour rien que la plus importante association de femmes qui soit formée en Haïti a pris le non de Ligue Féminine d'Action Sociale* »²²⁰. La Ligue reste donc dans l'histoire des luttes sociales de femmes en Haïti une expérience fondatrice du féminisme haïtien. Pour la Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, « *les militantes de la Ligue sont des pionnières qui ont frayé la voie à la lutte féministe en Haïti* »²²¹.

Elle représente également un héritage controversé dans le milieu féministe et de femmes en Haïti. Sa stratégie de lutte, ses revendications, dont certaines sont transformées en acquis politiques à partir de la réalisation de la citoyenneté politique féminine en 1950, suscitent de nombreuses critiques et de questionnements de la part de certaines militantes féministes et d'autres femmes qui s'intéressent à la question féminine en Haïti. Ainsi, si pour certaines militantes féministes et d'autres commendataires, la Ligue constitue une référence historique fondatrice de la lutte féministe en Haïti ; pour d'autres, l'objet de lutte de cette organisation ne résultait pas d'une analyse pertinente des problèmes socio-politiques urgents et réels de la majorité des femmes haïtiennes. Le problème n'a pas été posé dans toute son acuité et dans toutes ses dimensions du fait que, d'après Myrtha Gilber, les militantes de la Ligue avaient plaqué sur la réalité des femmes haïtiennes de problématiques importées de l'extérieur. Selon elle :

Quand en 1934, des femmes haïtiennes provenant des couches sociales aisées réclamaient l'égalité de droits avec les hommes et en particulier le droit de vote, le droit d'être élues et celui de ne plus rester au foyer, elles posaient le problème des inégalités de genre exactement comme le faisait les françaises, les allemandes ou les américaines appartenant à de vastes

²¹⁹ MANIGAT, Mirlande, *Op.cit.*, p. 274.

²²⁰ La Ligue Féminine d'Action Sociale, *Op.cit.* p. VII.

²²¹ Entretien réalisé avec Yvette Jeanty, Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, août 2010.

*couches moyennes luttant aussi pour de nouvelles conquêtes citoyennes et d'autres gains sociaux.*²²²

Elle essaie d'expliquer cette opinion en se référant aux développements historiques qu'ont connus les puissances militaires et industrielles d'Europe et d'Amérique du Nord au cours de la première moitié du 20^e siècle. Deux événements majeurs, pour elle, contribuaient simultanément à créer les « *conditions objectives qui ont propulsé la bataille des femmes dans maintes pays capitalistes industrialisés* ». Il s'agissait des bouleversements politiques dont les deux grandes guerres²²³ qui ravageaient l'Europe en 1915 et en 1940. Les pays impliqués dans ces guerres ont perdu une bonne partie de leurs forces de travail, leurs populations ouvrières diminuaient énormément. Les progrès technologiques, scientifiques et industriels réalisés après les guerres, furent le second événement. Ils allaient conditionner et exiger une forte augmentation de la main d'œuvre ouvrière. Ces événements créaient, ainsi, les conditions objectives au renforcement de la lutte des femmes pour l'égalité de droits civil, politique et social des femmes avec les hommes, dont le droit de vote et de travail.

Telle ne fut pas, d'après elle, la situation de la majorité des femmes haïtiennes. En ce qui concerne la problématique du travail domestique, elle soutient que :

*Tel n'était pas le cas d'Haïti, où les femmes qui restaient au foyer constituaient une infirme minorité. Quand on sait qu'à l'époque de la création de la Ligue Féminine d'Action sociale, 90% de la population haïtienne vivait dans les zones rurales et péri-rurales, où la femme a toujours travaillé comme agricultrice et marchande, se rendant à pied, à dos d'âne ou en camion d'une zone à l'autre. On se rend compte alors combien l'analyse et les revendications de la Ligue s'éloignaient de la problématique fondamentales des grandes majorités.*²²⁴

L'autre acquis de la Ligue qui ne fait pas encore l'unanimité parmi les féministes haïtiennes et les intellectuelles qui traitent du mouvement féministe haïtien, comme forme spécifique de mobilisation collective, fut l'accession des femmes haïtiennes au droit de vote en 1957. En effet,

²²²GILBERT, Myrtha, *Les femmes haïtiennes entre vrais et faux problèmes*, in La Rencontre, CRESFED, mars 2007, p. 5.

²²³La guerre de 1914 fit « dix millions de morts et un nombre encore plus considérable de blessés et de traumatisés », celle de 1945 fit « 55 millions de morts, 35 millions de blessés, 3 millions de disparus », Voir Davis S. Landes, *Gagnants et perdants : richesse et pauvreté des nations*, Paris, Albin Michel, 2000.

²²⁴ GILBERT, Myrtha, *op.cit.*, mars 2007, p. 5

après plusieurs années de luttes revendicatives, les militantes féministes de la Ligue ont réussi à conflictualiser la question de l'exclusion politique des femmes haïtiennes. D'après ces féministes, celle-ci constituait une injustice sociale, et elles revendiquaient, par conséquent, de l'État d'Haïti des mesures politico-légales concrètes en termes de réparation. C'était ainsi que le pouvoir de l'époque, sous la forte pression de groupes de femmes organisées, a intégré cette revendication dans son agenda politique et l'a satisfait dans son intégralité à travers l'article 9 de la constitution de 1957.

Pour l'auteur du texte « *Luttes de femmes et luttes politiques en Haïti* », penser l'émancipation de la femme haïtienne par le biais de la réalisation de ses droits civils et politiques, dont le droit de vote, constituait une lecture inadéquate de la réalité objective de la majorité des femmes du pays et aussi des luttes à mener pour leur libération. Elle poursuit ses critiques en disant que :

(...) les féministes de la Ligue confondaient la situation d'Haïti, société d'exclusion et d'arbitraire, avec celle des démocraties bourgeoises d'Amérique du Nord et d'Europe où le poids du vote infléchir les politiques d'État.²²⁵

Selon Gilbert, la Ligue Féminine d'Action Sociale, pionnière et référence historique du mouvement féministe haïtien, s'est limitée par sa vision, ses revendications et sa stratégie de lutte. D'où cette tendance à confondre la spécifique réalité sociopolitiques d'Haïti à celle de certains pays d'Europe ou d'Amérique du Nord. Cette approche de la question féminine, de laquelle a résulté l'analyse inadéquate de la situation de la grande majorité des femmes haïtiennes, constitue la principale limite des revendications de l'organisation. D'ailleurs, la position sociale des militantes de la Ligue constituait un obstacle à l'appréhension des enjeux fondamentaux de la lutte féminine en Haïti. Elle rappelle que :

La lutte des femmes haïtiennes pour l'égalité des droits civils et politiques avec les hommes s'était enclenchée dans les années 1930-1934, soit peu après l'occupation américaine de 1915. Il s'agissait d'une couche de femmes intellectuelles aisées qui a soulevé un problème spécifique : l'égalité entre les hommes et les femmes par le biais de la participation politique. Parmi elles, se trouvaient Madeleine Sylvain Bouchereau, première femme haïtienne ayant obtenu le grade de docteur

²²⁵ Ibidem.

*en sciences sociales en Haïti, sa sœur Jeanne Sylvain, Lidia Jeanty et autres.*²²⁶

Et par rapport à cette mobilisation collective qui a été initiée par la Ligue Féminine d'Action sociale, Gilbert résume ses critiques en deux points. Le premier concerne la question de la participation sociopolitique des femmes en Haïti. Elle nous fait savoir qu'en ce qui a trait au droit de vote des femmes haïtiennes :

*Cette revendication ne peut être inscrite dans le même registre que la grande participation des femmes haïtiennes dans des luttes qui concernent les différentes questions dont la politique et plus spécifiquement les rapports sociaux de sexe. En Haïti, il importe de distinguer ces deux modes de mobilisation collective de femmes que l'histoire de luttes de femmes dans d'autres pays confond.*²²⁷

Il en est ainsi, dit l'écrivain et chercheur Myrtha Gilbert, parce que l'histoire d'Haïti détient sa propre spécificité et originalité. Dans certaines sociétés africaines, le statut social des femmes était aussi élevé que celui des hommes. Ces africaines s'activaient dans l'économie et d'autres secteurs sociopolitiques.

Dans un passé proche, on se rappelle la grande participation des femmes des luttes sociopolitiques en Haïti. Celle-ci remonte à l'insurrection populaire qui a été éclatée sous le gouvernement de Sylvain Salnave. Les femmes des quartiers populaires urbains composaient la principale base sociale de ce mouvement de révolte que connut le pays de 1867 à 1869. L'idée est que l'intervention des femmes sur la scène politique en Haïti, ne peut donc être temporellement associée à la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'autre point porte sur la question de l'égalité participation des femmes et des hommes aux activités politiques, l'une des principales revendications de la Ligue. Gilbert se demande si cette revendication reflétait les problèmes fondamentaux de la société haïtienne de l'époque. Pour répondre à cette interrogation, elle se réfère encore aux caractéristiques historiques de la société haïtienne. Elle situe son analyse dans deux tranches d'histoire. La première période s'appelle dans l'historiographie haïtienne le « *premier siècle haïtien* » et s'étend de 1804, date de la

²²⁶ Entretien réalisé avec l'écrivain et chercheur, Myrtha Gilbert, août 2010.

²²⁷ Entretien réalisé avec l'écrivain et chercheur, Myrtha Gilbert, août 2010.

réalisation de l'indépendance haïtienne, à l'occupation américaine de 1915. La seconde débute en 1934, date de la fin de l'occupation.

Au moment où les militantes féministes de la Ligue s'apprêtaient à ériger la question du droit de vote en l'une de leurs revendications fondamentales et le transformaient en un objet de lutte politique, commente Gilbert, le suffrage universel populaire n'était pas encore en Haïti le mécanisme par lequel on choisissait le personnel politique. Pour dire autrement, jusqu'en 1950, le choix des membres du pouvoir politique et administratif en Haïti, se faisait au parlement par suffrage restreint et indirect. Ce n'était pas encore le temps de l'universalisation du suffrage masculin, comme c'est le cas de certains pays d'Europe et autres. Le code électoral haïtien n'était pas encore réformé pour permettre la participation politique de tous et de toutes. Donc une bonne partie de la population masculine était exclue des affaires politiques du pays.

*Pour moi, dit Gilbert, la question du droit de vote des femmes, c'était aussi une lutte, mais ce n'était pas encore la lutte principale des femmes haïtiennes. C'est-à-dire, celle qui pourrait faire progresser la société haïtienne de l'époque.*²²⁸

Elle s'interroge sur ce :

*Que représentait le vote en Haïti lorsque, malgré la fin de l'occupation en 1934, toutes les structures politiques, militaires et administratives du pays étaient sous le contrôle des États-Unis d'Amérique. Quel est le sens du vote populaire dans ce contexte de dépendance politique totale où les décisions et la participation populaire n'influençaient nullement l'orientation sociale, politique et économique du pays ?*²²⁹

Dans ce passage, Mirtha Gilbert pose, dans une certaine mesure, la problématique de la perte d'Haïti de sa souveraineté²³⁰ politique à partir de 1915. Celle-là s'agit de la capacité et de la possibilité pour les citoyen-ne-s d'Haïti de déléguer, de confier à l'État haïtien (instance de représentation politique), le droit de décider de la direction politique du pays. Il n'y avait aucun lien entre le vote et le bien-être de la population haïtienne. Ce n'est pas pareil qu'une nation où

²²⁸ Entretien réalisé avec l'écrivain et chercheur, Myrtha Gilbert, août 2010.

²²⁹ Entretien réalité avec l'écrivain et chercheur, Myrtha Gilbert, août 2010.

²³⁰ La notion de souveraineté se réfère à « l'exercice de la volonté générale », voir Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, Paris, Gallimard, 1964, p. 190.

« C'est pour l'utilité commune qu'ils (les citoyens) nomment des représentants bien plus capables qu'eux-mêmes de connaître l'intérêt général, d'interpréter à cet égard leur propre volonté »²³¹. Cela pour rappeler que depuis l'occupation états-unienne de 1915, l'État n'est plus souverain. En conséquence, c'est l'Ambassade des États-Unis d'Haïti qui décide des grandes orientations politique et économique du pays. Dans une telle situation, d'après Gilbert, le vote populaire, quel soit masculin, féminin ou les deux, n'a aucune influence sur les politiques publiques à mener en faveur de la population haïtienne.

*Lorsqu'on considère des pays comme la France, l'Angleterre et les États-Unis, la lutte pour le droit de vote des femmes importait beaucoup, parce que ce sont des pays souverains. C'est-à-dire, le vote populaire agit sur les programmes politiques. Par exemple, d'un vote à gauche peut résulter des acquis sociaux qu'on n'aurait pas avoir dans le cas contraire. Ce scénario n'est pas pareil dans un pays où c'est de l'extérieur que décident et viennent ses politiques publiques.*²³²

De plus, lorsque les militantes de la Ligue revendiquaient l'égalité du droit au travail entre les hommes et les femmes, s'interroge Gilbert, est-ce que cette revendication résultait d'un problème pertinent ?

*A cette époque, la paysannerie représentait 80 à 90% de la population haïtienne. La femme habitait le Lacour où elle remplissait à la fois la fonction d'agricultrice, de petite marchande qui vend des produits détaillants à travers presque tous les marchés des sections communales avoisinantes. C'était la situation de la grande majorité des femmes haïtiennes.*²³³

D'ailleurs, il n'existait aucune « relation organique »²³⁴ entre la Ligue et cette grande majorité de femmes paysannes. Elle les utilisait comme instrument politique, puisque pour mobiliser la population féminine, la stratégie ne consistait pas à conscientiser ces femmes des rapports sociaux de sexe. Par exemple, pour trouver l'appui et la participation des femmes des quartiers populaires de Gonaïves à la manifestation de 1950, la stratégie était celle-ci, paraphrase Gilbert :

²³¹SIEYES, Emmanuel-Joseph, *Ecrits politiques*, Paris, Editions des archives contemporains, 1985, p. 236.

²³² Entretien réalisé avec l'écrivain et chercheur, Myrtha Gilbert, août 2010.

²³³ Entretien réalisé avec l'écrivain et chercheur, Myrtha Gilbert, août 2010.

²³⁴ Voir Antonio Gramsci, *Cahiers de Prison*.

*Nous (les militantes de la ligue) allons demander au maire de la ville de nous réunir les femmes. Cette démarche prouve clairement le problème qui était à la base du mouvement féministe haïtien à cette époque. Ce par rapport à la problématique fondamentale de la majorité des femmes haïtiennes.*²³⁵

Cette lecture inadéquate résulte d'une mauvaise évaluation de la réalité de la majorité des femmes haïtiennes. La position de classe de ces militantes féministes participait à l'orientation de ce mouvement et à la définition de sa nature et de ses objectifs. Les problèmes fondamentaux que confrontaient les femmes de l'époque n'ont été saisis et analysés.

Gilbert conclut ses critiques de la Ligue en soutenant qu'on ne peut pas concevoir la question féminine dans une perspective restreinte, cela veut dire, justement, sans y intégrer sa dimension de classe. L'enjeu fondamental d'un mouvement social est la détermination de la base sur laquelle peut se fonder l'unité de la lutte. Est-ce la classe sociale à laquelle on est appartenue ou le fait d'être femme ? Pour Gilbert, et c'est l'essentiel, l'unité de la lutte doit se construire à partir de la condition objective ou de classe où l'on se trouve et non de la catégorie de sexe.

Carole Pierre-Paul Jacob, Coordonnatrice de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA)²³⁶, dit que l'organisation qu'elle dirige revendique l'héritage de la Ligue, bien que ce soit dans une autre perspective. Parce la LFAS est l'organisation pionnière de la lutte féministe en Haïti. On ne peut ne pas se rappeler qu'en 1950, elle a organisé une grande manifestation aux Gonaïves qui s'avérait déterminante dans la lutte contre l'exclusion politique des femmes haïtiennes. Cette mobilisation facilitait la conquête du droit de vote féminin en 1956. Cet acquis fait de la Ligue une organisation pionnière et fondatrice de la lutte féministe en Haïti. Elle nuance toutefois que :

*La lutte des militantes féministes de la Ligue ne répondait pas forcément à une vraie lutte féministe populaire. En tant que femmes de la bourgeoisie et de la classe moyenne, leurs revendications avaient des limites. Elles revendiquaient de l'éducation pour les femmes afin qu'elles puissent participer à la politique et avoir d'autres droits dans la société.*²³⁷

²³⁵ Entretien réalisé avec l'écrivain et chercheur, Myrtha Gilbert, août 2010.

²³⁶ Entretien réalisé avec Carole Pierre-Paul Jacob, Coordonnatrice de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA).

²³⁷ Entretien réalisé avec Carole Pierre-Paul Jacob, Coordonnatrice de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA), août 2010.

Les critiques de Carole Pierre-Paul Jacob concernant la position de classe des militantes féministes de la Ligue rejoignent, dans une certaine mesure, celles de Myrtha Gilbert. Puisque la coordonatrice de la SOFA décède, elle aussi, les limites des revendications de cette organisation dans sa base sociale de la ligue qui était composée essentiellement des femmes aisées. C'est-à-dire leur appartenance à cette catégorie sociale leur a empêché l'appréhension de la réalité de la majorité des femmes haïtiennes dans ses différentes dimensions. Malgré cette limite poursuit la Coordonatrice de la SOFA :

*La fondation de la Ligue Féminine d'Action Sociale représente un moment historique important pour le féminisme haïtien. Quoiqu'on sache qu'elle ait des limites, nous pensons que la mobilisation pour la représentation des femmes dans la société ne pourrait pas être aboutie sans le travail des militantes de cette organisation. C'est un héritage que nous revendiquons, bien que ce soit dans des objectifs différents.*²³⁸

Les militantes féministes ainsi que les intellectuelles qui font de la problématique des femmes haïtiennes leurs objets d'études et/ou de luttes, n'ont pas cessé de se référer aux actions et pratiques de la Ligue Féminine d'Action sociale. Nous la concevons la première génération du féminisme haïtien. Cette référence prouve que l'organisation a marqué l'histoire de la lutte féministe en Haïti et a laissé des empreintes qui font, désormais, partie du « *répertoire de l'action collective* »²³⁹ du féminisme haïtien. Et que, pour reprendre Tilly, ces « *amples précédents historiques* »²⁴⁰ peuvent à tout moment être récupérés par les intéressé-e-s de la question de femmes pour légitimer, dans une perspective ou dans une autre, leurs revendications, leurs projets politiques. Le repérage des « *antécédents historiques* » du mouvement féministe haïtien, nous porte également à considérer le rôle des embryons d'organisations qui luttèrent clandestinement contre la dictature de 1957 dans la formation du mouvement féministe haïtien.

²³⁸ Entretien réalisé avec Carole Pierre-Paul Jacob, Coordonatrice de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA), août 2010.

²³⁹ TILLY, Charles, *Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne*, in : Vingtième Siècle. Revue d'histoire. N°4, Octobre 1984. pp. 89-108.

²⁴⁰ « *Dans son acception la plus forte, l'idée de répertoire établit l'hypothèse d'un choix délibéré chez ceux qui revendiquent, entre les modes d'action bien définis (...)* ». Ces sont poursuit l'auteur, des « *palettes préexistantes* ». Voir Charles Tilly, *Op.cit.* p. 99

5.3 Dictature et résistance vers l'émergence de la tendance socialiste du féminisme : 1957-1986

Les Duvalier ont régné sur Haïti de 1957 à 1986. Durant ces 39 années, le régime a réprimé avec une rigueur extrême toutes tentatives de s'associer collectivement pour résister contre le pouvoir. Les femmes n'ont pas été épargnées de la violence politique de toutes sortes exercée par le pouvoir. Elles subissaient les agissements, les pratiques politiques d'une dictature qui ne tolérait pas l'opposition sous aucune forme quelle soit. Quoi que formelle, les libertés d'association et d'expression furent interdites au peuple haïtien.

Dans ce contexte sociopolitique particulièrement difficile, les embryons d'organisations de femmes, qui commençaient à se structurer à partir de la Ligue féminine d'Action Sociale, n'ont pas pu résister ouvertement au règne de brutalité et de persécution politique instaurée par les Duvalier père et fils. Cette situation portait les groupes sociaux contestataires, dont les organisations clandestines de femmes, à l'élaboration d'une stratégie de lutte pour non seulement manifester leur refus systématique au régime dictatorial, mais surtout pour construire des réseaux de solidarité entre les victimes des oppressions et violences politiques. Les femmes exilées par le régime, ont apporté un appui considérable consistant à dénoncer, depuis leurs pays d'accueil, ce climat d'obscurantisme qui se développait en Haïti. C'est le cas du Rassemblement des Femmes Haïtiennes (RAFA)²⁴¹, une organisation de femmes qui militait dans la diaspora. La CONAP rappelle que :

La politique systématique de répression du régime duvaliériste force de nombreuses militantes féministes à la clandestinité et à l'exil. Durant les 1960 et 1970, les rares organisations de femmes qui survivent sont des associations communautaires ou culturelles.

Elle poursuit que :

Quelques organisations telles que l'Association des femmes juristes, l'Association des anciennes de Sainte-Rose de Lima, le Centre Haïtien de Recherches et d'Actions pour la Promotion Féminine (CHREPROF-

²⁴¹ Rasanbleman Fanm Ayisyèn ;

1975), le Fonds Haïtien d'Aide à la Femme (FHAF-1983) et le club des femmes de carrière sont de nouvelles venues.²⁴²

Il était donc particulièrement difficile de résister au régime durant la décennie 1960. Le pouvoir utilisait tous les moyens possibles et imaginables pour faire échec aux moindres velléités de mise en question du système politique. Par exemple, Duvalier formait son propre groupe de femmes. Il a été dirigé par une criminelle du régime qui s'appelait madame Max Adolphe. D'un autre côté, le pouvoir violait, agressait, exilait constamment toutes les personnes faisant partie d'un groupe organisé. En 1957, Yvonne Hakime-Rimpel, un membre de la direction de la Ligue a été battu et violé.

Avec l'évolution de la conjoncture internationale vers les années 1970, les rapports de force au niveau national commençaient à devenir favorables à l'affirmation de la lutte anti-duvaliériste. Caractérisée par la montée du « *libéralisme politique* » à l'échelle mondiale, cette décennie inscrivait la lutte contre la dictature dans une nouvelle dynamique. Consciente des enjeux politiques de cette conjoncture et surtout des possibilités de lutte qu'elle créait, la Résistance anti-duvaliériste allait sortir timidement de la clandestinité pour revendiquer, au fur et à mesure, le changement d'un système politique qui prouvait son incapacité à satisfaire les revendications de la population haïtienne. C'est dans ce contexte politique que pointaient de nouvelles structures organisationnelles venant renforcer la Résistance. Par exemple, la fondation de la Ligue des Droits Humains en 1978, a apporté aussi une bouffée d'oxygène à la résistance populaire et a ainsi rendu moins confortable le pouvoir.

En 1976, le démocrate Jimmy Carter a remporté les élections présidentielles aux États-Unis. Cet événement participait grandement de la création de cette nouvelle conjoncture politique. A cette époque, la communauté internationale, en particulier les États-Unis d'Amérique, exigeait des autorités gouvernementales haïtiennes le respect des droits de l'homme et de la femme comme condition nécessaire à leur acceptabilité dans le concert des nations. L'enjeu politique et de lutte des années 1970, fut aussi l'introduction du créole dans la presse parlée. Avec l'utilisation de cette langue comme moyen de transmission des informations, une bonne partie de la population haïtienne a eu accès à l'information. Ce qui avait constitué un événement de grande ampleur et

²⁴² CONAP, Op.cit, p. 22.

d'un enjeu politique capital dans le processus de libération de la parole et de l'information en Haïti. La Résistance anti-duvaliériste en avait profité pour conscientiser la population haïtienne des conséquences néfastes du régime sur ses conditions de vie.

Le paysage sociopolitique a connu donc de profonde mutation au milieu des années 1970 et les embryons d'organisations, qui s'activaient jusqu'à cette date dans la clandestinité, se sentaient renforcées et allaient, par conséquent, lancer une nouvelle offensive contre le pouvoir. Incapable de répondre aux exigences de la communauté internationale et soumis aux pressions de la résistance, le pouvoir a montré très clairement, à partir du début des années 1980, des signes de faiblesse. Il a tenté d'introduire de réformes politiques par le biais de l'amendement de la constitution du pays et a promis d'organiser des élections démocratiques.

Entre temps, une nouvelle actrice, et pas des moindres, venaient renforcer la résistance. Il s'agissait de l'église catholique, une institution qui soutient traditionnellement l'ordre politique établi. Comme l'a souligné l'historien et professeur Alix René dans son texte « *La Séduction populiste* », l'apparition des organisations populaires, dont des groupements de paysan-ne-s et de jeunes, liés à l'église catholique, constituait un indicateur annonçant d'importants changements dans le mode d'exercice du pouvoir politique en Haïti.

Les premiers indices d'une telle transformation sont apparus avec la formation de petites communautés ecclésiastiques et d'organisations paysannes encadrées par des activistes liés à l'église catholique et bénéficiant du support d'organisations non gouvernementales étrangères, comme ce fut le cas pour MPP²⁴³.

La construction de ce vaste mouvement de contestation serait donc difficile sans le support politique, institutionnel et logistique de l'église catholique. Non seulement, elle se déclarait ouvertement en opposition au pouvoir politique, mais les locaux de l'Église servaient d'espaces d'animation pour les petites « *communautés ecclésiastiques de base* » revendiquant un mode d'organisation politique de la société qui puisse améliorer les conditions de vie des appauvri-e-s.

²⁴³ Mouvement Paysan Papaye.

La directrice de la SOFA affirme qu'on a dû attendre la formation de ces organisations révolutionnaires clandestines qui luttèrent pour la construction d'un État socialiste, pour voir les premières tentatives d'accompagnement des militantes à poser le problème de la condition féminine sous la dictature. C'est dans cette ambiance qu'a pris naissance en 1984 Kay Fanm²⁴⁴, une organisation féministe qui, d'après sa coordonatrice, Yolette Jeanty, s'inscrit dans la continuité de la lutte des aînées. Ses membres militaient déjà dans ces structures politiques de tendances progressistes et participaient à la conscientisation des masses populaires. Elles alphabétisaient les ouvrières et ouvriers, les paysan-ne-s. Comme toutes les autres organisations, son objectif principal fut, à l'époque, le départ de la dictature.

*En 1957, Nous avons eu une longue dictature de 30 ans. Mais, malgré cette dictature, beaucoup de femmes continuaient à militer dans des partis politiques clandestins qui menaient une lutte révolutionnaire.*²⁴⁵

Comme la Ligue Féminine d'Action Sociale, l'expérience de lutte contre la dictature des Duvalier, à laquelle ont pris activement part les femmes haïtiennes, constitue l'un des « *repères fondateurs* »²⁴⁶ du féminisme haïtien. Ce sont des références historiques dans la mesure où, comme nous allons le voir dans la partie portant sur l'émergence du mouvement féministe haïtien, elles allaient participer à la structuration et la spécification de la condition féminine en Haïti. Comme le dit Erick Neveu « *Tout mouvement social est confronté à une palette préexistante de formes protestataires plus ou moins codifiées, inégalement accessibles selon l'identité des groupes mobilisés* »²⁴⁷. Dans cette perspective, les traces de luttes des militantes de la Ligue et celles des groupes de femmes qui résistaient contre la dictature des Duvalier, représentent deux expériences fondatrices du féminisme haïtien. Les militantes féministes, selon leurs identités et leurs objectifs, revendiquent ces héritages pour construire et légitimer leurs luttes contre les mécanismes de construction des rapports sociaux de sexe.

²⁴⁴ Maison de Femmes

²⁴⁵ Entretien réalisé avec Yolette Jeanty, Coordonatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, août 2010.

²⁴⁶ CHARLETY, Véronique, *Repères fondateurs. Introduction l'histoire dans l'espace public européen*, In : *Politique européenne*, n°18, hiver 2006, pp. 17-47.

²⁴⁷ NEVEU, Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte « Repère », 4^e édition, 2005, p. 16.

VI. Conclusion

Notre préoccupation consistait à analyser le militantisme féministe en Haïti. Malgré la portée historique de ce sujet, notre tentative a été avant tout de l'aborder dans son actualité et dans son contexte. D'où la formulation de notre objet de recherche « Mouvements féministes haïtiens : crise et institutionnalisation du militantisme ». Nous avons retenu cette matière après avoir brièvement revisité certaines thèses sur les mouvements sociaux en Haïti, plus particulièrement l'argument de « crise » développé par Michel Hector et reprise par Myrtha Gilbert. La position théorique défendue est que la crise du mouvement social, dont celle du militantisme féministe, résulte non seulement d'une lecture inadéquate des réalités des opprimé-e-s, mais aussi, de l'incapacité des groupes organisés de la société civile haïtienne à trouver une synergie, une unité stratégique entre leurs revendications.

Notre objet de recherche hérite du postulat du déclin du militantisme féministe, donc de la crise. Cela du fait que nous partageons l'observation selon laquelle l'adhésion aux organisations féministes et l'engagement dans les actions collectives, perdent de leur intensité. Toutefois, nous jugeons insuffisantes les explications proposées par les tenant-e-s de la thèse de crise du mouvement populaire en Haïti. Gilbert a récupéré cette grille d'analyse pour comprendre l'état du féminisme. On a recensé plus d'une dizaine d'organisations féministes, ce qui est tout à fait inédit dans l'histoire de luttes de femmes en Haïti. Cette information nous portait à définir un autre angle d'analyse. Celui-là entendait expliquer cette crise en situant l'émergence et la structuration de ces organisations dans le contexte d'un pays en état de dépendance économique, et politique. L'institutionnalisation du féminisme est-elle l'une des conditions de son existence ? Si oui, comment expliquer cette dynamique en rapport au phénomène de crise du militantisme et cela dans ce contexte de dépendance et de domination ? En réponse provisoire à cette dernière interrogation, l'hypothèse suivante a été mobilisée : en contexte de domination géopolitique et patriarcale, l'existence d'un mouvement féministe légitime, représentatif et non marginalisé, implique la perte d'autonomie et l'institutionnalisation des organisations.

Pour tester sa pertinence, ou du moins pour l'infirmer ou la confirmer, nous avons procédé, au cours de la première partie du travail, à un exposé des conditions de vie des femmes haïtiennes.

La priorité a été accordée aux femmes des catégories sociales appauvries et marginalisées. Ce parti pris s'explique, non pas parce qu'elles sont majoritaires, mais par le fait qu'il existe très peu d'informations sur les autres catégories de femmes. C'était ainsi que s'inspirant, particulièrement, des travaux de Mireille Neptune Anglade - malheureusement décédée lors du séisme du 12 janvier 2010 - nous avons compris, dans un premier temps, que ces femmes sont au centre de l'économie marchande en Haïti. Nous avons rajouté l'adjectif « marchand » à l'économie juste pour distinguer la force de travail féminine présente sur le marché du travail rémunéré, du travail fourni par les femmes dans le mode de production domestique. Le marché du travail, dans ce cas, peut-être formel ou informel.

En effet, selon les statistiques, bien qu'il faille toujours questionner leurs fiabilités, les femmes haïtiennes occupent historiquement une part considérable dans la population économiquement active. Le pourcentage s'évalue à 47%, c'est, d'après plusieurs auteures, le taux le plus haut de toute l'Amérique Latine et les Caraïbes. Ces chiffres nous ont permis d'avancer une première hypothèse en rapport à la question de « *valeur d'usage* » et de « *valeur ajoutée* », quoique la pertinence de cette catégorisation doive être interrogée. L'idée est que ce problème ne peut être posé pour le cas des femmes haïtiennes, puisqu'elles sont historiquement présentes sur le marché d'emplois rémunérés. D'ailleurs, elles sont en grande quantité. Alors comment comprendre cette information dans une perspective d'étude de genre.

Sans considération aucune, sinon d'ordre idéologique, nous avons rejeté un discours dominant dans la société haïtienne mais simplistes dans la mesure où il exclut un ensemble de paramètres. C'est l'idéologie qui tend à glorifier ces femmes pour leur courage et leur grande contribution à l'économie nationale. Cela en arguant qu'elles représentent le moteur de l'économie du pays. Les tenants de ces discours n'intègrent pas dans leurs dispositifs argumentatifs deux éléments essentiels à notre avis : division sexuelle du travail marchand et degré d'exploitation de la force de travail féminine. Car ces femmes se trouvent dans les secteurs d'activité les moins valorisés et le moins payés : petits commerces détaillants, industries de sous-traitance, prostitution, bien que non comptabilisée dans l'économie nationale, domesticité et agriculture. Il en résulte en dernière

analyse que cette main-d'œuvre est surexploitée en Haïti. Et cela implique un appauvrissement croissant des femmes haïtiennes.

S'agissant de l'analyse des conditions d'existence des femmes en Haïti, la monoparentalité féminine est le second paramètre à prendre en compte. Puisque Haïti occupe dans ce domaine la tête en liste des pays où le taux de femmes chefs de familles, est le plus élevé. C'est ce qui expliquerait qu'elles travaillent beaucoup, parce qu'elles doivent entretenir, toutes seules, des familles composées de plusieurs personnes. Car les modes d'union conjugale, les lois haïtiennes portant sur les questions de parentalité, fonctionnent de manière à déresponsabiliser les hommes, les pères et à augmenter les charges et les tâches des femmes.

Ce que nous venons de décrire est une situation d'inégalité, de violence ; et les femmes en sont les principales victimes. Des groupes de femmes peuvent être conscientes de cette oppression, de cet arbitraire, qui résulte, non des lois de la nature ou d'un hasard de l'histoire, mais des rapports de force structurant les relations sociales qu'entretiennent deux catégories de sexe historiquement construites dans la société haïtienne. Voilà pourquoi cette dynamique pourrait porter les femmes à se mobiliser pour saisir collectivement, et par le biais des moyens d'action et de réflexion, les enjeux politiques qui sous-entendent ces rapports de pouvoir. Et, dans un cas ou un autre, cette démarche s'inscrit dans une perspective de luttes féministes.

Cette considération nous a permis de passer à la deuxième partie de la démonstration. Nous avons entamé la discussion avec les notions de « famille » et de « travail » en exemples, parce qu'ils constituent, en Haïti, deux des lieux les plus symboliques s'agissant de mettre en rapport le patriarcat et le capitalisme. Mais la situation des femmes haïtiennes ne pourrait-elle être réduite à ces dimensions, elle est beaucoup plus complexe. Ainsi aurions-nous pu s'accentuer sur d'autres problèmes comme : la participation politique, la migration féminine et la sexualité. Par exemple, la domesticité en est un gros morceau. Comme, nous l'avons développé, à travers l'histoire d'Haïti, ces problèmes sociaux ont été posés et donné lieu à l'émergence d'une variété de formes de mobilisation collective et d'outils organisationnels de contestation de cet ordre social arbitraire. Toutefois, étant donné que nous avons opté, préalablement et par convenance

analytique, pour l'actualité du militantisme féministe en Haïti, nous n'avons fait état que des organisations présentes, depuis les vingt dernières années, sur la scène politique.

S'agissant de cette courte période, les toutes premières organisations féministes ont émergé dans le contexte des années 1980. Trois d'entre elles ont retenues notre attention : Kay Fanm, SOFA et Enfo Fanm. D'inspiration ou sensibilité progressiste et socialiste, elles optent stratégiquement pour l'émancipation des femmes haïtiennes par la médiation de luttes pour transformer les conditions de vie des classes sociales exploitées, opprimées dans le système capitaliste. Vue les difficultés économiques que confrontent les femmes, leurs militantes en particulier, la SOFA, l'Enfofanm et la Kay Fanm reçoivent des appuis techniques et financiers des ONG étrangères et autres organismes d'aide pour pouvoir développer leurs axes d'action. Dans le cadre de ce travail, ces organisations ont été appelées « féminisme de la deuxième génération » et leurs objets de lutte ont été centrés sur le phénomène de la violence faite aux femmes, la lutte contre le patriarcat, le capitalisme et l'impérialisme.

Fanm Yo La et femmes en Démocratie relèvent du féminisme de la troisième génération. Elles ont pris naissance dans le contexte sociopolitique des années 2000, caractérisé par la montée des mouvements altermondialistes et par un certain éveil de la conscience de la communauté dite internationale, en particulier, d'une institution comme l'ONU, sur la féminisation de la pauvreté et l'exclusion des femmes. Ainsi, ces organisations féministes allaient intégrer dans leurs objets de lutte des thématiques comme les suivantes : crise de la démocratie, participation politique féminine, parité politique, et développement. Elles sont toutes aussi contemporaines comme l'intégration du concept de genre dans les politiques publiques de développement et dans la coopération internationale. Alors ce qui les approche de celles de la deuxième génération, c'est que leurs activités militantes dépendent financièrement de l'aide extérieure. De plus, elles s'inscrivent dans une sorte de mouvement féminisme international à travers, par exemple, la Marche Mondiale des femmes et les initiatives de partenariat développé entre les féminismes caribéens, latino-américains, et les différentes conférences internationales tenues par l'ONU sur les problématiques des femmes.

Cela implique quoi ? Le fait que les activités militantes des organisations féministes dépendent des appuis financiers et techniques des ONG, des institutions d'aide au développement et de l'État. Mais aussi, il faut se demander, comment pourraient-elles être autonomes dans leurs actions contestataires de l'ordre patriarcal ? Si elles restent attachées à des doctrines politiques qui postulent que l'émancipation des femmes ne peut-être l'objet de luttes spécifiques ?

La troisième partie de notre travail consistait en une tentative d'explication de l'hypothèse de la crise et de l'institutionnalisation du militantisme féministe en Haïti. Elle a montré comment l'existence des organisations est conditionnée par l'appui financier et technique des organismes d'aide. Les bailleurs de fonds ne financent pas des activités portant sur des revendications d'ordre politiques, mais des projets. Ainsi pour recevoir l'aide, les organisations sont contraintes de dépolitiser leurs revendications, de faire des activités de plaidoyer. La violence faite aux femmes et le concept de genre ont été pris pour illustrer ce processus de neutralisation du potentiel contestataire des organisations féministes.

En effet, nous avons montré comment la gestion des projets transforme structurellement la vie des organisations. En fait, elles s'institutionnalisent, puisque ce nouvel objet de lutte absorbe tout le temps du travail militant et rapproche les organisations féministes, dans leurs pratiques quotidiennes, des modes d'invention et de fonctionnement des institutions pourvoyeuses de fonds. Ainsi, les organisations doivent-ils pouvoir mesurer un projet en termes de coûts, de bénéfice et perte pour les bénéficiaires ; c'est la même logique et démarche utilisées dans la gestion d'une entreprise capitaliste. Désormais, les cadres militantes des organisations doivent avoir des connaissances sur la conception, l'exécution et l'évaluation des projets. L'acquisition de ces savoirs et ces compétences, qui permettent de gérer un projet, crée au sein de ces associations deux groupes deux militantes. D'un côté les expertes en projet et en problématique du genre et de la violence ; de l'autre côté les militantes de base. Très critiquées par la base, ces spécialistes forment une petite bureaucratie et se charge de la direction et l'administration des organisations.

Mais, il n'y a pas que cette dépendance financière qui les contraint à revoir leurs stratégies de lutte. Le militantisme féministe haïtien vit également une crise identitaire et idéologique. La situation d'extrême pauvreté dans laquelle vit une grande majorité de la population haïtienne, empêche l'affirmation d'une lutte spécifiquement féministe. C'est ainsi que les organisations articulent stratégiquement des discours et revendications qui les rapprochent des groupes organisés mixtes. Voilà pourquoi certaines organisations féministes intègrent des regroupements ou plateformes d'organisations qui luttent pour l'améliorer des conditions de vie de tous et de toutes.

Il faut souligner, en fin de parcours, que nous n'avons eu à notre disposition les matériaux suffisants pour affirmer la confirmation de l'hypothèse de crise et de l'institutionnalisation du militantisme féministe. Les outils dont nous disposons à l'instant ne nous permettent pas de saisir certaines manifestations ou certaines ses dimensions et indicateurs de ce phénomène. Toutefois, les éléments dont nous venons d'avancer prouvent qu'il y a un malaise au sein des mouvements féministes en Haïti. Ce travail invite à l'approfondissement de cette hypothèse. Par exemple, cette dépendance financière et idéologique contribue à rendre les organisations légitimes et représentatives parmi les acteurs étatiques et étrangers. Mais en même temps, elle implique une perte de confiance des militantes de base dans leurs capacités à articuler leurs revendications. Comment cette crise et ses contraintes s'inscrivent-elle dans l'histoire des luttes des femmes haïtiennes ?

Même si, notre objectif était d'analyser l'actualité du militantisme féministe, cela ne pouvait nous empêcher de jeter un coup d'œil sur l'histoire des luttes des femmes haïtiennes. Puisque, comme affirme BLOCH, reprenant Michelet, « *Ce qui voudrait s'en tenir au présent, à l'actuel, ne comprendra pas l'actuel (...); car ajoutait-il, "une réalité ne se comprend jamais mieux que par ses causes* »²⁴⁸. Sans l'appréhension des causes des différents événements jalonnant le long chemin parcouru d'une lutte sociale, la compréhension du présent se révèle tout à fait difficile. Il

²⁴⁸ BLOCH, Marc, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1993, p 60

poursuit que : « ...*l'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la compréhension du présent ; elle compromet, dans le présent, l'action même* »²⁴⁹.

C'est dans cette perspective historique, dans la dernière partie du travail, qu'on était amené à voir comment ont été construites les différentes tendances du féminisme en Haïti. En effet, après l'indépendance en 1804, on a dû attendre l'année 1867 pour voir émergées les premières tentatives d'organisation de femmes dans le pays. Leurs formes et stratégies de luttes s'inspirèrent de la grande guerre de la libération nationale : luttes armées. Toutefois, ces groupes de femmes ont été subalternisés par Sylvain Salnave, le président d'alors. La Ligue Féminine d'Action Sociale de 1934, considérée comme la première génération du féminisme, représente la tendance paritaire et internationaliste de la lutte féministe. D'ailleurs, ses membres fondateurs furent des représentantes locales d'une association féministe étrangère. Elles revendiquaient l'égal accès des femmes aux affaires du pays. Les femmes qui résistaient clandestinement à la dictature de 1957, allaient inspirer la deuxième génération du féminisme et symbolisaient la tendance socialiste et progressiste du militantisme féministe haïtien.

²⁴⁹ Ibid., p. 61.

VII. Bibliographie

Ouvrages

- ANGLADE, Mireille Neptune, *L'autre moitié du développement : à propos du travail des femmes en Haïti*, Port-au-Prince, Éditions Alizés, 1997.
- Aristote, *La politique*, Paris, Éditions des Sciences et des Arts, 1996, p. 2.
- BACHELARD, Gaston, *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, PUF, 2006.
- BADIE, Bertrand, *Culture et politique*, Paris, ECONOMICA, 2^e éd. 1986.
- BEAUZIL, Beanel, *Une étude de la communication religieuse haïtienne*, Port-au-Prince, Média-Texte, 2008.
- BELLEGARDE, Dantès, *Histoire du peuple haïtien*, Collection du Bicentenaire, Haïti 1804-2004, Fardin, Port-au-Prince, 1953.
- BLOCH, Marc, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1993.
- BOURDIEU, Pierre, *Contre-feux 2*, Paris, Raisons d'Agir, 2001.
- CHAKRABARTY, Dipesh, *Provincialiser l'Europe. La pensée postcoloniale et la différence historique*, Paris, Amsterdam, 2009.
- CLAUDE-NARCISSE Jasmine, *Mémoire de femmes*, Port-au-Prince, UNICEF HAITI, 1997.
- CROZIER, Michel et FREIDBERG, E., *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.
- CHRISTINE, Guionnet et NEVEU, Erik, *Féminin/masculin : sociologie du genre*, Paris Armand Colin, 2007
- DAVIS, Angela, *Femmes, race et classe*, Saint-Etienne, Dumas-Titoulet, 2007.
- DAMAMME, Dominique, GOBILE, Boris, MATONI, Frédérique et, PUDAL, Bernard, *Mai-Juin 68*, Paris, Nouvelle Imprimerie Labally, 2008.
- DE LAURETIS, Teresa, *Théorie queer et cultures populaires : de Foucault à Cronenberg*, Paris, Sagim-Canale, 2007.
- DELPHINE, Delphy, *L'ennemi principe I : économie politique du patriarcat*, Paris, (éd.) Syllepse 2009.
- DELPHY, Christine, *L'Ennemi principale II (pensée le genre)*, Paris, Syllepse, 2001.
- DESQUIRON, Jean, *Haïti à la une : une anthologie de la presse haïtienne de 1724 à 1934*, P-au-P, Imprimeur I, 1993.
- DEWIND, Joseph et DAVID, Kinley III, *Aide à la migration : L'impact de l'assistance internationale à Haïti*, Canada, CIDIHCA, 1988.
- DORLIN, Elsa, *Sexe, genre et sexualité*, Paris, PUF, 2008.
- DORLIN, Elsa, *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, 2009.

- DRAY, William, *La philosophie critique de l'histoire*, Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1981.
- ETIENNE, Pierre Sauveur, *L'invasion des ONG en Haïti*, Montréal, Éditions CIDHICA, 1997.
- EVANS, M. Sara, *Les américaines : histoire des femmes aux États-Unis*, France, Corlet, 1991.
- FREIRE, Paolo, *Pédagogie des opprimés*, Paris, Maspero, 1974.
- FALQUET, Jules, *DE gré ou de force : Les femmes dans la mondialisation*, Paris, Sagim-Canale, 2008.
- FINLEY, Mose, *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Payot, 1990.
- GAILLARD, Roger, *la République exterminatrice, première partie : une modernisation manquée (1880-1896)*, Port-au-Prince, Le Natal, 1984.
- GAILLARD, Roger, *La République exterminatrice, Le Cacoïsme bourgeois contre Salnave (1867- 1870)*, Port-au-Prince, Le Natal, 2003.
- GALEANO, Eduardo, *Les veines ouvertes de l'Amérique latine : l'histoire implacable du pillage d'un continent*, Paris, POCKET, 2006.
- GILBERT, Myrtha, *Luttes des femmes et luttes sociales en Haïti*, Port-au-Prince, Imprimeur II, 2001.
- GODELIER, Maurice, *L'idéal et le matériel : pensée, économies, sociétés*, Paris, Fayard, 1982.
- GRAMSCI, Antonio, *Cahiers de prison 1, 2, 3, 4, 5*, Paris, Gallimard, 1996.
- GRAMSCI, Antonio, *Cahiers de prison : cahiers 6, 7, 8 et 9*, Paris, Gallimard, 1983.
- GRAMSCI, Antonio, *Cahiers de prison : cahiers 14, 15, 16, 17, et 18*, Paris, Gallimard, 1990.
- GUICCARDINI, Francesco, *Du mode d'élection aux offices dans le Grand Conseil*, Raisons politiques, 2009.
- GUILLAUMIN, Colette, *L'idéologie racisée*, Paris, Gallimard, 2002.
- HALIMI, Gisèle, *Femme moitié de la terre moitié de pouvoir. Plaidoyer pour une démocratie paritaire*, sous la dir. de Gisèle HALIMI, Paris, Gallimard, 1994.
- HECTOR, Michel, *Crises et mouvement populaire en Haïti*, Canada, CIDIHCA, 2000.
- HEGEL, Georg W. *La raison dans l'histoire*, France, Éditions 10/18, 2007.
- HENRY, Natacha, *Frapper n'est aimer : enquête sur les violences conjugales en France*, Paris, Normandie Roto Impression s.a.s, 2010.
- JOUTHE, Ernst, *Catharsis et transformation sociale : Dans la théorie politique de Gramsci*, Québec, Presse de l'université du Québec, 1990.
- La Ligue Féminine d'Action Sociale, Femmes Haïtiennes*, Port-au-Prince, Col. du Bicentenaire 1804-2004, Fardin, 1963.
- LAMOUREUX, Diane, *Citoyenneté ? Femmes, droit de vote et démocratie*, Montréal, Remue Ménage, 1989.

- LANDES, Davis S., *Gagnants et perdants : richesse et pauvreté des nations*, Paris, Albin Michel, 2000.
- MACKINNON, Catharine, *Féminisme, marxisme et postmodernité*, dans Annie BIBET-MORDREL (dir.), *Les rapports sociaux de sexe*, Paris, PUF, 2010
- MADIOU, Thomas, *Histoire d'Haïti*, t III, Port-au-Prince, Éditions Henri Deschamps, 1989.
- MACKINNON, Catharine, *Féminisme, marxisme et postmodernisme*, dans Annie BIDET-MORDREL (dir.), *Les rapports sociaux de sexe*, Paris, PUF, 2010.
- MANIGAT, Mirlande, *Être femme en Haïti hier et aujourd'hui : le regard des constitutions, des lois et de la société*, Port-au-Prince, Imprimeur II, 2002.
- MANIN, Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996.
- MANN, Patrice, *L'action collective : mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Colin, 1991.
- MARX, Karl, *Idéologie allemande*, Paris, Éditions Sociales, 1968.
- MARX, Karl, *Le Capital*, Livre I, Paris, Flammarion, 1985.
- MARX, Karl, *Le capital : Livre premier*, T 1, Paris : Éditions Sociales, 1978.
- MATHIEU, Lilian, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004.
- MILL, John Stuart, *De l'assujettissement des femmes*, Paris, Éditions Avatar, 1992.
- MOISE, Claude, *Constitution et luttes de pouvoirs en Haïti : la faillite des classes dirigeantes*, Tome I, Port-au-Prince, Le Natal, 1997.
- MOÏSE, Claude, *Constitution et luttes de pouvoirs en Haïti : la faillite des classes dirigeantes*, Haïti, UEH, 2009
- NEVEU, Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte « Repère », 4^e édition, 2005.
- PAQUIN, Lyonel, *Les Haïtiens : politique de classe et de couleur*, Port-au-Prince, Le Natal, 1988.
- PIERRE-CHARLES, Gérard, *Haïti : La difficile transition démocratique*, Port-au-Prince, CRESFED, 1997
- RENE, Jean Alix, *La séduction populiste : essai sur la crise systémique haïtienne et le phénomène Aristide (1986-1991)*, Port-au-Prince, H. Deschamps, 2003.
- SCOTT, Joan, *Genre : une catégorie utile d'analyse historique*, Les Cahiers du Genre du GRIF, Le genre de l'histoire, 1988.
- RIAUG, Gilles, *S'engager par défaut : les jeunes femmes et la cause azerbäïdjanaïse en Iran, in Théorie en milieu militant*, Sociétés Contemporaines, n° 81, p. 143 ?
- RIOT-SARCEY, Michèle, *De la différence des sexes. Le genre en histoire*, Paris, Larousse, 2010.
- TABET, Paola, *La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998.

- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du Contrat social*, Paris, Gallimard, 1964.
- SIEYES, Emmanuel-Joseph, *Écrits politiques*, Paris, Éditions des archives contemporains, 1985.
- SPIVAK C. Gayatri, *Les subalternes peuvent-elles parler ?* Paris, Éditions Amsterdam, 2009.
- SYLVAIN BOUCHEREAU, Madeleine, *Haïti et ses femmes : une étude d'évolution culturelle*, Port-au-Prince, Les Presses Libres, 1957.
- TABET, Tabet, *La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- TOURAINÉ, Alain, *La voix et le regard*, Paris, Le Seuil, 1978.

Articles

- ACHIN, Catherine, BARGEL, Lucien, DULON, Delphine et ali., *Du miroir de la crise de la représentation à la représentation miroir*, in : *Sexe, genre et politique*, Paris Economica, 2007.
- BOLTANSKY Luc, DARRE Yann, SCHITZ, Marie-Ange, *La dénonciation*, In : *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 51, mars 1984, pp. 3-40.
- BOURDIEU, Pierre, *La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique*, ARSS, n°71/72, mars, 1998, pp. 22-45.
- CHARLETY, Véronique, *Repères fondateurs. Introduction l'histoire dans l'espace public européen*, In : *Politique européenne*, n°18, hiver 2006, pp. 17-47.
- DOBRY, Michel, « Valeurs, croyances et transactions collusives. Notes pour une réorientation de l'analyse de la légitimation des systèmes démocratiques », in SANTISO, Janvier (éd.). *À la recherche de la démocratie. Hommage à Guy Hermet*, Paris : Karthala, 2002
- DORLIN, Elsa, ‘ ‘ *Corps contre nature - Stratégie actuelle de la critique féministe*’, In : *L'homme et la Société*, « Au risque du matérialisme », n° 150/151, 2003/4-2004/1.
- DUNEZAT, Xavier, *Presse et mouvement social*, pp. 64-65, In : *Hommes et Femmes dans le mouvement social*, Cahiers du Gedist, N°18, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 67-77.
- FUKUYAMA, Francis, *the end of History in Commentaire*, n° 47, automne 1989
- GILBERT, Myrtha, *Les femmes haïtiennes entre vrais et faux problèmes*, in *La Rencontre*, CRESFED, mars 2007.
- HAMEL, Christelle, *La sexualité entre sexisme et racisme : les descendant-e-s du Maghreb et la virginité*, In : *Nouvelles Questions Féministes*, Vol 25, 2006.
- MUNOZ-DARDE, Véronique, *Doit-on abolir la famille ?* Comprendre, n° 2, Sur le lien familial, date ?.
- SERGE, Bernstein, *L'historien et la culture politique*, In : *Vingtième Siècle*, Revue d'histoire, N°35, juillet-septembre 1992.
- SINCIMAT FLEURANT Rose Esther, *Participation des femmes haïtiennes au processus du développement : une analyse socio-historique de la longue période centrée sur les interactions sociales entre les femmes et les hommes*, Port-au-Prince, 2009.

SOLAR, Claudie, *Dentelle de pédagogies féministes*, in : Revue canadienne de l'éducation, Vol. 17, N° 3, Été 1992, p. 266.

TABET, Tabet, *La grande arnaque : l'exploitation de la sexualité des femmes*, in Actuel Marx.

TILLY, Charles, *Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne*, in : Vingtième Siècle. Revue d'histoire. N°4, Octobre 1984. pp. 89-108.

VARIKAS, Eleni, *Genre et démocratie historique ou le paradoxe de l'égalité par le privilège, Démocratie et représentation*, (sous la direction de M Riot-Sarcey), Paris, Kimé.

Références électroniques

Évelyne PISIER, Eleni VARIKAS, "Femmes, république et démocratie. L'autre dans la paire ?", *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°82, 1997, p.127-143. Consulté le 29-05-2010. URL : <http://www.revue-pouvoirs.fr/Femmes-republique-et-democratie-L.html>

Sonia Dayan-Herzbrun, *La masculinité comme catégorie politique de la domination au Moyen-Orient*, La revue, n° 3, www.lrdp.fr, mis en ligne juillet.

<http://fed.org.ht/pdf/politique.pdf>, le 28 janvier 2010.

Communiqué du collectif féminin Fanm yo La, Port-au-Prince, le 11 septembre 2006, consulté sur <http://www.alterpresse.org>, le 23 janvier 2010.

Position de la SOFA sur les élections de 2010, consulté sur <http://www.alterpresse.org>, consulté le 20 décembre 2010.

Législatives 2010 / *La représentation des femmes ne dépasse pas 2 %*, consulté sur <http://www.lematinhaiti.com>, consulté le 20 janvier 2010.

Femmes d'Haïti, *Le vent du féminisme*, <http://www.haiticulture.ch>, consulté le 5 février 2010.

ADITAL (<http://www.adital.org.br/>),

Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme, Magloire Chancy, *Haïti : pour une large participation des femmes aux élections d'automne 2005*. <http://www.alterpresse.org>.

Http : rationalite.limitee.wordpress.com/2011/08/9, mécanisme et causalité inter-niveau, consulté le 23 août 2011.

Communiqué du collectif féminin Fanm yo La, Port-au-Prince, le 11 septembre 2006, consulté sur <http://www.alterpresse.org>, consulté le 23 janvier 2010.

<http://www.alterpresse.org/spip.php?article10974>, consulté le 1^{er} mai 2011.

http : www.lenouvelliste.com, Clarification de Kay Fanm et de SOFA, consulté le 10 mai 2011.

http : www.lenouvelliste.com, Clarification de Kay Fanm et de SOFA, consulté le 10 mai 2011.

<http://fed.org.ht/pdf/politique.pdf>

Autres sources

YAITI Fanm, Vol. 20. No 75, Avril 2010.

CECI/SOFA, *L'état général de la violence faite aux femmes et aux filles en Haïti*, septembre 2009.

CONAP, *Pour la cause des femmes : un modèle de plaidoyer dans la lutte des organisations de défense des droits des femmes haïtiennes*, 2008.

CRESFED, *Théories et pratiques de la lutte des femmes*, Port-au-Prince, 1987.

CRESFD, *Le 8 mars et la lutte des femmes*, Port-au-Prince, 1998.

CRESFED, *Femme : société et législation*, Port-au-Prince, juillet 1988

Déclaration de Kay Fanm et Kore N, A l' occasion du 8 mars 2008, Journée Internationale des Femmes.

Dictionnaire critique du féminisme, PUF, 2000, p. 180.

Document de présentation du Collectif Féminin Haïtien pour la Participation Politique des Femmes : Fanm Yo La

Document de présentation de la SOFA

Yollette Andrée Jeanty, *Point de vue sur le contexte électoral*, Port-au-Prince, Kay Fanm, 13 août 2010.

FNUAP, *Femmes/population/développement, organisations féminines privées en Haïti*. Tome II : *inventaire organisations féminines privées en Haïti*, Danielle Tardieu Magloire, Danielle Magloire, Myriam Merlet (dir.), Port-au-Prince, Avril 1991.

Femmes en Démocratie : un engagement continu au renforcement du pouvoir d'action des femmes, document de présentation.

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, *4^e Recensement général de la population et de l'Habitat*, 2003.

IPSOFA, *La domesticité juvénile (Restavèk) en Haïti*, Port-au-Prince, date ?

L'avenir de la coopération externe en Haïti, Port-au-Prince, Forum Libre, No 22, 1998.

L'intégration de la dimension genre dans la coopération entre l'Union Européenne et le Gouvernement d'Haïti, Rapport de mission en Haïti, Commission Européenne, Directorate Général de Développement, Danièle Magloire, Myriam Merlet et Iris Paulus (dir.), Mai 1998.

Kay Fanm, *Violence envers les femmes et les filles : cas enregistré par Kay Fanm en 2007-2008*, Bulletin No 1, septembre 2009

Kay-Fanm, *Note de Presse*, Port-au-Prince, le 4 décembre 2009.

La marche mondiale des femmes 2000, Recherches féministes, Volume 13, No 1.

Liste des ONG de 1982 à nos jours, rapport de l'Unité de Coordination des Activités des ONG (UCAONG), pour une politique plus réaliste de coopération avec les ONG, d Port-au-Prince, 2010-2011

MERLET, Myriam, *La participation Politique des femmes en Haïti : quelques éléments d'analyses*, Port-au-Prince, Éditions Fanm Yo La, 2002.

PREDESTIN, Jean Marc-Antoine, *La situation de la femme en Haïti au regard des instruments nationaux et internationaux*, Université de Nantes (CODES) – DUEDH, 2007.

Soit 903 hommes pour 20 femmes, *Législatives 2010 / La représentation des femmes ne dépasse pas 2 %*, consulté sur [http : //www.lematinhaiti.com](http://www.lematinhaiti.com), 20 janvier 2010.

TARDIF, Francine, *Analyse de la situation de la femme haïtienne*, Unicef, 1991.

VIII. Les annexes

7.1 Cartographie des organisations féministes haïtiennes

1. Kay Fanm : Association pour l'Amélioration des Conditions de vie de la Femme (AAKF)

Fondation : date et lieu	- En 1984 : Association pour l'Amélioration des Conditions de vie de la Femme (AAKF), on la baptisait Kay Fanm (maison des femmes) et se substitue au nom initial
Slogan	
Objectifs	
Membres/catégories	- Le travail de l'organisation est réalisé par 20 personnes dont 16 femmes et 4 hommes
Couverture géographique	
Sources de financement	- Agence Canadienne de Coopération Internationale, Droits et Démocratie
Organigramme	
Membres fondateurs	- Techniciennes en développement travaillant dans le milieu rural - Militantes féministes haïtiennes à l'étranger
Références historiques	
Réseaux et associations préexistantes	Annavan, Pitites églises
Dates et événements symboliques : nationales/ internationales	
Problèmes sociopolitiques donnant naissant à l'organisation	- Condition difficile de vie des femmes haïtiennes qui résulte du système patriarcat
Stratégie de lutte (vision ou mission)	- Vision : changer les conditions de vie des femmes en tant que citoyenne et en tant que femmes - Pour s'ouvrir aux débats sur la société, il développe, depuis 1992, une double militance : militance féministe et militance politique
Principes de base	- Organisation féministe capable d'articuler des revendications des femmes haïtiennes et non une ONG de développement
Potentiels alliés/organisations/plateformes	- CONAP et Concertation Nationale contre la violence faite aux femmes, membre fondatrice depuis 1998, SOFA, CASIL

Axes programmatiques	- Encadrement et réhabilitation des femmes et filles violentées, promotion des droits des femmes, Démocratie et droits de la femme, formation et Génération de revenus.
-----------------------------	---

2. Solidarité des Femmes Haïtienne (SOFA)

Fondation/dat	22 février 1986
Slogan	- La lutte des femmes c'est la lutte de tout le peuple
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les femmes afin de travailler de manière organisée à l'élimination de toutes les formes de discrimination, subordination, domination et exploitation et de lutter pour la construction d'une société égalitaire • Promouvoir et appuyer des actions favorables à une participation active dans les tâches du pays relatives à certains problèmes aigus auxquels est confrontée la population en général et les femmes en particulier • Créer des relations de solidarité entre les différentes organisations de femmes au niveau national comme international.
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • 5000 membre : femmes paysannes (80%), femmes des quartiers populaires (15%), femmes professionnelles (5%)
Couverture géographique	<ul style="list-style-type: none"> • 7 des 10 départements • 19 des 65 communes
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation des membres, • Oxfam Angleterre • Fondation Roncalli (Canada) • L'Agence Canadienne de développement International (ACDI),
organigramme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assemblée générale haute instance décisionnelle) 2. Assemblée des déléguées (3 représentantes des comités de coordination communales, coordinations départementale : femmes paysannes, responsables des Axes prioritaires, comité de coordination nationale)

3. Enfo Fanm (Centre de documentation pour les femmes)

Fondation : date et lieu	20 septembre 1987, Port-au-Prince
Slogan	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter pour l'égalité entre les catégories de sexes la seule condition d'un développement se fondant des principes démocratiques
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un espace de documentation sur et pour les femmes, cela permet de conserver la mémoire historique des luttes de femmes en Haïti • Publication d'un journal : AYITIFANM depuis 1991 • Production des émissions radiophoniques • Plaidoyer
Membres/catégories	
Couverture géographique	
Sources de financement	
Organigramme	
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Public cible : écolier/écolière, étudiant(e) organisations et institutions œuvrant à la défense des droits des femmes
Membres fondateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Clorinde Zephir,
Références historiques	<ul style="list-style-type: none"> - Ligue féminine action sociale
Réseaux préexistants	
Dates et événements symboliques : nationales/ internationales	
Problèmes socio-politiques donnant naissance à l'organisation	
Stratégie de lutte (vision ou mission)	
Principes de base	<ul style="list-style-type: none"> - L'information peut permettre aux femmes de jouer pleinement leur rôle dans le cadre du développement démocratique du pays - Organisation féministe
Potentielles alliées/organisations/platformes	<ul style="list-style-type: none"> - REFRAKA (Réseau Femmes Radios Communautaires Haïtiennes), fondé en 2001. Activités : production, formation, plaidoyer.). Son objectif s'agit de permettre aux femmes de faire de la direction des radios communautaires, mais d'intégration dans la programmation des thématiques ayant rapport à la réalité des femmes. Il produit des émissions qui traitent de la

	problématique de genre, des rapports sociaux de domination entre les sexes. il réalise des sessions de formation pour les femmes ayant rapport au journalisme radiophonique afin qu'elles puissent intégrer les radios ; il est membre de la CONAP et de la concertation nationale contre les violences faites aux femmes.
Axes programmatiques	- Documentation et archive, communication, formation, droits de la femme et plaidoirie

4. Fanm Yo La : Collectif Féminin Haïtien pour la Participation Politique des Femmes

Fondation : date et lieu	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} février 1999, Port-au-Prince, - Contexte : (Nations-Unies : 2000 année internationale de la paix, la construction d'une culture de la paix implique la participation politique des femmes) ; début des années 1990 : augmentation de la participation politique des femmes - Situation des haïtiennes dans l'espace politique formel
Slogan	- « 50 /50 : faire la politique autrement » ²⁵⁰
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - « lutter contre l'exclusion des femmes en vue de renforcer leur capacité à la prise de décision dans les espaces de la vie politique, sociale et économique » - Encourager une présence qualitative et quantitative des femmes au sein du pouvoir, en leur permettant de s'approprier des outils (savoir, savoir-faire et savoir-être) aptes à les amener à prendre en main leur destin - Sensibiliser, orienter les instances de pouvoir de l'État, les secteurs de la société civile, la classe politique, et les femmes à œuvrer pour équilibrer la représentativité homme-femme dans leur milieu respectif tant rural qu'urbain
Moyens	<p>Quatre niveaux -</p> <ul style="list-style-type: none"> - État : inventorier et rendre disponible les ressources féminines/ proposition des législations pour la mixité réelle des structures de décisions - Partis politiques : plaider pour l'intégration d'une « politique de genre » dans leur programme ; développement d'un leadership féminin ; présentation de la candidature des femmes à des postes nominatifs et électifs - Société civile : sensibilisation sur la nécessité de la

²⁵⁰ Ce n'est pas un simple slogan mais qui charrie toute une nouvelle vision de faire la politique », entretien avec Lisa François, Fanm Yo La, Mars 2011.

	<p>participation des femmes, promotion de la participation des femmes dans la définition des orientations stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intéresser les ONG et OI à prioriser la problématique de genre - Femmes : Création des espaces de discussion pour les femmes intéressées à investir les structure de pouvoir (formation continue, information et documentation). Identification des thèmes de réflexion ; aider les femmes à trouver des supports techniques nécessaires à leur participation, encadrer les femmes au pouvoir à mieux intégrer la problématique de genre dans leur discussion et prise de décision, encourager les organisation féminines et féministes à présenter des listes de femmes pouvant occuper des postes de responsabilité tant dans le secteur public que privé. ; Sensibiliser et mobiliser les femmes pour les amener à comprendre, apprécier et supporter l'action menée dans le cadre de la recherche de la mixité dans tous les espaces sociopolitiques.
Membres/catégories	
Couverture géogra	
Sources de financement	- Fondation Connaissance et Liberté (FOKAL)
Organigramme	- Secrétariat général,
Autres	- Publication : Maryam Merlet, La participation Politique des Femmes en Haïti, Port-au-Prince, Editions Fanm Yo La, 2002, Mirlande Manigat, Guide alphabétique des élections, Port-au-Prince, Editions Fanm Yo La, 2005.

Membres fondateurs	Marie-Laurence Jocelyn-Lassègue, Lisa François, Myriam Merlet.
Références historiques	
Réseaux et associations préexistantes	PLB (Marie-Laurence Jocelyn), Kay Fanm (Myriam Merlet), 1986 (Fanm D' Ayiti), LFAS
Dates et événements symboliques	
Problèmes socio-politiques donnant naissant à l'organisation	Faible participation des femmes dans les sphères de décisions importantes Les femmes représentent 52% de la population haïtienne
Stratégie de lutte (vision ou mission)	« Permettre aux femmes d'assumer pleinement leur rôle politique à côté des hommes dans l'intérêt de la nation »
Principes de base	entre les hommes et les femmes. « recherche la mixité dans les espaces sociopolitiques» « (...) les élections demeurent un passage obligé vers l'instauration d'une stabilité économique, sociale et politique dans le pays (...) »

Potentielles alliées/organisations/plateformes	
Axes programmatiques	

5. Femmes en Démocratie

Fondation : date et lieu	- Septembre 2000, Port-au-Prince, émergence d'un vaste réseau mondiale de femmes leaders suite à la conférence de Beijing en 1997.
Membres fondateurs	- Danielle Saint Lot, Nadine Perrault, Marie Lucie Bonhomme, Marie Lourdes Elgirus, Marie Laurence Jocelyn Lassègue, Vanya Chalier Berrouet
Slogan	- « Un engagement continu au renforcement du pouvoir d'action des femmes »
Vision	- Un pays riche en opportunités pour toutes et tous, où la voix de chaque est entendue et respectée
Objectifs	- Alimenter la réflexion et assurer une formation large sur les femmes et les rôles dans la vie sociale, juridique, économique et politique du pays ; - Promouvoir l'émergence d'un leadership féminin haïtien et encadrer les jeunes - Favoriser les femmes à participer aux hautes instances décisionnelles dans tous les secteurs - Constituer un lobby de femmes auprès des décideurs nationaux et internationaux
Membres/catégories	
Couverture géographique	
Sources de financement	BID, FON Kere Fanm, USAID, Union Européenne, Sogebank, Brasserie d'Haïti, Gouvernement d'Haïti, IRI
Organigramme	